

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	I
REMERCIEMENTS	III
TABLE DES MATIÈRES	IV
LISTE DES CARTES	VII
INTRODUCTION	1
Bilan de la littérature scientifique	2
Les rapports de territorialités : des notions de géographie humaine	2
La territorialité des autochtones.....	4
La territorialité des allochtones dans la vallée du Saint- Maurice.....	6
Les rapports de territorialités entre autochtones et allochtones.....	9
Questions de recherche	14
Corpus documentaire	17
Les sources de seconde main.....	17
Les archives et les imprimés gouvernementaux.....	21
Les archives industrielles.....	25
Les revues d'ingénierie.....	26

La presse régionale.....	26
Plan de l'étude.....	27
CHAPITRE 1 – LA TERRITORIALITÉ ATIKAMEKW : MODE DE VIE ET PRATIQUES ANCESTRALES.....	29
1.1 <i>Nitaskinan</i> (notre territoire) : occupation de la Haute-Mauricie par les Atikamekw.....	30
1.2 Rapports au territoire chez les Atikamekw.....	37
1.3 La transition des pratiques territoriales : contact avec les allochtones et transformations environnementales	43
CHAPITRE 2 – L'APPROPRIATION DE LA HAUTE-MAURICIE PAR LES ALLOCHTONES ENTRE 1900-1930.....	58
2.1 La mise en place d'une région industrielle dans la vallée du St-Maurice.....	59
2.2 La régularisation des eaux de la rivière St-Maurice : une nouvelle phase d'organisation et de structuration du territoire.....	63
2.3 L'aménagement du réservoir Gouin : extension et consolidation de la vallée du St-Maurice.....	70
CHAPITRE 3 – LES RAPPORTS DE TERRITORIALITÉS EN HAUTE-MAURICIE.....	91
3.1 L'appropriation symbolique du territoire par les allochtones : accumulation des connaissances territoriales et production d'un imaginaire géographique.....	92
3.2 L'appropriation physique du territoire par les allochtones : maillage	

et mise en réseau de la vallée du St-Maurice.....	98
3.3 Dégradations environnementales et bouleversements sociaux chez les Atikamekw : les effets de la déterritorialisation en Haute- Mauricie.....	101
CONCLUSION.....	113
BIBLIOGRAPHIE.....	119

LISTE DES CARTES

Figure 1 : Carte de la réserve autochtone de Weymontachie (1914).....	51
Figure 2 : Carte de la réserve autochtone de Coococache (1914).....	52
Figure 3 : Carte des routes proposées pour accéder au Rapide La Loutre (1913).....	78
Figure 4 : Carte du chantier de construction en amont du rapide La Loutre (1917).....	79
Figure 5 : Carte des développements projetés sur la rivière St-Maurice.....	83
Figure 6 : Carte des installations hydroélectriques sur la rivière St-Maurice (1942).....	84
Figure 7 : Carte des concessions forestières de la Canada Power and Paper Company Limited (1928).....	88
Figure 8 : Carte du territoire de chasse des Atikamekw (1925).....	108

INTRODUCTION

En 2007, la fluctuation du niveau des eaux entraînait l'érosion des berges du réservoir Gouin en Haute-Mauricie et mettait à nue une partie du cimetière ancestral des Atikamekw à Kikendatch¹. Anciennement dispersés en petits groupes de chasse semi-nomades aux sources de la rivière St-Maurice, les Atikamekw fréquentent le territoire depuis des temps immémoriaux. Pourtant, les ossements arrachés par les eaux du réservoir sont les rares témoins de leur présence ancestrale à cet endroit. Cette absence de marqueurs d'occupation suscite des questions. En fait, il semble qu'au cours du XX^e siècle, l'industrialisation rapide de la région ait entraîné l'effacement de la présence des Atikamekw en Haute-Mauricie, alors que les allochtones ont profondément et durablement transformé leur milieu de vie, tant sur le plan matériel que symbolique.

Dans le cadre de cette étude, nous cherchons à retracer le processus de dépossession territoriale des Atikamekw en Haute-Mauricie entre 1900 et 1930. Il s'agit entre autres d'évaluer comment l'industrialisation bouleverse les pratiques territoriales des Atikamekw et comment, à plus ou moins long terme, ils perdent accès au territoire en raison de l'intensification des activités industrielles sur leurs terrains de chasse. Aussi, comme nous étudions les rapports entre les Atikamekw et les allochtones sous l'angle

¹ André Mercier. « Cimetière ancestral dévasté, les Atikamekws pointent du doigt Hydro-Québec », *Le Nouvelliste*, 9 juin 2007, p. 3.

des territorialités, il nous faut définir les pratiques territoriales et l'imaginaire géographique des groupes en présence, puis déterminer en quoi ils se distinguent.

Ce chapitre consiste à présenter notre objet de recherche à partir d'un bilan de la littérature scientifique. Nous définissons d'abord les concepts de territorialité et d'imaginaire géographique, avant de montrer comment différents auteurs ont abordé la question de la territorialité chez les autochtones et les allochtones. Nous présentons ensuite les sources qui nous permettent de répondre à nos questions de recherche.

BILAN DE LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

Les rapports de territorialités : des notions de géographie humaine

Pour étudier les rapports territoriaux des Atikamekw et des allochtones en Haute-Mauricie, nous empruntons des concepts et des termes à la géographie humaine. Nous recourons notamment au concept de la territorialité afin de mettre en lumière la spécificité de leur mode de représentation du territoire et déterminer comment ils entrent en confrontation pour l'occupation et l'usage d'un même espace. Selon le géographe Robert Sack, la territorialité consiste en une stratégie visant à contrôler l'espace géographique et à y établir différents accès. Il s'agit en fait d'un acte conscient par lequel un groupe dominant s'assure l'appropriation et le contrôle du territoire². De son côté, le géographe Claude Raffestin présente le territoire comme un espace social³ où se déploient des relations dissymétriques et des rapports de pouvoir. Comme tous les

² Robert Sack. « Human territoriality : a theory », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 73, n° 1, march 1983, p. 56.

³ Claude Raffestin. « Space, territory and territoriality », *Environment and planning D: Society and Space*, vol. 30, 2012, p. 126.

acteurs territoriaux n'ont pas la même incidence sur le territoire, ce déséquilibre des forces serait constitutif des rapports de territorialité⁴.

Sack et Raffestin proposent également un cadre d'analyse à l'aide duquel nous sommes en mesure d'appréhender les stratégies d'appropriation territoriale des allochtones en Haute-Mauricie au cours des premières décennies du XX^e siècle. D'abord, Raffestin nous éclaire sur le rôle des maillages dans l'espace, car selon le géographe, ceux-ci permettent d'organiser, de contrôler et de mettre en réseau le territoire. Il peut s'agir par exemple de voies de communication ou d'infrastructures permettant l'accès au territoire. Ensuite, Raffestin explique comment les processus de territorialisation, de déterritorialisation et de reterritorialisation font passer le territoire d'un état de configuration à un autre, de manière à faciliter le renouvellement des usages territoriaux. Dans cette perspective, si l'acte de territorialisation produit du territoire à partir d'un espace géographique de base, la déterritorialisation et la reterritorialisation servent à effacer les traces et les activités déjà existantes pour en créer de nouvelles⁵. Dans un même ordre d'idées, Sack démontre que la territorialité assure une fonction d'effacement de l'espace (« space-clearing function »). En définissant le territoire comme un espace vide, les décideurs facilitent le processus de recomposition territoriale afin d'y permettre de nouveaux usages⁶. C'est avec ces notions que nous entendons définir la manière dont les allochtones reconfigurent le territoire, accélèrent le processus de dépossession

⁴ Claude Raffestin. *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies techniques, 1980, p. 146.

⁵ Claude Raffestin. « Space, territory and territoriality », *Environment and planning D: Society and Space*, *Op. Cit.*, p. 130-131.

⁶ Robert Sack. « Human territoriality : a theory », *Op. Cit.*, p. 59.

territoriale des Atikamekw et imposent leur territorialité en Haute-Mauricie au début du XX^e siècle.

Comme nous cherchons à comprendre comment les Atikamekw et les allochtones se rapportent au territoire, il nous faut aussi définir la notion d'imaginaire géographique. Plusieurs géographes se sont intéressés aux modes de représentations territoriales chez l'homme au cours des dernières décennies⁷. Récemment, Mario Bédard a étudié cette question en signalant que « l'imaginaire est omniprésent dès lors qu'on évoque, conçoit ou aménage le territoire⁸ ». Il s'agit donc d'un mode de représentation et d'appropriation symbolique de l'espace, ainsi qu'une manière de concevoir et d'organiser le territoire dans le but de l'occuper et de l'utiliser. C'est cette définition que nous utiliserons dans le cadre de notre étude.

La territorialité des autochtones

Nous considérons la capacité d'adaptation fonctionnelle des communautés autochtones à leur milieu naturel comme l'un des fondements de leur territorialité. Il s'agit d'ailleurs d'un objet de recherche privilégié pour les anthropologues, ces derniers s'intéressant tout particulièrement au mode d'organisation socio-territoriale et aux pratiques culturelles des autochtones. Au tournant des années 1950, l'ethnobotaniste Jacques Rousseau a démontré que le type d'activités réalisées sur le territoire et la

⁷ À ce sujet, voir les ouvrages suivants : Derek Gregory, *Geographical imaginations*, Cambridge, Blackwell Publishers, 1994.; Denis Cosgrove : *Geography and vision : seeing, imagining and representing the world*, London and New York, I.B. Tauris, 2008.; Noel Castree. *Making sense of nature : representation, politics and democracy*, London and New York, Routledge, Taylor & Francis Group, 2014.

⁸ Mario Bédard et al. *L'imaginaire géographique : perspectives, pratiques et devenirs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 4.

disponibilité de la faune déterminaient la répartition spatiale des autochtones et leur organisation sociale⁹. De même, au milieu des années 1970, l'anthropologue Paul Charest a révélé que les communautés de chasseurs s'adaptaient à leur milieu en fonction des contraintes physiques imposées par le territoire. Selon Charest, « les effectifs démographiques, la technologie, les activités de subsistance, les groupes sociaux et les systèmes de connaissance relèvent d'une étroite dépendance des ressources renouvelables que sont la faune terrestre et la faune aquatique¹⁰ ». En ce qui concerne les Atikamekw, l'anthropologue Claude Gélinas a souligné que le mode d'organisation communautaire et le cycle des activités saisonnières illustraient la manière dont les chasseurs parviennent à « conjuguer environnement, organisation sociale et économie de subsistance¹¹ ». Gélinas constate que les Atikamekw se répartissent en groupe de chasse familiaux pour accéder plus facilement aux ressources fauniques distribuées sur le territoire et ainsi améliorer l'efficacité de leurs activités de subsistance¹².

D'autres chercheurs ont documenté l'imaginaire géographique des autochtones en s'intéressant à leur cosmologie et à leur manière de se représenter et de concevoir le territoire. Dans son étude sur les communautés amazoniennes, l'anthropologue Philippe Descola souligne que chez les autochtones, le territoire forme un vaste continuum social dans lequel il n'existe pas de démarcations claires entre les entités humaines et non-humaines. Les communautés autochtones développent des associations préférentielles

⁹Jacques Rousseau. « L'indien de la forêt boréale, élément de la formation écologique », dans E.G.D. Murray (ed.) *Studia Varia. Royal Society of Canada*, vol. 1, 1957, Toronto, University of Toronto Press, 1957, p. 42.

¹⁰ Charest, Paul. « Les ressources naturelles de la Côte-Nord ou la richesse des autres une analyse diachronique », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 5, n° 2, p. 37.

¹¹ Claude Gélinas. *La gestion de l'étranger : les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie, 1760-1870*, Québec, Septentrion, 2000, p. 36.

¹² *Ibid.*, p. 37.

avec les plantes et les animaux¹³, et ce partenariat social que les chasseurs établissent avec les entités de la nature se trouve à la base de leur savoir technique, de leurs stratégies de subsistance et de leur capacité d'adaptation fonctionnelle¹⁴. Comme chez bien d'autres communautés autochtones vivant de la chasse, les pratiques territoriales des Atikamekw vont de pair avec l'imaginaire géographique décrit par Descola. Il s'agit donc d'une manière de comprendre leur territorialité.

La territorialité des allochtones dans la vallée du Saint-Maurice

Un certain nombre d'ouvrages en histoire industrielle et en géographie historique permettent de documenter le mode d'occupation territoriale des allochtones en Mauricie à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Dans *Forêt et Société en Mauricie*, René Hardy et Normand Séguin s'intéressent à l'exploitation du bois de sciage dans la vallée de la rivière St-Maurice au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Ces auteurs décrivent les travaux d'aménagement réalisés par les exploitants forestiers et l'État colonial puis provincial en vue de faciliter la coupe et le flottage du bois jusqu'à Trois-Rivières. Ce faisant, ils mettent en évidence le rôle de la rivière St-Maurice comme axe d'intégration régionale et comme vecteur d'organisation territoriale¹⁵. D'autres chercheurs se sont intéressés à l'émergence de l'hydroélectricité et à son incidence sur l'organisation de la région à partir du début du XX^e siècle. En insistant sur le rôle des nouvelles industries de transformation dans la structuration de la vallée du St-Maurice¹⁶, le géographe Normand Brouillette démontre que les innovations techniques comme

¹³ Philippe Descola. *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des histoires, 2005, p. 27.

¹⁴ *Ibid.*, p. 22.

¹⁵ René Hardy et Normand Séguin. *Forêt et société en Mauricie : la formation de la région de Trois-Rivières, 1830-1930*, Montréal, Boréal Express, Musée national de l'Homme, 1984, p. 42 à 47.

¹⁶ Normand Brouillette. *Le développement industriel d'une région du proche hinterland québécois : la Mauricie, 1900-1975*, Thèse de doctorat (géographie), Montréal, Université McGill, p. 11.

l'hydroélectricité rendent possible le développement de nouvelles activités industrielles basées sur l'exploitation des ressources naturelles¹⁷. De son côté, l'historien Claude Bellavance montre comment la Shawinigan Water and Power Company intervient dans l'établissement du territoire en aménageant des barrages hydroélectriques et en attirant des industries consommatrices d'énergie électrique¹⁸. Il ressort donc de ces études que la rivière St-Maurice se trouve à la base du processus de structuration et d'intégration régionale au cours de notre période d'étude.

L'historiographie révèle par ailleurs que seuls quelques intervenants participent de façon active à l'organisation du territoire à travers la vallée du St-Maurice au début du XX^e siècle, à savoir l'État québécois et la grande entreprise. Les recherches en histoire industrielle démontrent comment les compagnies de pâtes et papiers et les compagnies hydroélectriques participent à l'extension et à la consolidation de l'aire d'activités des allochtones sur le territoire. Guy Gaudreau souligne qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, l'assouplissement des règles de concession des terres de la couronne et l'accroissement des superficies concédées par l'État permettent aux entrepreneurs de contrôler de vastes étendues forestières¹⁹. Avec l'émergence du secteur des pâtes et papiers à la fin du XIX^e siècle, de nouvelles aires de coupe s'ajoutent à celles déjà exploitées, élargissant ainsi le domaine d'exploitation forestière dans la région²⁰. Du côté des pouvoirs d'eau, une seule compagnie hydroélectrique s'impose à terme le long de la vallée du St-Maurice au cours de la première moitié du XX^e siècle. Comme le démontre

¹⁷ *Ibid.*, p. 41.

¹⁸ Claude Bellavance. *Shawinigan Water and Power, 1898-1963, formation et déclin d'un groupe industriel au Québec*, Québec, Boréal, 1994, p. 39-40.

¹⁹ Guy Gaudreau. *Les récoltes des forêts publiques au Québec et en Ontario, 1840-1900*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999, p. 83.

²⁰ *Ibid.*, p. 100.

Claude Bellavance, la Shawinigan Water and Power Company s'arroge les pouvoirs d'eau et devient ainsi le principal gestionnaire de la rivière St-Maurice²¹.

Le début du XX^e siècle marque également l'émergence de l'État québécois comme intervenant actif sur le territoire. L'historien David Massel définit son rôle en tant que fiduciaire des ressources naturelles. Aussi, il démontre comment les industriels et l'État, avec leurs pouvoirs respectifs, leurs besoins, leurs visées et leurs actions spécifiques, interviennent et collaborent sur le territoire²². Dans un article rédigé en complément de sa monographie sur la Shawinigan Water and Power Company, Bellavance s'intéresse au mode d'aliénation des pouvoirs d'eau au Québec durant la première moitié du XX^e siècle. Il caractérise l'attitude de l'État québécois avant 1910 par un laissez-faire économique. Cette date marque néanmoins un tournant dans l'administration des cours d'eau de la province avec la création de la Commission des eaux courantes du Québec. Il s'agit d'un organisme gouvernemental chargé d'inventorier les ressources hydrauliques, de réaliser des études de terrain et de construire des barrages d'emmagasinement pour la régularisation du débit des eaux²³.

Si ces études nous permettent de définir le rôle de l'État en tant qu'acteur territorial et de connaître la manière dont il collabore avec la grande entreprise pour prendre en charge le territoire de la vallée du St-Maurice au cours des premières

²¹ Claude Bellavance. *Shawinigan Water and Power, 1898-1963, formation et déclin d'un groupe industriel au Québec*, Op. Cit., p. 77-78.

²² David Massel. *Quebec hydro politics : the Peribonka Concessions of the Second World War*, McGill-Queen's University Press, Montreal & Kinston, London, Ithaca, 2011, p. 7-10.

²³ Claude Bellavance. « L'État, la houille blanche et le grand capital. L'aliénation des ressources hydrauliques du domaine public québécois au début du XX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 4, printemps 1998, p. 1.

décennies du XX^e siècle, il nous est plus difficile toutefois de cerner le rôle des élites régionales (le clergé et la petite bourgeoisie par exemple) dans ce processus de transformation territoriale. L'historien René Verrette indique que, faute de moyens techniques et financiers, les élites régionales de la vallée du St-Maurice n'ont eu que peu d'incidence sur l'organisation territoriale à partir du début XX^e siècle. Elles ont dû s'en remettre aux industriels et à l'État pour mener à terme leurs projets de développements régionaux²⁴. Pour cette raison, nous nous en tiendrons essentiellement aux discours et aux visées de l'État québécois et des industriels, puisqu'il s'agit des seuls véritables acteurs territoriaux au cours de notre période d'étude.

La construction du territoire et la mise en ordre de l'espace, comme il en est question dans ces ouvrages, sous-tendent un ensemble de représentations spatiales et de discours de développement sur lesquels nous nous appuyons pour définir la territorialité des allochtones, leur imaginaire géographique et leurs pratiques territoriales.

Les rapports de territorialités entre autochtones et allochtones

Depuis les années 1980, un nombre croissant de chercheurs documentent les effets de la seconde industrialisation sur les communautés autochtones du Canada, les bouleversements sociaux qui en découlent, la perte des moyens de production et des accès au territoire, la relocalisation des communautés, la disparition des référents identitaires et les problèmes de transmission culturelle entre les générations.

²⁴ René Verrette. *Les idéologies de développement régional, le cas de la Mauricie 1850-1950*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1999, p. 300-301.

Les chercheurs s'intéressent entre autres à la manière dont les allochtones s'approprient les portions du territoire initialement occupées par les autochtones. C'est en accumulant des données sur le terrain et en changeant la manière de définir l'espace géographique que les allochtones parviennent à étendre leur contrôle sur le territoire. Dans son étude sur les communautés autochtones de la Colombie-Britannique, le géographe Cole Harris démontre le rôle de la cartographie dans leur dépossession territoriale. Selon lui, la collecte des données sur le terrain et la production cartographique permettent de conceptualiser des espaces peu familiers pour en faciliter l'appropriation subséquente²⁵. Aussi, il semble que c'est à partir du travail des scientifiques et des ingénieurs sur le terrain²⁶ que les allochtones parviennent à imposer leur imaginaire géographique et leur manière de percevoir le territoire. À ce sujet, l'historienne Tina Loo affirme que les allochtones produisent une vision simplifiée du territoire, une vue à vol d'oiseau où seules les données concernant les ressources exploitables sont prises en compte²⁷. Le géographe Jonathan Peyton ajoute que les scientifiques et les ingénieurs s'appuient sur des notions d'expertise et de calculs²⁸ pour superposer leurs connaissances sur celles des autochtones²⁹. Il s'agit donc d'un rapport de pouvoir opposant deux groupes aux forces inégales, et où les premiers occupants en viennent à cesser d'être visibles sur le territoire.

²⁵ Cole Harris. « How did colonialism dispossess ? Comments from an Edge of Empire », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 94, n° 1, 2004, p. 165.

²⁶ Au sujet du rôle des scientifiques dans le processus d'appropriation territorial à distance, voir : Bruno Latour. *La science en action : introduction à la sociologie des sciences*, Paris, Gallimard, 1995.

²⁷ Tina Loo. « Disturbing the Peace : environmental change and the scales of justice on a northern river », *Environmental History*, vol. 12, octobre 2007, p. 900.

Mentionnons deux autres études dans lesquelles Loo reprend en partie ces idées : Tina Loo. « People in the way : modernity, environment, and society on the Arrow Lakes », *BC Studies : The British Columbian Quarterly*, n° 142-143, 2004, p. 161 à 196.; Tina, Loo. « An Environmental history of progress : damming the Peace and Columbia rivers », *The Canadian historical review*, vol. 92, n° 3, 2011, p. 399 à 427.

²⁸ Jonathan Peyton. « Corporate ecology : BC Hydro's Stikine-Iskut project and the unbuilt environment », *Journal of historical geography*, vol. 37, juillet 2011, p. 363.

²⁹ *Ibid.*, p. 367.

Plusieurs études mettent en évidence la marginalisation territoriale des autochtones lors de la mise en place des infrastructures industrielles pour la collecte des ressources naturelles. Des anthropologues comme Paul Charest ont démontré que la reconfiguration de l'écosystème découlant de la mise en exploitation industrielle du territoire par les allochtones entrave les activités traditionnelles de chasse, de trappe et de pêche des autochtones³⁰. Les projets d'aménagement hydroélectrique ébranlent tout particulièrement le mode de vie traditionnel des autochtones en détruisant leur moyen de production. Aussi, ces développements n'offrent aucune alternative économique en retour, ce qui a pour effet de placer les autochtones dans un état de dépendance à l'égard des allochtones, affirme Martin Looney, en prenant l'exemple des Cris du Manitoba³¹. L'extension de l'aire d'activités industrielles est également synonyme de perte d'assises territoriales pour les autochtones. Dans son étude sur les Algonquins de l'Abitibi-Témiscamingue, l'anthropologue Jacques Leroux illustre comment l'intrusion des allochtones entraîne le fractionnement des communautés autochtones et leur confinement dans des secteurs de plus en plus restreints sur le territoire³².

Des chercheurs ont également étudié comment l'aménagement du territoire — les rivières en particulier — a permis aux allochtones d'étendre leur contrôle, d'intégrer de

³⁰ Paul Charest. « Hydroelectric dam construction and the foraging activities of esteam Quebec Montagnais », dans *Politics and history in band societies*, Eleanor Leacock et Richard Lee (ed.), Cambridge, Cambridge University Press, 1982, p. 413-426.; Paul Charest. « Les ressources naturelles de la Côte-Nord ou la richesse des autres une analyse diachronique », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 5, n° 2, 1975, p. 35-52.

³¹ Martin Loney. « The construction of dependency, the case of the grand rapids hydro project », *The Canadian Journal of Native Studies*, vol. 7, n° 1, 1987, p. 58.

³² Jacques Leroux et al. *Au pays des peaux de chagrin: occupation et exploitation territoriale à Kitchisakik (Grand-Lac-Victoria) au XXe siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 73-75.

nouveaux espaces dans leur aire d'influence, et par conséquent, de balayer la présence autochtone sur le territoire. La géographe Caroline Desbiens explique qu'avec le développement hydroélectrique des rivières de la baie James au cours des années 1970, les Québécois ont intégré le nord dans leur imaginaire géographique. L'eau établit une connexion symbolique entre le nord et le sud, redéfinissant par le fait même les frontières entre les autochtones et les allochtones³³. Dans un même ordre d'idées, le géographe Hans Carlson indique qu'à compter des années 1970, l'hydroélectricité devient un symbole d'identification à partir duquel se construit l'imaginaire géographique des Québécois, tout en excluant les autochtones³⁴.

Des anthropologues et des historiens ont traité du cas des Atikamekw et de l'invasion progressive de leur territoire ancestral par les allochtones à partir de la fin du XIX^e siècle. Au tournant des années 1970, Norman Clermont³⁵ a ouvert le champ de recherche sur le mode de vie ancestral des Atikamekw, leur culture traditionnelle et leur mode d'organisation socio-territoriale. Durant les années 1980, plusieurs chercheurs ont ensuite suivi ses traces et commencé à s'intéresser aux contacts entre les Atikamekw et les allochtones. Parmi eux, Maurice Ratelle démontre qu'au cours du XX^e siècle les allochtones imposent leurs impératifs politiques et économiques aux Atikamekw. Selon lui, lorsque le territoire passe d'une vocation traditionnelle à une vocation industrielle,

³³ Caroline Desbiens. « Water all around, you cannot even drink : the scaling of water in James Bay/Eeyou Istchee », *Area*, vol. 39, n° 3, 2007, p. 263.

Voir également : Caroline Desbiens. « Du Nord au Sud, géographie autochtone et humanisation du territoire québécois », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n° 141, décembre 2006, p. 393-401.; Caroline Desbiens. « Producing North and South, a political geography of hydro development in Québec », *The Canadian Geographer*, vol. 48, n° 2, 2004, p. 101-118.

³⁴ Hans Carlson. *Home is the hunter : the James Bay Cree and their land*, Vancouver, UBC Press, 2008, p. 10.

³⁵ Norman Clermont. *Ma femme, ma hache et mon couteau croche : deux siècles d'histoire à Weymontachie*. Québec, Ministère des affaires culturelles, 1977.

les activités des allochtones menacent le mode de vie ancestral des Atikamekw³⁶. De même, l'anthropologue Marie-France Labrecque a mis en évidence la marginalisation économique des Atikamekw en raison de la dégradation de leurs moyens de subsistance et de leur entrée dans l'économie capitaliste comme guides et travailleurs forestiers³⁷.

Plus récemment, l'anthropologue Sylvie Poirier s'est intéressée au mode de représentation territoriale des Atikamekw et des allochtones en cherchant à définir comment leurs imaginaires géographiques diffèrent et tendent à se confronter. Sans tenir compte de la présence ancestrale des Atikamekw sur le territoire, les allochtones ont instauré un nouveau système d'exploitation, de gestion, de juridiction et de représentation territoriale en Haute-Mauricie à compter du début du XXe siècle. Poirier indique que cet imaginaire géographique tend à s'imposer sur celui des Atikamekw, ce qui a pour effet de bouleverser leurs connaissances, leur système d'identification et leurs pratiques territoriales³⁸.

L'anthropologue Claude Gélinas a défini pour sa part les répercussions des activités industrielles sur les pratiques territoriales des Atikamekw. Dans sa thèse de

³⁶ Maurice Ratelle. *Contexte historique de la localisation des Attikameks et des Montagnais, de 1760 à nos jours (1er volume)*, Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1987, p. 20-21.

³⁷ Marie-France Labrecque. « Développement du capitalisme dans la région de Weymontachie (Haute-Mauricie) : incidence sur la condition des femmes attikamèques », *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. 14, n° 3, 1984, p. 81.

³⁸ Sylvie Poirier. « Territories, identity and modernity among the Atikamekw (Haut Saint-Maurice, Québec) », dans C.H. Scott (ed.). *Aboriginal autonomy and development in northern Quebec and Labrador*, Vancouver, UBC Press, 2001, p. 98-100.

Pour en savoir davantage sur la persistance et la transformation des ordres sociaux et symboliques des Atikamekw à partir du début du XXe siècle, consulter les ouvrages suivants : Sylvie Poirier. « Contemporanéités autochtones, territoires et (post) colonialisme : réflexions sur des exemples canadiens et australiens », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 24, n° 1, 2000, p. 137-153.; Sylvie Poirier. « The Atikamekw. Reflections on their changing World », dans Bruce Morisson et R. Wilson (eds.), *The Canadian experience*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

doctorat, il a décrit leurs pratiques ancestrales en tenant compte de l'intrusion progressive des allochtones en Haute-Mauricie³⁹. En s'intéressant aux transitions culturelles des Atikamekw au XIX^e et au XX^e siècles, Gélinas révèle ensuite que la montée des activités industrielles vers le nord limite leur aire de chasse et de trappe, modifie leurs relations à l'environnement et cause des changements dans leur mode d'organisation socio-territoriale et dans leur mode de subsistance⁴⁰. En offrant ainsi une vue d'ensemble de la vie des Atikamekw sur le territoire à compter de la fin du XVIII^e siècle⁴¹, les travaux de Gélinas nous permettent de définir la territorialité des Atikamekw et de déterminer en quoi l'intrusion des allochtones en Haute-Mauricie ébranle leur mode de vie et leurs pratiques territoriales.

QUESTIONS DE RECHERCHE

Ce mémoire s'intéresse au processus de dépossession territoriale des Atikamekw par les allochtones au cours des premières décennies du XX^e siècle. Nous situons les activités industrielles au cœur des modifications de la territorialité atikamekw. Notre problématique de recherche se décline en deux temps. D'une part, nous définissons comment le territoire ancestral des Atikamekw passe sous le contrôle des allochtones,

³⁹ Claude Gélinas. *Les autochtones et la présence occidentale en Haute-Mauricie (Québec), 1760-1910*. Thèse de doctorat (anthropologie), Montréal, Université de Montréal, 1998.

⁴⁰ Claude Gélinas. *Entre l'assommoir et le godendart. Les Atikamekw et la conquête du Moyen-Nord québécois, 1870-1940*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 16.

⁴¹ Parmi les ouvrages publiés par Gélinas, mentionnons ceux traitant des activités de subsistance des Atikamekw : Claude Gélinas. « Commerce des fourrures et société autochtone en Haute-Mauricie à la fin du XVIII^e siècle », *Recherches amérindiennes au Québec*, 2000, vol. 30, n° 2, p. 23-32.; ceux concernant la création des réserves : Claude Gélinas. « La création des réserves Atikamekw en Haute-Mauricie (1895-1950), ou quand l'indien était vraiment un indien », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 12, n° 2, 2002, p. 35-48.; et ceux portant sur les transitions culturelles et territoriales des Atikamekw : Claude Gélinas. *Entre l'assommoir et le godendart. Les Atikamekw et la conquête du Moyen-Nord québécois, 1870-1940*, Op. Cit.

les industriels en particulier. D'autre part, nous évaluons les répercussions sociales et environnementales de la mise en exploitation du territoire pour les Atikamekw.

Notre étude couvre principalement la période d'industrialisation intense allant de la fin du XIX^e siècle jusqu'à la crise économique de 1930; les industries de transformation des ressources naturelles se multiplient à travers la vallée du St-Maurice et progressent vers le nord pour y exploiter l'énergie hydroélectrique et le bois de pulpe. Pour définir notre terrain d'étude, nous reprenons le modèle de l'historienne Sylvie Lebel dans son mémoire de maîtrise. Pour elle, la Haute-Mauricie correspond à « l'ensemble géographique et hydrographique constitué du St-Maurice et [de] ses affluents, que sillonnaient traditionnellement les Atikamekw pour se déplacer de leurs campements d'été vers leurs territoires de chasse d'hiver⁴² ». De la même manière, nous considérons la Haute-Mauricie comme l'équivalent du Haut-St-Maurice, c'est-à-dire la portion du bassin hydrographique de la rivière St-Maurice comprise entre La Tuque au sud et la ligne de partage des eaux. Il s'agit à la fois du territoire ancestral des Atikamekw et de l'aire d'exploitation des allochtones à compter des dernières décennies du XIX^e siècle.

Avec l'industrialisation accélérée et l'extension du réseau des communications le long de la rivière St-Maurice au début du XX^e siècle⁴³, les allochtones empiètent progressivement sur le territoire ancestral des Atikamekw; les deux groupes entrent alors en conflit pour l'occupation d'un même espace. Cette intrusion étrangère soulève un

⁴² Sylvie Lebel. *Relations interculturelles entre les Atikamekw et les colons canadiens en Mauricie entre 1870 et 1910*, Mémoire de maîtrise (histoire), Québec, Université Laval, 2003, p. 6.

⁴³ René Hardy et Normand Séguin. *Histoire de la Mauricie*, Québec, Éditions de l'Institut québécois de recherche sur la culture, 2004.

certain nombre de questions. En effet, comment s'organise la progression des allochtones vers le nord, et comment reconfigurent-ils le territoire pour y permettre la collecte des ressources naturelles ? Le début du XX^e siècle marque également l'affirmation de l'État québécois en tant qu'intervenant actif en matière de développement et d'aménagement du territoire⁴⁴. Quel rôle joue-t-il comme fiduciaire des terres de la couronne, et plus précisément, quelles politiques adopte-t-il pour faciliter la mise en exploitation des portions de territoire initialement occupées par les Atikamekw ? Aussi, puisqu'il s'agit d'une étude sur les rapports de territorialités, nous nous intéressons aux confrontations territoriales entre les Atikamekw et les allochtones en Haute-Mauricie en nous interrogeant sur la façon dont les territorialités autochtone et allochtone s'opposent.

En intensifiant leurs coupes forestières et en aménageant des barrages-réservoirs en Haute-Mauricie, les allochtones reconfigurent le territoire et modifient le milieu de vie (espace vécu) et le paysage familier (espace perçu) des Atikamekw. La mise en exploitation du territoire par les allochtones en Haute-Mauricie occasionnerait alors des bouleversements à la fois sociaux et environnementaux pour les Atikamekw. Quelles relations entretiennent les Atikamekw avec leur territoire ancestral avant l'intrusion massive des allochtones en Haute-Mauricie, et comment celles-ci évoluent-elles dans le contexte industriel du début du XX^e siècle ? Comment les transformations territoriales

⁴⁴ Au sujet du développement de la fonction publique au Québec, voir : James Iain Gow. *Histoire de l'administration québécoise : 1867-1970*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986.; En ce qui concerne le rôle de l'État dans l'aménagement des barrages-réservoirs et dans la gestion des eaux courantes, voir : Claude Bellavance. « L'État, la houille blanche et le grand capital. L'aliénation des ressources hydrauliques du domaine public québécois au début du XX^e siècle », *Op. Cit.*, p. 487-520.; David Massel. *Quebec hydro politics : the Peribonka Concessions of the Second World War*, *Op. Cit.*; Sur le rôle des ingénieurs civils dans la fonction publique et dans la construction d'infrastructures, voir : Robert Gagnon. *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal, 1873-1990, la montée des ingénieurs francophones*, Les Éditions du Boréal, Montréal, 1991.

modifient-elles les pratiques traditionnelles des Atikamekw ? Quelles répercussions environnementales découlent des activités industrielles des allochtones en Haute-Mauricie ? Nous appréhendons donc la progression des allochtones vers le nord comme un facteur de changements majeurs pour les Atikamekw sur le plan de leur répartition socio-territoriale, de leurs pratiques de subsistance et de leur imaginaire géographique.

CORPUS DOCUMENTAIRE

Afin de retracer le processus de mise en exploitation du territoire par les allochtones et définir ses incidences sur la territorialité des Atikamekw, nous comptons mettre en évidence les conflits et les discordances entre les pratiques territoriales des Atikamekw et des allochtones. À cette fin, nous avons constitué un corpus documentaire pour restituer le discours des Atikamekw et des allochtones en matière de territorialité. À l'aide des sources et des archives, il nous est possible de comprendre les représentations et les pratiques territoriales des groupes en présence en Haute-Mauricie au début du XX^e siècle. Aussi, c'est en analysant le discours des allochtones que nous révélons la place qu'ils accordent aux autochtones dans leurs préoccupations et dans leur imaginaire géographique. En ce sens, le peu de visibilité des Atikamekw dans les sources et dans les archives est représentative du manque de considération que les allochtones leur accordent lors de l'aménagement du territoire.

Les sources de seconde main

En l'absence de sources écrites laissées par les Atikamekw, nous nous appuyons sur les écrits des témoins oculaires présents en Haute-Mauricie au cours de notre période d'étude pour retracer les bouleversements territoriaux auxquels sont confrontés les

Atikamekw. Ce « regard sur l'autre » permet de pallier les zones grises de l'historiographie traditionnelle en restituant le discours et les représentations territoriales des Atikamekw dans le contexte industriel du début du XX^e siècle. Nous recourons entre autres aux écrits du missionnaire Joseph-Étienne Guinard, oblat Marie-Immaculée (o.m.i.), qui relate les événements marquants de cette époque dans un journal conservé au centre d'archives des o.m.i. à Ottawa (fonds Deschâtelets). En 1980, l'anthropologue Serge Bouchard a procédé à l'édition des mémoires du père Guinard⁴⁵. L'ouvrage présente l'avantage d'être mieux organisé et plus facile d'accès que sa version manuscrite. Si ce journal nous éclaire sur la situation des Atikamekw au début du siècle, il faut toutefois tenir compte du parti pris de Guinard pour les Atikamekw, qu'il considère comme ses protégés. Les annotations critiques de Bouchard nous sont donc utiles pour compléter ou mettre en perspective le témoignage du missionnaire.

Au témoignage de Guinard, s'ajoutent les travaux réalisés par les anthropologues John Montgomery Cooper, Daniel Sutherland Davidson et Frank Gouldsmith Speck dans le moyen-nord québécois entre les années 1910 et 1940. Ce sont les premiers chercheurs à avoir documenté de façon systématique⁴⁶ les pratiques territoriales et le mode de vie traditionnel des communautés autochtones du Québec. S'inquiétant de la désintégration rapide et de l'homogénéisation accélérée des cultures dites « primitives » à partir du début du XX^e siècle, ils cherchent à recenser et à préserver le mode de vie des autochtones du nord-est de l'Amérique, menacé par l'industrialisation et la modernisation

⁴⁵ Serge Bouchard. *Mémoires d'un simple missionnaire : le père Joseph-Étienne Guinard, o.m.i., 1864-1965*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1980.

⁴⁶ Nous préférons utiliser les travaux des anthropologues plutôt que les notes de voyage souvent imprécises et fragmentaires des explorateurs et des missionnaires de l'époque coloniale.

occidentale. Les articles issus de leurs études de terrain apparaissent dans les principales revues d'anthropologie aux États-Unis⁴⁷ au cours des années 1920 et 1930.

Pionnier dans la recherche sur les autochtones du moyen-nord québécois, Frank G. Speck réalise une série d'études de terrain pour le compte de George Gustav Heye (fondateur du Heye Foundation's Museum of the American Indian à New York), à compter du début des années 1910. Speck recueille une grande quantité de données sur la langue, les arts décoratifs, les mythes et légendes, la religion, les cérémonies, l'organisation sociale et les moyens techniques des Algonquins, des Cris, des Innus et des Naskapis. Plus précisément, ses recherches mettent en lumière les relations des autochtones avec la nature, leur utilisation du territoire et leur distribution spatiale. L'anthropologue établit des lignes de convergence entre les composantes de leur culture et fait de la religion un centre nodal de leurs pratiques traditionnelles. Il affirme que le territoire de chasse, au-delà de son aspect socio-économique et écologique, est un lieu d'enracinement des croyances et des conceptions religieuses pour eux⁴⁸. Bien que Speck ne réalise pas de travail de terrain chez les Atikamekw⁴⁹, ses études permettent néanmoins d'établir des parallèles entre les différentes communautés autochtones du moyen-nord québécois, notamment en ce qui concerne l'organisation sociale, les pratiques territoriales et les rapports au territoire.

⁴⁷ Les revues *American Anthropologist*, *American philosophical library*, *Journal of the Washington Academy of Sciences*, notamment.

⁴⁸ Irving A. Hallowell. « Frank Gouldsmith Speck, 1881-1950 », *American Anthropologist*, vol. 53, 1951, p. 75.

⁴⁹ Il séjourne à peine deux jours à Weymontachie en 1925 (Claude Gélinas. *Entre l'assommoir et le godendart. Les Atikamekw et la conquête du Moyen-Nord québécois, 1870-1940, Op. Cit.*, p. 187.)

Suivant les traces de Speck, Daniel S. Davidson se rend dans le moyen-nord québécois vers le milieu des années 1920, alors qu'il termine son doctorat en anthropologie à l'Université de Pennsylvanie, afin d'étudier les Atikamekw et les Algonquins⁵⁰. Il s'intéresse entre autres au mode d'occupation et d'exploitation du territoire, à l'organisation sociale et à la culture matérielle des autochtones. Lors de son passage en Haute-Mauricie, Davidson produit une carte des terrains de chasse familiaux des bandes de Weymontachie, de Manouane et d'Obedjiwan⁵¹. En plus de donner une vue d'ensemble de la répartition spatiale des Atikamekw en Haute-Mauricie, cette carte permet de circonscrire le territoire ancestral des Atikamekw à un moment où les allochtones bouleversent profondément le mode de distribution socio-territoriale des Atikamekw. Davidson produit la carte moins d'une décennie après l'aménagement du réservoir Gouin, dont le rehaussement des eaux entraîne l'ennoiement d'une partie des terrains de chasse des Atikamekw. Sur cette carte, Davidson reproduit l'ancienne chaîne de lacs submergés par le réservoir, et il est ainsi possible de connaître les terrains de chasse touchés par l'inondation.

De son côté, le père John M. Cooper réalise sa première étude de terrain chez les Atikamekw en 1916⁵². Sa rencontre avec les anthropologues du bureau d'ethnologie américaine de la Smithsonian Institution à Washington D.C. l'incite probablement à

⁵⁰ Irving A. Hallowell et Erna Gunther. « Daniel Sutherland Davidson (1900-1952) », *American Anthropologist*, vol. 56, 1954, p. 873.

⁵¹ Cette carte apparaît à la fin de son article *Notes on Tete de Boule ethnology*, paru dans la revue *American Anthropologist* en 1928. (Daniel Sutherland Davidson. « Notes on Tête de Boule ethnology », *American Anthropologist*, vol. 30, n° 1, janvier-mars 1924, p. 18-46.)

⁵² Frederic Wright Gleach et Regna Darnell. *Celebrating a century of the American Anthropological Association: Presidential portraits*. Lincoln, University of Nebraska Press and the American Anthropological Association, 2002, p. 90.

entreprendre ses propres recherches à partir des années 1910⁵³. La Première Guerre mondiale interrompant toutefois ses travaux, il ne retourne en Haute-Mauricie qu'en 1925, 1926 et 1931. Il visite également les Cris et les Innus en 1927 et de 1932 à 1934⁵⁴. Ses travaux nous éclairent à la fois sur la culture matérielle, les pratiques sociales, les mœurs, les coutumes, la religion et le mode d'organisation territoriale de ces communautés. Cooper voit les autochtones comme les derniers représentants d'une culture quasi inchangée depuis l'époque préhistorique⁵⁵. Il développe également l'idée selon laquelle les autochtones du moyen-nord québécois sont des « communautés marginales », repoussées et maintenues dans les portions les moins désirables du territoire⁵⁶. Même s'il les définit comme des marginaux et des témoins vivants de l'époque préhistorique, Cooper ne voit pas en eux des représentants d'une culture appauvrie ou dégénérée⁵⁷. Il met plutôt en évidence les problèmes auxquels sont confrontés les autochtones au cours des premières décennies du XX^e siècle, alors que la raréfaction du gibier entraîne leur appauvrissement et la désintégration d'une partie de leurs pratiques ancestrales⁵⁸.

Les archives et les imprimés gouvernementaux

Les rapports annuels du ministère des Affaires indiennes constituent un outil de recherche incontournable pour étudier les communautés autochtones du Canada. En

⁵³ The Catholic University of America. « John Montgomery Cooper », [En ligne], <http://archives.lib.cua.edu/findingaid/cooper.cfm>, page consultée le 13 mars 2014.

⁵⁴ Frederic Wright Gleach et Regna Darnell. *Op. Cit.*, p. 92.

⁵⁵ Regina Flannery. « John Montgomery Cooper, 1881-1949 », *American Anthropologist*, vol. 52, 1950, p. 65.

⁵⁶ Encyclopædia Britannica. « John M. Cooper », [En ligne], <http://www.britannica.com/EBchecked/topic/136276/John-M-Cooper>, page consultée le 13 mars 2014.

⁵⁷ Alfred Métraux. « R.P. John Montgomery Cooper (1881-1949) », *Journal de la Société des Américanistes*, tome 39, 1950, p. 249.

⁵⁸ Regina Flannery. *Op. Cit.*, p. 66.

effet, les agents indiens engagés par l'État canadien produisent sur une base annuelle un relevé de la réserve à laquelle ils sont assignés. Par contre, les Atikamekw sont généralement absents des rapports annuels du ministère des Affaires indiennes car ils n'ont pas d'agent attribué. Il n'est question d'eux qu'à quelques reprises, par l'intermédiaire de l'agent indien en poste à la réserve des Algonquins de Rivière Désert, près de Maniwaki. Selon l'agent Chase Logue, vers la fin des années 1870, un groupe d'Atikamekw chasse sur les terres de la Haute-Gatineau (il s'agit probablement de la bande de Manouane) et visite périodiquement les Algonquins de Rivière Désert afin d'échanger des fourrures et des mocassins. Les maladies infectieuses font toutefois des ravages dans la région, et en 1880, une grave épidémie de petite-vérole décime une vingtaine d'Atikamekw de passage à Rivière Désert⁵⁹. Par la suite, les Atikamekw semblent éviter cet endroit, et l'agent indien ne livre plus d'information à leur sujet⁶⁰. Les données de natures administrative et statistique contenues dans les rapports annuels du ministère des Affaires indiennes nous éclairent néanmoins sur la démographie et les activités économiques des Atikamekw. Nous sommes ainsi en mesure d'estimer la population atikamekw à plus ou moins 300 individus au début de notre période d'étude, celle-ci vivant essentiellement de la chasse, de la pêche et du commerce des fourrures. Dans le cadre de ce mémoire, le principal intérêt des rapports annuels consiste à définir l'attitude de l'État canadien à l'égard des communautés autochtones au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Si les autochtones réclament des accès exclusifs au territoire pour maintenir leurs moyens de subsistance, le ministère

⁵⁹ Ministère des Affaires Indiennes. *Rapport annuel*, 1880, p. 33-34.

⁶⁰ Au milieu des années 1890, l'agent indien James Martin souligne l'absence prolongée de cent dix membres sur la liste de paye de la réserve de Rivière Désert. Il ajoute que ces membres n'ont pas visité la réserve depuis plus d'une quinzaine d'années. Il pourrait bien s'agir des Atikamekw qui ont cessé de se rendre à Rivière Désert au début des années 1880. (Ministère des Affaires indiennes. *Rapport annuel*, 1895, p. 40.)

des Affaires indiennes, de son côté, est plutôt enclin à ouvrir les réserves aux exploitants forestiers et à faciliter la transition des activités de chasse et de trappe vers l'agriculture de subsistance.

Les archives du ministère des Affaires indiennes à Ottawa contiennent davantage d'informations au sujet des Atikamekw. Aussi, en 1980, le chercheur Gérard Fortin a joint à son étude *L'ancienne et la nouvelle réserve de Coucoucache*⁶¹ la retranscription de certaines des réclamations émises par les Atikamekw et des lettres rédigées par les missionnaires o.m.i Jean-Pierre Guégen et Joseph-Étienne Guinard concernant les besoins des Atikamekw entre les années 1870 et les années 1920. À l'aide de ces archives, nous sommes en mesure de retracer le processus menant à la création des réserves autochtones de Weymontachie et de Coococache en 1895, et de connaître les difficultés des Atikamekw à faire respecter l'intégrité de ces réserves par les allochtones au début du XX^e siècle.

Les imprimés gouvernementaux nous permettent également de documenter le mouvement d'appropriation territoriale des allochtones le long de la vallée du St-Maurice à compter de la seconde moitié du XIX^e siècle. Les rapports annuels du ministère des Travaux publics du Canada, par exemple, rendent compte des travaux exécutés par les exploitants forestiers et l'État québécois sur la rivière St-Maurice et ses affluents depuis 1867. Il ne s'agit pas d'étudier dans le détail l'aménagement de ces infrastructures, René Hardy et Normand Séguin en ayant déjà réalisé la recension dans

⁶¹ Gérard Fortin. *L'ancienne et la nouvelle réserve Coucoucache*, Village des Hurons, Conseil Attikamek-Montagnais, 1979.

leur ouvrage *Forêt et Société*. Nous nous en tiendrons plutôt au rapport de 1899, réalisé par F.X. Thos. Berlinguet, ingénieur surintendant du ministère des Travaux publics du Canada et ingénieur résident de Trois-Rivières, où nous trouvons un relevé exhaustif des différents aménagements réalisés dans le *district du St-Maurice* depuis 1867. Ce rapport permet de relater l'intrusion allochtone en Haute-Mauricie au cours des trois dernières décennies du XIX^e siècle.

Pour ce qui est du gouvernement provincial, les rapports annuels de la Commission des eaux courantes du Québec fournissent des informations sur les transformations du Haut-St-Mauricie. Les projets de régularisation des eaux administrés par la Commission témoignent également des visées de l'État québécois en matière de gestion et d'aménagement du territoire. À la lumière de ces rapports, nous sommes en mesure de circonscrire le discours des ingénieurs en charge de développer la Haute-Mauricie et saisir les enjeux entourant l'aménagement de la rivière St-Maurice. Si les rapports de la Commission ne permettent pas de connaître les répercussions des transformations environnementales sur les pratiques territoriales des Atikamekw, ils jettent néanmoins un éclairage nouveau sur la structuration de la vallée du St-Maurice par les autochtones au cours des premières décennies du XX^e siècle. Aussi, c'est en comparant la carte des terrains de chasse des Atikamekw produite par Davidson en 1925 et les cartes réalisées par les ingénieurs de la Commission des eaux courantes que nous pouvons évaluer l'ampleur et l'étendue des inondations engendrées par la création du réservoir Gouin en plein cœur du territoire ancestral des Atikamekw.

Les archives industrielles

Au cours des premières décennies du XX^e siècle, la Shawinigan Water and Power Company s'impose comme le principal gestionnaire de la rivière St-Maurice, et ses archives rendent compte d'une multitude d'informations sur les transformations de ce cours d'eau. Conservé au centre d'archives d'Hydro-Québec à Montréal, le fonds de la Shawinigan Water and Power nous livre des quantités d'informations sur l'établissement des barrages hydroélectriques le long du St-Maurice, les projets d'emménagement des eaux en Haute-Mauricie ainsi que le rôle de structuration et d'exploitation du territoire par la grande entreprise. Par ailleurs, ce fonds comprend les archives des filiales de la Shawinigan Water and Power comme la St-Maurice Hydraulic Company, en charge d'exécuter les travaux de construction des barrages A, B et C le long de la rivière Manouane au tournant des années 1910, ainsi que la St-Maurice Construction Company, en charge d'aménager le réservoir Gouin entre 1915 et 1917.

Nous avons également consulté le fonds d'archives de la Consolidated Bathurst Limited, à la Bibliothèque et archives nationales du Québec (section Vieux-Montréal), afin de collecter des informations sur les compagnies de pâtes et papiers présentes à travers la vallée du St-Maurice au cours de notre période d'étude. Dans ce fonds d'archives, nous avons récupéré une carte des concessions forestières détenues par la Canada Power & Paper Company Limited⁶², produite en 1928.

⁶² Cette compagnie est issue de la fusion des principales compagnies de pâtes et papiers de la vallée du St-Maurice au milieu des années 1920, à savoir la Belgo (Shawinigan Falls), la Laurentide (Grand-Mère) et la St-Maurice Paper (Cap-de-la-Madeleine). (« Canada Power », *Le Nouvelliste*, vol. 8, n° 242, p. 38.)

Les revues d'ingénierie

Les articles de revues d'ingénierie offrent une vue d'ensemble des développements hydroélectriques le long de la rivière St-Maurice. Le centre d'archives d'Hydro-Québec dispose d'un large inventaire des articles publiés au cours du XX^e siècle sur les barrages du Québec. Ce dossier présente l'avantage de rassembler en un seul endroit les articles provenant de revues difficilement accessibles en raison de leur année de publication ou de leur lieu d'édition, même s'il ne constitue pas nécessairement un dépouillement systématique des revues techniques sur le sujet. Chacun des barrages du St-Maurice fait néanmoins l'objet de plusieurs articles. Dans le cadre de ce mémoire, nous avons retenu ceux portant sur le réservoir Gouin et sur les barrages hydroélectriques de Shawinigan Falls, de Grand-Mère et de La Gabelle. L'ingénieur en chef de la Commission des eaux courantes, Olivier Lefebvre, a par ailleurs publié plusieurs articles sur le réservoir Gouin et sur les possibilités d'emménagement des eaux dans le bassin hydrographique du St-Maurice. Ces articles de revues techniques apportent des informations complémentaires aux archives industrielles et aux imprimés gouvernementaux. En constituant un tel corpus documentaire, nous avons une compréhension plus précise de la transformation du territoire par les allochtones et de la consolidation de la structure industrielle à travers la vallée du St-Maurice au cours des premières décennies du XX^e siècle.

La presse régionale

Les journaux régionaux rendent compte de la manière dont l'exploitation des ressources naturelles, l'aménagement des voies de communication et l'industrialisation remodelent la vallée du St-Maurice. Ils révèlent également la teneur des discours

entourant le développement industriel de la vallée du St-Maurice ainsi que les projets d'aménagement réalisés par l'État québécois et les industriels à partir du début du XX^e siècle. Notre dépouillement couvre les années 1907 et 1908 pour l'hebdomadaire *L'Industriel* (publié à Shawinigan Falls), les années 1908 à 1911 pour l'hebdomadaire *Le Nouveau Trifluvien* (publié à Trois-Rivières), les années 1917 à 1920 pour l'hebdomadaire *L'Écho du Saint-Maurice* (publié à Shawinigan Falls) et les années 1920 à 1930 pour le quotidien *Le Nouvelliste* (publié à Trois-Rivières). Comme pour les revues d'ingénierie, la presse régionale nous sert d'outil d'appoint, et nous n'avons pas la prétention d'en faire une lecture aussi poussée que l'historien René Verrette dans son ouvrage *Les idéologie de développement régional : le cas de la Mauricie, 1850-1950*⁶³.

PLAN DE L'ÉTUDE

Cette recherche en trois volets retrace les différentes étapes de la dépossession territoriale des Atikamekw entre 1900 et 1930, et nous permet d'expliquer les modalités d'effacement de leurs marqueurs d'occupation sur le territoire.

Le premier chapitre de ce mémoire porte sur le mode de vie ancestrale des Atikamekw et sur les rapports qu'ils entretiennent avec le territoire avant l'intrusion massive des allochtones en Haute-Mauricie à compter du début du XX^e siècle. Nous abordons également dans cette partie les bouleversements occasionnés par l'industrie du bois de sciage en Haute-Mauricie au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle et la création des premières réserves atikamekw à Cooococache (1895), Weymontachie (1895) et Manouane (1906).

⁶³ René Verrette. *Les idéologies de développement régional: le cas de la Mauricie, 1850-1950*, Op. Cit.

Le deuxième chapitre porte sur le processus de mise en exploitation du territoire par l'État québécois et par la grande entreprise en Haute-Mauricie au cours des premières décennies du XX^e siècle. Nous nous intéressons à la manière dont le territoire ancestral des Atikamekw passe sous le contrôle des allochtones, à mesure que la Shawinigan Water and Power Company et les industries des pâtes et papiers étendent leur aire d'activités vers le nord.

Enfin, dans un troisième chapitre, nous étudions l'impact de l'intrusion allochtone sur le milieu de vie et sur les pratiques territoriales des Atikamekw. Nous discutons des confrontations territoriales et des rapports de force entre les Atikamekw et les allochtones en Haute-Mauricie.

CHAPITRE 1

La territorialité atikamekw : mode de vie et pratiques ancestrales

Dans ce chapitre, nous nous intéressons à la territorialité des Atikamekw en fait de lieux, de pratiques et d'imaginaire géographique. Il sera d'abord question de la distribution géographique des Atikamekw et du territoire qu'ils occupent au XVIII^e et au XIX^e siècles principalement. Nous définissons ensuite leurs rapports au territoire en fait d'adaptation fonctionnelle au milieu naturel, les Atikamekw développant des stratégies de subsistance pour vivre du territoire en fonction de ses contraintes physiques et de la disponibilité des ressources. Il sera également question de l'imaginaire géographique et des rapports que les Atikamekw entretiennent avec la nature comme milieu d'échanges symboliques.

Nous verrons enfin comment à compter de la seconde moitié du XIX^e siècle la progression des allochtones vers le nord ébranle le mode de vie des Atikamekw, leur capacité à assurer leur subsistance et leur manière d'organiser le territoire. C'est dans ce contexte qu'à partir des années 1880, les Atikamekw réclament la création de réserves auprès du ministère des Affaires indiennes afin de préserver leurs activités de subsistance et maintenir des accès privilégiés au territoire. Si le ministère crée, des années plus tard, les réserves de Coocoocache et de Weymontachie (1895), de Manouane (1906) et d'Obedjiwan (1950), nous verrons que ces enclaves restreintes

n'assurent qu'une protection limitée aux Atikamekw en raison de la demande croissante des allochtones en matières premières vers la fin du XIX^e siècle.

1.1 NITASKINAN (NOTRE TERRITOIRE) : OCCUPATION DE LA HAUTE-MAURICIE PAR LES ATIKAMEKW

Il est difficile de recenser les lieux de fréquentation des Atikamekw à l'époque précolombienne, mais des chercheurs comme Claude Gélinas affirment que les Atikamekw se concentrent surtout au nord de la rivière St-Maurice, des deux côtés de la ligne de partage des eaux¹. Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, les villages saisonniers de Weymontachie, Manouane et Kikendatch forment les principaux sites de rassemblement et lieux de rencontre des Atikamekw sur le territoire.

Si certains affirment que les Atikamekw occupent le Haut-St-Maurice depuis des temps immémoriaux, il faut toutefois reconnaître qu'il existe un débat historique sur leur supposée disparition à la suite d'épidémies et d'invasions iroquoises survenues vers le milieu du XVII^e siècle. Selon plusieurs chercheurs, dont l'historien Dawson Nelson-Martin qui a consacré un ouvrage sur la question², les Têtes-de-Boule auraient remplacé les Atikamekw sur les terres laissées vacantes du Haut-St-Maurice à partir de la fin du XVII^e siècle. Il est toutefois difficile de définir avec certitude l'emplacement et la composition des communautés autochtones du nord-est américain à cette époque en raison de l'ambiguïté des sources laissées par les chroniqueurs et les cartographes,

¹ Claude Gélinas. « Identité et histoire des autochtones de la Haute-Mauricie aux XVII^e et XVIII^e siècles : un regard sur le débat Attikamègues — Têtes de Boule », dans *L'éveilleur et l'ambassadeur. Essais archéologiques et ethnohistoriques en hommage à Charles A. Martin*, R. Tremblay (ed.), Montréal : Recherches amérindiennes au Québec, Paléo-Québec, n° 27, p. 207.

² Dawson Nelson-Martin. *Des Attikamègues aux Têtes-de-Boule : mutation ethnique dans les Hauts Mauriciens sous le Régime français*, Sillery, Septentrion, 2003.

notamment quant aux mouvements et aux interactions entre les bandes ou aux perturbations comme les guerres et les épidémies³. Dans le cadre de ce mémoire, nous considérons les Têtes-de-Boule comme les descendants possibles des premiers Atikamekw, dont les survivants se seraient vraisemblablement unis à d'autres communautés autochtones du moyen-nord québécois pour reconstituer leur communauté aux sources du St-Maurice.

Après avoir séjourné en Haute-Mauricie au milieu des années 1920, l'anthropologue américain Daniel Sutherland Davidson affirme que le territoire ancestral des Atikamekw forme un corridor entre la rivière Mégiscane au nord-ouest et la rivière Trenche à l'est, avec la ligne de partage des eaux comme limite au nord. Davidson établit la limite au sud à environ 150 miles sous la ligne de partage des eaux, mais avec l'avancée constante des allochtones vers le nord à partir du milieu du XIX^e siècle⁴, il est difficile de l'affirmer avec certitude. L'anthropologue Noëlla Chachai ajoute que le territoire ancestral des Atikamekw comprend pas moins de 300 lacs et rivières en Haute-Mauricie, dont une partie est aujourd'hui recouverte par le réservoir Gouin⁵. Le berceau de la nation Atikamekw se trouverait donc au cœur de l'ancienne chaîne de lacs située aux sources du St-Maurice, et c'est à partir de là que les Atikamekw se seraient disséminés sur le territoire de la Haute-Mauricie.

³ Roland Chamberland et al. *Terra Incognita des Kotakoutouemis : l'Algonquie orientale au XVII^e siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 10.

⁴ Daniel Sutherland Davidson. *Op. Cit.*, p. 18.

⁵ Pierre Gill. « Obedjiwan », *Magazine Première nations*, vol. 3, n° 3, automne 2011, p. 8.

Le territoire ancestral des Atikamekw se compose essentiellement de lacs, de rivières et de forêts où le gibier et le poisson abondent, des ressources se trouvant à la base de leur alimentation. Les peuplements denses de conifères (l'épinette, le thuya, le sapin, etc.) servent d'abris au lièvre et à la perdrix, tandis que les espaces dégagés par les feux de forêt attirent l'ours noir, friand de petits fruits sauvages comme le bleuets. Le castor vit dans les lacs et les marécages où il trouve en abondance l'aulne, le tremble et le bouleau dont il se nourrit. Le rat musqué, l'orignal et la sauvagine se nourrissent quant à eux des végétaux aquatiques poussant en bordure des lacs, des marais et des rivières. La loutre et le vison fréquentent également les cours d'eau pour se nourrir de poisson. Les lacs et les rivières abritent d'ailleurs plusieurs espèces de poisson, dont le corégone (ou poisson blanc), la truite grise (aussi connue sous le nom de ouananiche), le brochet et le doré. Le territoire de la Haute-Mauricie fournit ainsi l'essentiel des ressources nécessaires aux Atikamekw pour se nourrir, se vêtir et fabriquer le matériel leur permettant de vivre en forêt.

Le bassin hydrographique de la rivière St-Maurice sert pour sa part de réseau d'échange et de communication aux Atikamekw. Les cours d'eau constituent des axes de circulation idéale pour les déplacements en canot, en plus d'offrir des voies d'accès facile aux bassins hydrographiques limitrophes⁶. Les rivières St-Maurice, Outaouais et Saguenay prennent d'ailleurs leur source dans le même secteur, comme l'indique le fonctionnaire et chroniqueur Arthur Buies en 1889 :

Un fait curieux à signaler dans l'hydrographie de cette partie de la province, c'est que la rivière Outaouais, ainsi que ses deux grands tributaires, la

⁶ Claude Gélinas. *Les autochtones et la présence occidentale en Haute-Mauricie (Québec), 1760-1910*, Op. Cit., p. 19.

Gatineau et la Lièvre, la rivière St-Maurice et la rivière Saguenay, celle-ci sous le nom de Chamouchouan, prennent leur sources toutes dans le voisinage les unes des autres. [...] en sorte qu'il est facile de communiquer de l'une à l'autre des grandes vallées du nord, celle de l'Outaouais, celle du St-Maurice et celle du Saguenay, presque sans mettre pied à terre, si ce n'est pour faire les portages entre les lacs ou entre les différents cours d'eau qui se lient les uns aux autres par d'étroites bandes de terre, comme une longue chaîne d'anneaux liquides⁷.

En raison des facilités de déplacement par la voie des eaux, le moyen-nord québécois forme depuis longtemps un milieu d'échanges ouvert et perméable où se côtoient les Atikamekw du Haut-St-Maurice, les Algonquins de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue, les Innus du Lac-St-Jean et de la Côte-Nord et les Cris de la Baie James⁸. Il n'existe pas de frontières rigides sur le territoire, ce qui favorise les contacts, les alliances et les déplacements entre les communautés. Aussi, jusqu'au tournant du XIX^e siècle, la présence des postes de traite situés en périphérie de la Haute-Mauricie incite les Atikamekw à se mêler aux autres communautés autochtones, et c'est peut-être pourquoi ils tardent à former des bandes dans la région.

L'anthropologue Claude Gélinas explique que c'est seulement avec l'ouverture des premiers postes de traite en Haute-Mauricie que les Atikamekw commencent à se fixer sur le territoire et à se rassembler en bandes. Il existe des lieux de rencontre ancestraux sur le territoire, comme Kikendatch et Weymontachie, où des marchands indépendants s'installent pour commercer avec les Atikamekw au cours des années 1770. Leurs comptoirs sont toutefois temporaires et peu de traces historiques permettent de

⁷ Arthur Buies. *L'Outaouais supérieur*, Québec, C. Darveau, 1889, p. 62.

⁸ Roland Chamberland et al. *Op. Cit.*, p. 66-67.

documenter leur passage dans la région⁹. Au début du XIX^e siècle, l'ouverture des comptoirs de la Compagnie du Nord-Ouest et de la Compagnie de la Baie d'Hudson entraîne le premier véritable rassemblement communautaire des Atikamekw. La Compagnie du Nord-Ouest construit un poste à Weymontachie en 1806 où elle attire plus d'une centaine d'Atikamekw en seulement cinq ans¹⁰. Le comptoir réunit les chasseurs en activité dans les alentours — le long des rivières Manouane, Ruban et Flamand en particulier — ainsi qu'une partie des chasseurs situés plus au nord, en provenance de Kikendatch. En 1821, la Compagnie de la Baie d'Hudson prend le contrôle du comptoir de Weymontachie et construit une nouvelle série de postes de traite en Haute-Mauricie, dont celui d'Obedjiwan. Seulement 25 personnes gravitent autour d'Obedjiwan en 1825, et malgré ses débuts modestes, ce poste devient le point de rencontre d'au moins 70 personnes vers la fin des années 1820. C'est au cours de cette période que se serait constitué le noyau de la bande d'Obedjiwan, réunissant les chasseurs disséminés aux alentours de Kikendatch et de part en part de la ligne de partage des eaux¹¹. Même si la Compagnie de la Baie d'Hudson abandonne son poste à Obedjiwan pour en ouvrir un nouveau à Kikendatch en 1840¹², les Atikamekw continuent d'identifier ce site comme un lieu significatif.

À partir des années 1840, les missions d'évangélisation organisées par les Oblats-Marie-Immaculée en Haute-Mauricie (o.m.i.) accentuent à leur tour la cristallisation du peuplement atikamekw autour des postes de Kikendatch et de Weymontachie. La

⁹ Claude Gélinas. *Les autochtones et la présence occidentale en Haute-Mauricie (Québec), 1760-1910. Op. Cit.*, p. 136.

¹⁰ *Ibid.*, p. 137.

¹¹ *Ibid.*, p. 143.

¹² *Ibid.*, p. 238.

construction d'une chapelle et l'aménagement d'un cimetière à proximité des comptoirs de la Compagnie de la Baie d'Hudson, vers la fin des années 1840¹³, en font des sites de rassemblement privilégiés pour les Atikamekw. Le cimetière devient un symbole d'unité communautaire, parce qu'auparavant, les morts étaient enterrés sur les terrains de chasse familiaux¹⁴. Les postes de traite et les missions d'évangélisation créent donc un sentiment d'appartenance et de communauté chez les Atikamekw, en plus d'inciter ces derniers à s'y rassembler à chaque année durant l'été. Lors de ces rencontres estivales, un village de tentes se dresse temporairement autour du comptoir de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la chapelle des Oblats à Weymontachie et à Kikendatch. Ces réunions permettent aux Atikamekw de se retrouver entre eux, d'établir des partenariats de chasse, d'échanger des nouvelles et de célébrer avec les autres membres de leur communauté¹⁵.

Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, c'est au tour des communautés de Coococache et de Manouane de se former. En 1860, la Compagnie de la Baie d'Hudson fonde un poste de traite à Coococache, au sud-est de Weymontachie, mais ce comptoir ne devient jamais le pôle d'établissement d'une nouvelle bande. N'excédant pas 20 membres au total, les quelques familles fréquentant ce poste restent affiliées à la bande de Weymontachie¹⁶. Au début des années 1870, toutefois, une partie des chasseurs de Weymontachie se dissocient pour fonder une nouvelle bande aux sources de la rivière

¹³ *Ibid.*, p. 255.

¹⁴ *Ibid.*, p. 275.

¹⁵ *Ibid.*, p. 272.

¹⁶ *Ibid.*, p. 434.

Manouane, sur la rive sud du lac Kempt¹⁷. Déjà, au cours des années 1860, certaines familles avaient l'habitude d'aller cultiver des pommes de terre à cet endroit afin de s'affranchir de leur dépendance alimentaire à l'égard de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ces familles souhaitent par ailleurs se rapprocher de leurs terrains de chasse situés le long de la rivière Manouane et aux sources des rivières Lièvre et Gatineau¹⁸. Dans le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes en 1880, l'agent indien de la réserve algonquine de Rivière Désert fait mention d'une centaine de Têtes-de-Boule chassant aux sources de la rivière Gatineau¹⁹. Il s'agit bien des Atikamekw de Manouane, dont les terrains de chasse se trouvent dans ce secteur. Avec l'ouverture d'un poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson au lac Kempt en 1873 et la tenue d'une mission d'évangélisation par les o.m.i. à cet endroit à partir de 1895, les chasseurs de la Manouane finissent par constituer une bande à part entière²⁰.

C'est ainsi qu'au cours du XIX^e siècle, les groupes de chasse disséminés en Haute-Mauricie et le long de la ligne de partage des eaux se réunissent progressivement pour constituer les premières bandes atikamekw. Le groupe de chasse familial reste néanmoins le modèle d'organisation sociale le plus adapté pour exploiter convenablement les ressources fauniques de la Haute-Mauricie, et ainsi permettre aux Atikamekw de s'adapter aux contraintes physiques du territoire et tirer profit de la disponibilité variable du gibier sur le territoire²¹. Voyons maintenant comment les

¹⁷ *Idem*.

¹⁸ *Ibid.*, p. 435.

¹⁹ Ministère des Affaires indiennes. *Rapport annuel*, 1880, p. 33-34.

²⁰ Claude Gélinas. *Les autochtones et la présence occidentale en Haute-Mauricie (Québec), 1760-1910*, *Op. Cit.*, p. 435-436.

²¹ Claude Gélinas. *La gestion de l'étranger : les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie, 1760-1870*, *Op. Cit.*, p. 37.

Atikamekw s'adaptent à leur environnement et quelles relations privilégiées ils établissent avec leur territoire ancestral.

1.2 RAPPORTS AU TERRITOIRE CHEZ LES ATIKAMEKW

En vivant des ressources présentes sur le territoire, et en modulant leurs pratiques territoriales en fonction de celles-ci, les Atikamekw développent une forme d'adaptation fonctionnelle à leur milieu naturel. Vers la fin des années 1950, l'ethnobotaniste Jacques Rousseau établit une corrélation entre la composition sociale et l'environnement dans lequel les communautés de chasseurs évoluent. Il démontre que chez les autochtones du moyen-nord québécois, la disponibilité de la faune détermine la répartition spatiale et la composition des groupements sociaux. Chez les Innus, par exemple, les groupes de chasse se composent d'une seule famille exploitant des aires de chasse précises, tandis que chez les Naskapis, les groupes de chasse réunissent plusieurs familles combinant leurs efforts pour traquer et cerner les troupeaux de caribous²². De leur côté, les Atikamekw se dispersent en petits groupes afin de se rapprocher des colonies de gibier sédentaire (le castor principalement). Chaque groupe réunit les membres d'une même famille, ce modèle d'organisation sociale permettant de joindre les efforts d'au moins deux ou trois chasseurs sur un terrain de chasse prédéterminé²³.

Le chef du groupe, généralement le père de famille, est l'héritier du terrain de chasse en question. Cette responsabilité lui confère une certaine autorité sur la portion

²² Jacques Rousseau. *Op. Cit.*, p. 42.

²³ Claude Gélinas, *Les autochtones et la présence occidentale en Haute-Mauricie (Québec), 1760-1910*, *Op. Cit.*, p. 152.

du territoire qu'il occupe²⁴. Aussi, c'est en revenant année après année au même endroit qu'il assure l'occupation du territoire ancestral. La composition des groupes de chasse peut changer d'une année à l'autre, mais les chefs de famille restent généralement en charge du même secteur jusqu'à leur mort. Le cas échéant, leur fils aîné en hérite²⁵ et assure à son tour le rôle de « gardien du territoire », une responsabilité intergénérationnelle²⁶.

Les Atikamekw se répartissent sur le territoire en fonction de marqueurs naturels comme les rivières, les lacs et les montagnes²⁷. Les chasseurs laissent également des traces sur le territoire (des entailles sur les arbres par exemple) afin de délimiter leur aire d'activité et signaler leur présence à cet endroit. Ces marqueurs d'occupation montrent aux autres membres de la communauté que le secteur est occupé, en plus d'indiquer le nombre de castors que le groupe de chasse prévoit collecter dans chaque hutte²⁸. Les repères de ce genre participent autant à la répartition spatiale des Atikamekw qu'à l'organisation collective de leurs activités sur le territoire. Bien qu'elles soient souples et qu'elles n'empêchent pas les chasseurs de poursuivre des proies mobiles comme l'orignal ou l'ours, les délimitations régulent en quelque sorte l'accès au territoire. Elles véhiculent un langage compris et partagé par tous les membres de la communauté. Ce mode d'organisation spatiale permet donc aux Atikamekw d'occuper le territoire en respectant certaines règles de vie en société.

²⁴ Daniel Sutherland Davidson. *Op. Cit.*, p. 30.

²⁵ Claude Gélinas, *Les autochtones et la présence occidentale en Haute-Mauricie (Québec), 1760-1910*. *Op. Cit.*, p. 290.

²⁶ Sylvie Poirier. « The Atikamekw. Reflections on their changing World », *Op. Cit.*, p. 139.

²⁷ Daniel Sutherland Davidson. *Op. Cit.*, p. 31.

²⁸ Sylvie Poirier. « The Atikamekw. Reflections on their changing World », *Op. Cit.*, p. 140.

La répartition spatiale des Atikamekw dépend également du cycle des saisons et de la disponibilité des ressources sur le territoire. En prenant l'exemple des Innus et des Naskapis de la Côte-Nord, Paul Charest souligne que les communautés vivant de la chasse développent des stratégies d'adaptation fonctionnelle où les activités de subsistance se combinent et se succèdent en fonction des contraintes variables du territoire à différents moments de l'année²⁹. Les Atikamekw reconnaissent pour leur part l'existence de six saisons (l'automne, le pré-hiver, l'hiver, le pré-printemps, le printemps et l'été), chacune correspondant à un état particulier du territoire et à un champ d'activités spécifiques. Avec l'examen des entrées de fourrures mensuelles au poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Weymontachie, Gélinas a dressé un portrait détaillé des activités réalisées par les Atikamekw sur le territoire tout au long de l'année. Selon lui, les Atikamekw récoltent surtout des peaux de rats musqués, de visons et de martres au début de l'automne, la chasse à l'ours occupant également une bonne partie de leur temps avant le début de l'hiver. Ils se concentrent ensuite sur la collecte des peaux de castors et de loutres jusqu'au printemps³⁰. Les Atikamekw chassent l'orignal et pêchent au filet en tout temps de l'année, puisqu'il s'agit de la base de leur subsistance. À cela s'ajoutent la cueillette des petits fruits (le bleuets principalement) et la chasse à la sauvagine durant la saison chaude. L'anthropologue Sylvie Poirier souligne que le cycle des six saisons et les activités qui s'y rattachent constituent un puissant référent identitaire pour les Atikamekw³¹. En effet, il sert d'échelle de temps, de la

²⁹ Paul Charest. « Les ressources naturelles de la Côte-Nord ou la richesse des autres une analyse diachronique », *Op. Cit.*, p. 37.

³⁰ Claude Gélinas, *Les autochtones et la présence occidentale en Haute-Mauricie (Québec), 1760-1910*, *Op. Cit.*, p. 221.

³¹ Sylvie Poirier. « The Atikamekw. Reflections on their changing World », *Op. Cit.*, pages 142-143.

même manière qu'un calendrier, en plus de moduler les déplacements des Atikamekw sur le territoire.

L'adaptation fonctionnelle à la nature réclame néanmoins une connaissance aiguisée du territoire. Les Atikamekw développent ce savoir en délimitant l'espace géographique, en nommant les choses, en recensant les ressources disponibles, en parcourant le territoire et en y pratiquant leurs activités. Il est primordial pour eux de savoir lire les signes laissés dans la nature par les animaux (rognures, pistes, sentiers, excréments, etc.). Il s'agit d'un livre ouvert où les animaux écrivent leur histoire, et les Atikamekw doivent apprendre le langage du territoire pour pouvoir en comprendre le récit. Les chasseurs développent ainsi l'acuité et la compréhension requises pour vivre du territoire. C'est en forêt que les aînés jouent le rôle de guide et transmettent leurs connaissances aux plus jeunes. Ces derniers y apprennent les rudiments de la chasse, de la trappe et de la pêche, soit tout le savoir nécessaire pour assurer leur subsistance³².

La transmission des connaissances passe également par les récits de chasse, racontés sous la forme de mythes et de légendes par les aînés. Poirier explique que dans une société de tradition orale comme celle des Atikamekw, les histoires s'inscrivent dans un processus de socialisation par lequel les membres de la communauté apprennent les valeurs et les codes moraux de leur groupe. C'est aussi avec elles que les aînés partagent leurs connaissances, leurs expériences, leurs pratiques et leur savoir-faire issus de la vie en forêt³³. En servant de liant collectif et de pont entre les générations, ce champ de

³² *Ibid.*, p. 141.

³³ *Ibid.*, p. 138-139.

connaissances forme la clé de voûte du construit identitaire et de l'édifice culturel des Atikamekw.

La tradition orale fait également du territoire un lieu de parole³⁴, celle-ci alimentant à la fois l'identité culturelle et la connaissance territoriale des Atikamekw. Chacune des bandes se désigne d'ailleurs en fonction des attributs du territoire. Par exemple, Kikendatch signifie « L'Anse au gros cyprès », Manouane « Là où l'on trouve des œufs », Obedjiwan « Le courant du détroit » et Weymontachie « La montagne où l'on observe »³⁵. En nommant les lieux, les Atikamekw s'approprient symboliquement le territoire et l'humanisent en y inscrivant une partie d'eux-mêmes (leurs activités, leurs émotions, les événements marquants et leurs souvenirs). Dans cette perspective, le territoire agit à la fois comme témoin et comme gardien de l'identité culturelle des Atikamekw en renvoyant une image d'eux-mêmes.

La trame narrative des Atikamekw véhicule également un champ de croyances et de représentations découlant de leurs rapports avec le territoire et donnant une signification particulière à leur existence. Le territoire ne se limite donc pas qu'aux échanges sociaux entre les chasseurs ou à un amalgame de particularités physiques ou écologiques que les chasseurs doivent connaître pour pouvoir vivre en forêt; il se décline en un réseau de relations symboliques entre l'homme et la nature. Les chasseurs établissent au quotidien des connexions avec le territoire, et ce dernier se définit comme

³⁴ Béatrice Collignon. « Les fondements territoriaux de l'identité inuit d'hier et d'aujourd'hui », dans Joël Bonnemaison, Luc Cambrezy et Laurence Quinty-Bourgeois (eds.). *Les territoires de l'identité — Le territoire, lieu ou frontière ?*, tome I, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 98.

³⁵ André Mercier. « Un carrefour important de l'histoire atikamekw ». *Le Nouvelliste*, 9 juin 2007, p. 3.

un continuum social rassemblant dans une même sphère d'interactions les humains et ce que certains anthropologues qualifient d'*entités non-humaines*³⁶.

Les terrains de chasse forment la base de l'environnement social des Atikamekw, et dans ces lieux d'échanges, les chasseurs interagissent également avec les animaux. Pour assurer leur subsistance, les Atikamekw doivent entrer en relations avec ces entités non-humaines et en faire leurs partenaires sociaux, comme c'est le cas dans plusieurs autres communautés autochtones³⁷. Le succès du chasseur ne dépend pas seulement de son habileté à tuer, mais aussi du dialogue qu'il entretient avec l'animal pour lui demander de donner sa vie. Dans cette perspective, la compétence du chasseur se mesure à sa capacité à créer et à maintenir des liens avec les animaux³⁸. C'est pourquoi il est nécessaire pour les Atikamekw de fréquenter le territoire sur une base régulière afin de maintenir et perpétuer ce champ de relations.

D'une certaine manière, ce système de croyances détermine l'accès des Atikamekw aux ressources naturelles du territoire. La connaissance territoriale ne permet pas seulement au chasseur de localiser ses proies dans l'espace (huttes de castors, tanières d'ours, ravages d'originaux); elle lui accorde également le privilège d'interagir avec les entités non-humaines présentes sur le territoire. Avant d'arriver à ce stade de communication, les chasseurs doivent adopter un état d'esprit et des principes d'action qui les rendent dignes de prendre la vie de leur proie. Ils tâchent d'entretenir une relation

³⁶ Philippe Descola. *Par-delà nature et culture*, *Op. Cit.*, p. 27.

³⁷ *Ibid.*, p. 23.

³⁸ Hans Carlson. *Op. Cit.*, p. 31.

de respect, d'amitié et de réciprocité avec les entités non-humaines³⁹. Les pratiques territoriales, les techniques de prédation et l'état d'esprit des Atikamekw lors de la chasse découlent de ces échanges constants avec le territoire.

Les Atikamekw ne voient donc pas le territoire comme un simple espace physique; ils y développent un état de conscience émotionnelle et subjective. Le territoire s'inscrit à l'intérieur de trames narratives, de récits et de croyances issus de la mosaïque des relations physiques et métaphysiques que les Atikamekw entretiennent entre eux et avec la nature. Ce mode de représentation territoriale détermine à la fois leur manière d'être, de penser et de vivre, le territoire constituant le lieu d'enracinement de leur cosmologie, de leur culture et de leur identité.

1.3 LA TRANSITION DES PRATIQUES TERRITORIALES : CONTACT AVEC LES ALLOCHTONES ET TRANSFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

À partir du XIX^e siècle, l'intrusion des allochtones en Haute-Mauricie entraîne des changements dans les pratiques territoriales et les rapports à la nature des Atikamekw. D'abord, la demande croissante en fourrures de la Compagnie de la Baie d'Hudson au XIX^e siècle incite les Atikamekw à piéger de façon excessive le castor. Puis, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, l'arrivée des exploitants forestiers en Haute-Mauricie occasionne une charge supplémentaire sur la faune.

Avant d'entrer en contact avec les allochtones, les communautés autochtones du moyen-nord québécois vivaient essentiellement de la chasse au gros gibier comme

³⁹ Sylvie Poirier. « The Atikamekw. Reflections on their changing World », *Op. Cit.*, p. 144.

l'original ou le caribou. Les anthropologues Diamond Jenness⁴⁰ et Eleanor Leacock⁴¹ ont signalé que ce type d'activité nécessitait une juridiction collective du territoire, puisque les chasseurs devaient rester mobiles et chasser en groupe pour traquer les animaux qui se déplaçaient sur de grandes distances. Avec l'intensification du commerce des fourrures à partir de l'époque coloniale, le mode d'occupation du territoire passe progressivement d'une tenure collective à une tenure plus individualisée. Le piégeage des animaux à fourrure ancre les groupes de chasse sur des portions de territoire mieux définies, tandis que la structure égalitariste de coopération et de partage des autochtones tend à s'étioler⁴². « En gravitant autour des comptoirs et en devenant tributaires du marché des fourrures, l'importance de contrôler certains territoires et de s'assurer des droits exclusifs sur le territoire qui s'y trouve devient impératif⁴³ », explique l'anthropologue Roland Viau. Au contact des Occidentaux, la plupart des communautés autochtones du moyen-nord québécois modifient ainsi leurs pratiques territoriales et leur mode de répartition spatiale. Pour les Atikamekw, toutefois, le véritable changement s'observe du côté de l'intensification des activités de piégeage des animaux à fourrure et de l'épuisement progressif de certaines espèces animales comme le castor à partir du début du XIX^e siècle.

Au XVII^e siècle, alors qu'ils commencent à échanger des fourrures avec les allochtones, les Atikamekw élaborent un nouveau mode d'exploitation des ressources

⁴⁰ Diamond Jenness. *The Ojibwa of Parry Island. Their social and religious life*. Ottawa, J.O. Patenaude, 1935.

⁴¹ Eleanor B. Leacock. *The Montagnais hunting territory and the fur trade*. Menasha (Wisconsin), American Anthropological Association, 1954.

⁴² *Ibid.*, p. 34-35.

⁴³ Roland Viau. « L'autopsie d'un contact : 1600-1900 », dans O. Vincent (ed.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 145-146.

combinant la chasse de subsistance aux activités de piégeage. Avant ce siècle, les Atikamekw trappaient peu d'animaux à fourrure — qu'il s'agisse de la loutre, de la martre, du rat musqué ou du castor — ceux-ci préférant chasser l'orignal pour s'approvisionner en viande et en cuir⁴⁴. L'ouverture des comptoirs de la Compagnie du Nord-Ouest et de la Compagnie de la Baie d'Hudson au début du XIX^e siècle en Haute-Mauricie incite les Atikamekw à piéger davantage de castors pour suppléer la demande en fourrures des allochtones. La surexploitation commence à se faire ressentir dès le milieu des années 1820⁴⁵. Les témoignages d'époque permettent d'affirmer que les Atikamekw appliquent des stratégies de conservation de la faune au début du XX^e siècle. Lors de son passage en Haute-Mauricie en 1925, Davidson fait mention d'une pratique de conservation consistant à laisser au moins deux adultes reproducteurs dans chaque hutte de castors⁴⁶. Dans ses mémoires, le missionnaire Joseph-Étienne Guinard compare le castor à un animal domestique pour les Atikamekw et le piégeage à une pratique d'élevage. Selon lui, les chasseurs atikamekw prélèvent le castor en s'assurant de ne pas compromettre sa capacité de reproduction. C'est pourquoi ils laissent au moins un couple par colonie en alternant à la fois les secteurs et les périodes de trappe⁴⁷. Quoi qu'il en soit, au cours des années 1820, la forte demande en fourrures des allochtones pousse les Atikamekw à trapper le castor même au cours de la saison chaude, et ce, en dépit de la piètre qualité des peaux⁴⁸. Pour compenser la diminution des populations de castor sur le territoire, les Atikamekw se tournent au même moment vers le piégeage du rat musqué

⁴⁴ Claude Gélinas, *Les autochtone et la présence occidentale en Haute-Mauricie (Québec), 1760-1910*, *Op. Cit.*, p. 214.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 218.

⁴⁶ Daniel S. Davidson. *Op. Cit.*, p. 31.

⁴⁷ Serge Bouchard. *Mémoires d'un simple missionnaire : le père Joseph-Étienne Guinard, o.m.i., 1864-1965*, *Op. Cit.*, p. 194-195.

⁴⁸ Claude Gélinas, *Les autochtone et la présence occidentale en Haute-Mauricie (Québec), 1760-1910*, *Op. Cit.*, p. 218 et 222.

et du vison⁴⁹. Tandis que le biotope s'appauvrit en raison de ces prélèvements abusifs, les débuts de l'exploitation forestière en Haute-Mauricie occasionnent de nouveaux bouleversements pour les Atikamekw à compter de la seconde moitié du XIX^e siècle.

En remontant la vallée du St-Maurice, les exploitants forestiers empiètent progressivement sur le territoire de chasse des Atikamekw. Il existe bien quelques chantiers de coupe au nord de Trois-Rivières vers la fin des années 1820 et 1830⁵⁰, mais la véritable exploitation forestière débute à partir de 1847-1848, lorsque le gouvernement colonial procède à l'arpentage du territoire et à l'affermage des concessions forestières dans la région⁵¹. C'est aussi à ce moment qu'il retire aux Forges du St-Maurice leur monopole sur les rives du Bas-St-Maurice, ouvrant ainsi la vallée à des coupes forestières plus intensives⁵². Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, le territoire affermé par l'État correspond grossièrement à l'aire de croissance du pin blanc et ne va pas au-delà de Weymontachie au nord. Les exploitants forestiers prélèvent les plus beaux spécimens de pin blanc, et dans une moindre mesure, l'épinette blanche. « La quête incessante de la matière ligneuse en imposant aux entrepreneurs une pénétration toujours plus profonde du domaine forestier a précipité la raréfaction de certaines essences et accéléré la dégradation du milieu forestier régional⁵³ », expliquent René Hardy et Normand Séguin. Le pin blanc, tant recherché par les allochtones, s'épuise

⁴⁹ *Ibid.*, p. 219-220.

⁵⁰ René Hardy et Normand Séguin. *Forêt et Société en Mauricie : la formation de la région de Trois-Rivières, 1830-1930, Op. Cit.*, p. 30.

⁵¹ Raoul Blanchard. *Le Canada français : province de Québec, étude géographique*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1960, p. 127.

⁵² René Hardy et Normand Séguin. *Forêt et Société en Mauricie : la formation de la région de Trois-Rivières, 1830-1930, Op. Cit.*, p. 30.

⁵³ *Ibid.*, p. 79.

rapidement en bordure de la rivière St-Maurice et de ses affluents, si bien qu'entre les années 1860 et 1870, les coupes atteignent la limite nord de l'aire de croissance du pin⁵⁴.

Avec l'expansion des activités forestières à travers la vallée du St-Maurice, l'aire de chasse des Atikamekw diminue, tout comme la disponibilité de la faune. Au cours des années 1860, les secteurs de coupe commencent à empiéter sur la portion sud du territoire ancestral des Atikamekw, à la hauteur de Manouane, Weymontachie et Coococache. Les entrepreneurs George Baptist, John Ross et George Benson Hall contrôlent la majeure partie des concessions forestières de la région et ils réalisent leurs coupes le long des affluents du St-Maurice (Mattawin, Manouane, Vermillon, Wessonneau, aux Rats, par exemple)⁵⁵. Les cours d'eau servent de voie d'accès au territoire et de voie de transit pour le flottage du bois et, grâce à une série d'aménagements entrepris conjointement par le gouvernement colonial et les entrepreneurs privés à partir des années 1850, ils donnent lieu à une exploitation plus étendue des forêts, particulièrement dans les secteurs difficiles d'accès au nord et à l'intérieur des terres⁵⁶.

Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, l'exploitation forestière draine des milliers d'hommes vers le nord et rend la présence allochtone à travers la vallée du St-Maurice encore plus manifeste. Vers la fin des années 1860, 6 000 bûcherons travaillent dans les chantiers de coupe de la région, mais en raison de l'effondrement de l'industrie du bois de sciage au milieu des années 1870, les exploitants forestiers réduisent

⁵⁴ *Ibid.*, p. 80.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 37.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 42.

temporairement leurs effectifs. Avec l'émergence de l'industrie des pâtes et papiers à la fin des années 1880, environ 5 000 hommes sont toujours en activité le long du St-Maurice⁵⁷. L'arrivée massive des allochtones occasionne des effets immédiats pour les Atikamekw puisque les bûcherons s'adonnent au braconnage des animaux à fourrure, et par mégarde, déclenchent des feux de forêt dévastateurs autour des chantiers⁵⁸. Gélinas souligne par ailleurs la diminution marquée des populations d'orignaux à partir des années 1850⁵⁹. Peut-être les transformations environnementales engendrées par l'exploitation forestière en Haute-Maurice, combinées à la fluctuation naturelle du biotope (épizooties), sont-elles responsables de ce déclin démographique ? Quoi qu'il en soit, avec l'épuisement du gibier et la dégradation des habitats pour la faune, il devient plus difficile pour les Atikamekw de Manouane, de Weymontachie et de Coococache de pratiquer leurs activités de chasse et de trappe sur le territoire.

La disparition du gros gibier rend les Atikamekw dépendants des animaux à fourrure pour assurer leur subsistance, mais comme nous l'avons signalé, le petit gibier est la cible des braconniers allochtones⁶⁰. Même s'ils participent au commerce des fourrures avec les allochtones depuis le XVII^e siècle, c'est seulement à partir du milieu du XIX^e siècle que les Atikamekw se spécialisent dans ce type de commerce. Il s'agit de leur principale occupation à partir de 1870, selon Gélinas. Comme ils ne trouvent plus d'orignaux en quantité suffisante pour se nourrir et confectionner des vêtements, les Atikamekw doivent échanger des fourrures aux comptoirs de la Compagnie de la Baie

⁵⁷ *Ibid.*, p. 96.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 83.

⁵⁹ Claude Gélinas. *Les autochtones et la présence occidentale en Haute-Mauricie (Québec), 1760-1910. Op. Cit.*, p. 353.

⁶⁰ Claude Gélinas. *Entre l'assommoir et le godendart. Les Atikamekw et la conquête du Moyen-Nord québécois, 1870-1940, Op. Cit.*, p. 15.

d'Hudson afin d'obtenir des biens essentiels (nourriture, outils, vêtements, etc.), ce qui fait d'eux des trappeurs davantage que des chasseurs de gros gibier vers la fin du XIX^e siècle⁶¹. En provoquant des dégradations environnementales et en limitant la disponibilité de la faune, l'intrusion allochtone affecte donc la base économique des Atikamekw. Elle met en place des terrains de chasse de moins en moins viables économiquement, et qui, dans certains cas, ne suffisent plus à subvenir aux besoins alimentaires des chasseurs.

C'est dans ce contexte que les Atikamekw entreprennent de réclamer des réserves auprès du ministère des Affaires indiennes afin de réduire l'impact de l'intrusion allochtone sur leurs pratiques territoriales et leurs moyens de subsistance⁶². Avec le morcellement de la forêt et la disparition du gibier, les Atikamekw sentent l'urgence de maintenir des accès exclusifs au territoire, protéger certaines portions de leurs terrains de chasse et préserver leurs modes de production.

La première tentative pour créer une réserve en Haute-Mauricie est un échec. En 1853, le parlement du Bas-Canada met à la disposition des Atikamekw, des Abénakis et des Algonquins une bande de terre de 14 000 acres à La Tuque, le long du St-Maurice. Tous les autochtones concernés refusent l'emplacement de la réserve et elle n'est jamais occupée⁶³. Selon l'o.m.i. Jean-Pierre Guégen, les Atikamekw ne veulent pas s'établir aussi loin de leurs terrains de chasse; la progression des activités forestières les incite

⁶¹ *Ibid.*, p. 117.

⁶² Claude Gélinas. « La création des réserves Atikamekw en Haute-Mauricie (1895-1950), ou quand l'indien était vraiment un indien », *Op. Cit.*, p. 39.

⁶³ Archives nationales du Canada, Affaires indiennes, RG10, vol. 1971, file 5391, Memorandum du ministère de l'Intérieur (branche des Affaires indiennes), février 1877.

plutôt à se replier vers le nord. Les Atikamekw craignent également la venue des Abénakis en raison du nombre déjà élevé de chasseurs et de braconniers dans la région⁶⁴. Durant plusieurs décennies, le ministère fédéral des Affaires indiennes et les Atikamekw ne parviennent donc pas à s'entendre sur la question des réserves.

À la fin des années 1870, les coupes forestières, le braconnage et les feux de forêt incitent les Atikamekw à multiplier leurs demandes pour obtenir des réserves adéquates. En 1879, un Métis nommé Jean-Baptiste Boucher de La Tuque adresse une lettre au ministre de l'Intérieur (responsable de la branche des Affaires indiennes) pour l'inciter à agir avec diligence : « Si vous pouviez procéder au plus tôt à la délimitation de la réserve des Sauvages Têtes-de-Boule sur le St-Maurice. C'est une question de vie ou de mort⁶⁵. » En 1881, un groupe réunissant les chefs de bandes atikamekw réclame à son tour la création de réserves à Weymontachie et à Cococouache afin de protéger leurs terrains de chasse dans ce secteur⁶⁶. De grands espaces se trouvent déjà sous location et sont exploités par les allochtones en Haute-Mauricie. Le défi consiste à trouver un emplacement convenable respectant à la fois les exigences des Atikamekw et les obligations de l'État québécois envers les locataires de limites forestières. En 1895, le ministère des Affaires indiennes procède finalement à l'arpentage et à la concession des réserves de Weymontachie et de Cococouache⁶⁷. (voir figures 1 et 2)

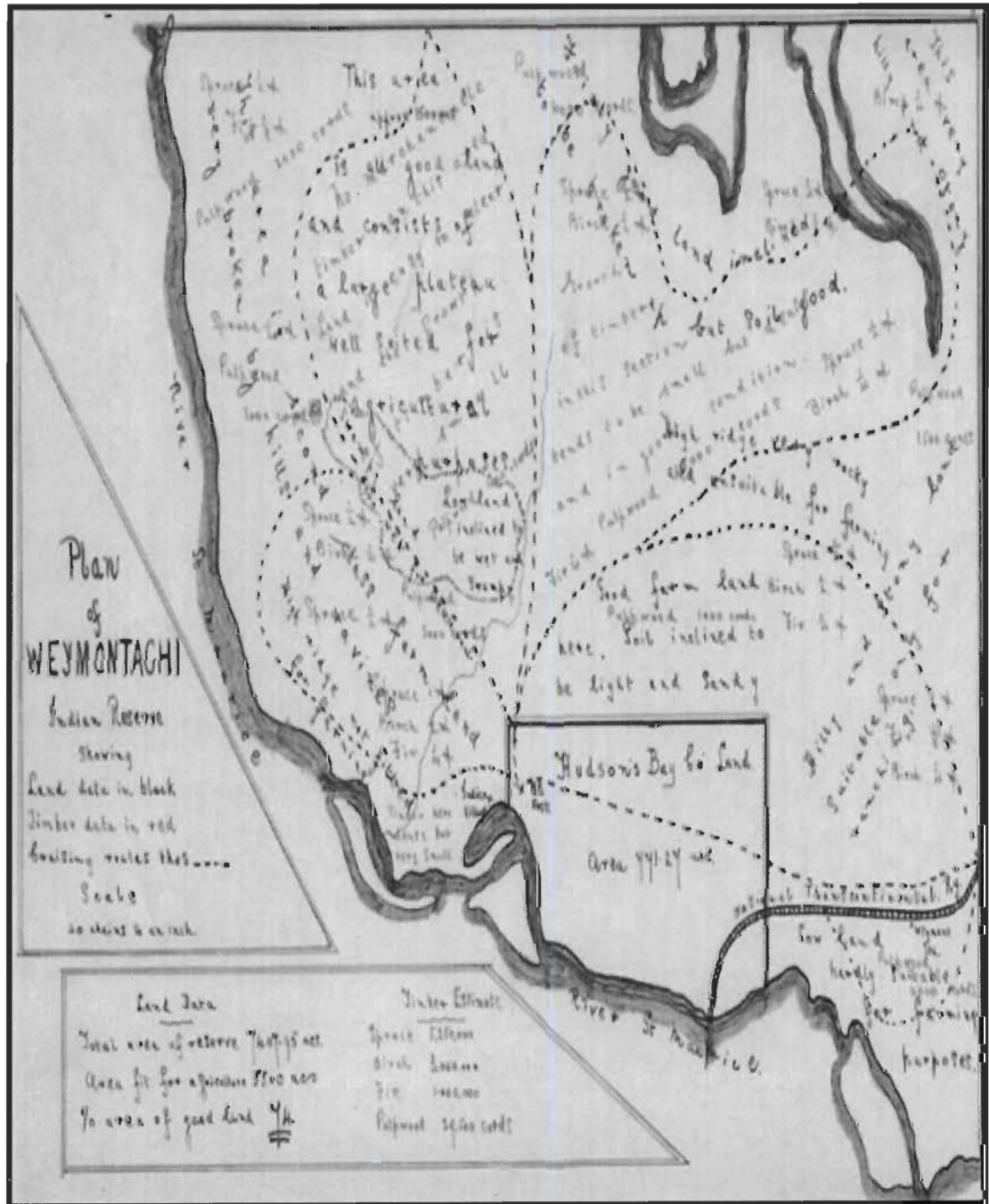
⁶⁴ Archives nationales du Canada, Affaires indiennes, RG10, vol. 7764, file 27074-3, pt.1, p. 72-73, Lettre du missionnaire Jean-Pierre Guégen (o.m.i.) adressée au ministère des Affaires indiennes, 1881.

⁶⁵ Archives nationales du Canada, Affaires indiennes, RG10, vol. 7764, file 27074-3, pt.1, p.16, Lettre de J.B. Boucher adressée au ministère de l'Intérieur (branche des Affaires indiennes), 1879.

⁶⁶ Archives nationales du Canada, Affaires indiennes, RG10, vol. 7764, file 27074-3, pt.1, p. 59-62, Lettre des chefs de bande atikamekw adressée au ministère des Affaires indiennes, 1881.

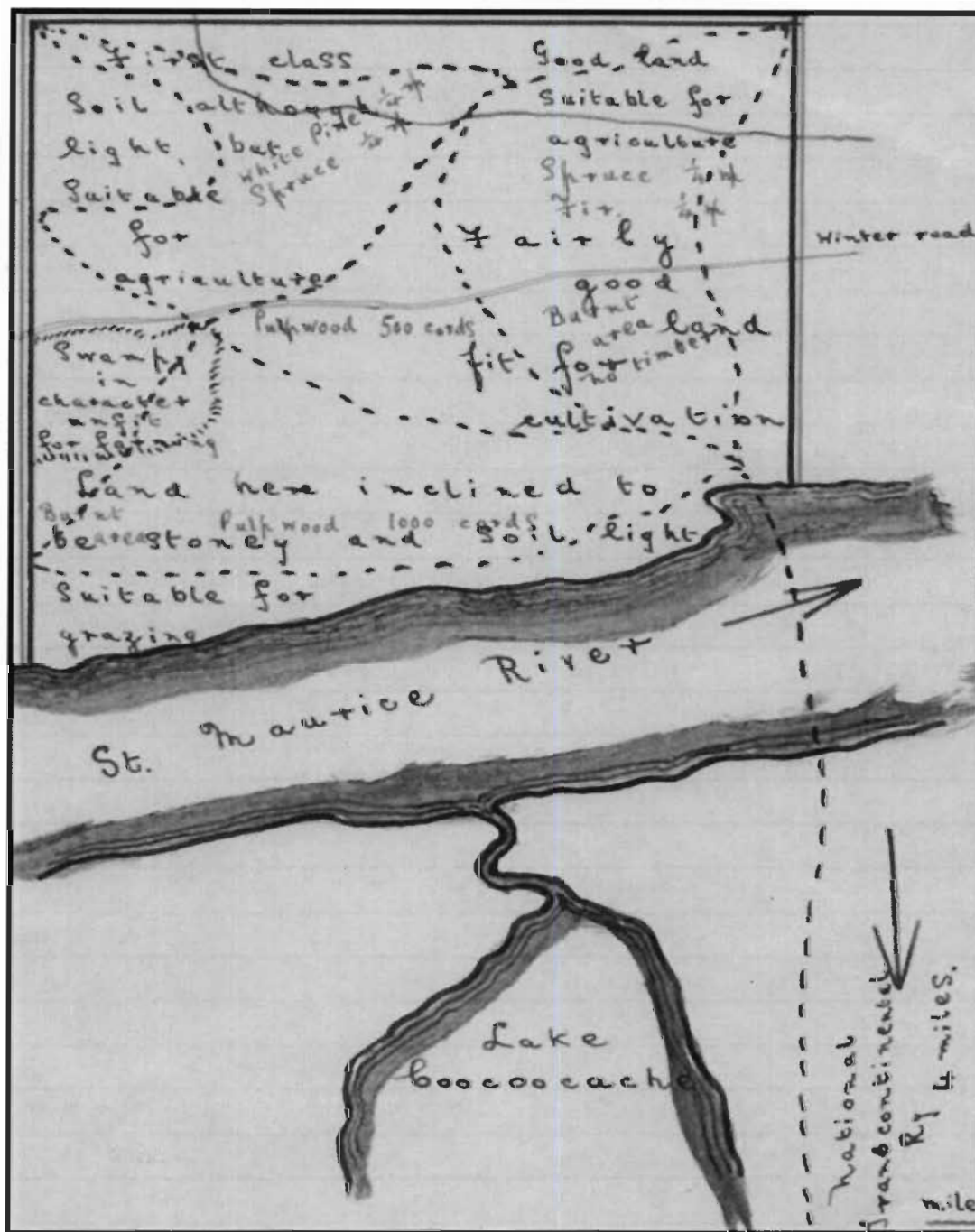
⁶⁷ Gérard Fortin. *L'ancienne et la nouvelle réserve Coucouache*, *Op. Cit.*, p. 3.

FIGURE 1
Carte de la réserve autochtone de Weymontachie (1914)



Source : Archives du ministère des Affaires indiennes, RG10, vol. 3176, file 442626, pt. 1, Weymontachie reserve no. 23, plan of Weymontachie indian reserve (Quebec), showing land data in black, timber data in red and cruising routes, H.J. Bury, 1914.

FIGURE 2
 Carte de la réserve autochtone de Coococache (1914)



Source : Archives du ministère des Affaires indiennes, RG10, vol. 3176, file 442626, pt. 1, Coococache réserve no. 24A, plan of Coococache I.R. Showing land data in black, timber data in red and cruising routes, H.J. Bury, 1914.

De leur côté, les Atikamekw de Manouane demandent une réserve à partir de 1893. Les coupes forestières progressent rapidement le long des rivières du Lièvre (un affluent de la rivière Gatineau), aux Rats, Vermillon, Flamand et Manouane, et menacent leurs terrains de chasse. L'historienne Sylvie Lebel recense pas moins de trente-six chantiers de coupe autour du village saisonnier de Manouane en 1871⁶⁸. « L'étau se resserrait constamment autour de Manouane, au point que, en 1903, des explorateurs sillonnèrent les alentours du poste de traite pour y évaluer le potentiel forestier et délimiter des limites de coupe⁶⁹ », révèle Gélinas. C'est finalement en 1906 que le ministère accorde une réserve à la bande de Manouane⁷⁰.

En 1908, le chef de bande de Kikendatch réclame à son tour une réserve pour les membres de sa communauté⁷¹. Il souhaite se rapprocher des terrains de chasse situés en périphérie d'Obedjiwan. Bien que la communauté de Kikendatch ne soit pas encore touchée par les coupes forestières à cette époque, elle souhaite s'éloigner des allochtones en constante progression vers le nord. Après une nouvelle demande au ministère des Affaires indiennes en 1914, un arpenteur délimite les contours d'une réserve à Obedjiwan. L'aménagement du réservoir Gouin en 1917 entraîne toutefois l'inondation de 542 acres des 2 247 acres projetées de la réserve. La bande d'Obedjiwan doit donc attendre jusqu'en 1950 avant d'obtenir une réserve à cet endroit⁷².

⁶⁸ Sylvie Lebel. *Relations interculturelles entre les Atikamekw et les colons canadiens en Mauricie entre 1870 et 1910*, *Op. Cit.*, p. 63.

⁶⁹ Claude Gélinas. « La création des réserves Atikamekw en Haute-Mauricie (1895-1950), ou quand l'indien était vraiment un indien », *Op. Cit.*, p. 41.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 42.

⁷¹ *Ibid.*, p. 43.

⁷² *Ibid.*, p. 44.

Malgré la création de réserves en Haute-Mauricie, les Atikamekw n'obtiennent pas d'accès adéquats à leurs terrains de chasse. En acceptant de vivre dans les réserves, ils doivent renoncer à leurs prétentions sur le reste du territoire. En contrepartie, les réserves sont trop petites pour assurer leur subsistance et elles ne permettent pas de faire face à l'empiétement croissant des allochtones vers le nord. Dès les années 1890, le ministère des Affaires indiennes dispose des droits légaux pour exproprier les réserves autochtones. Il s'agit d'une disposition légale servant à faciliter la tenue des travaux publics sur le territoire (la construction de lignes ferroviaires par exemple). En 1911, l'amendement de la loi sur les Indiens élargit les motifs d'expropriation et permet aux compagnies privées et aux instances gouvernementales (municipales, provinciales et fédérales) de déplacer les autochtones en fonction de leurs besoins⁷³. Cet amendement législatif n'est probablement pas étranger aux nouvelles exigences de la seconde industrialisation au début du XX^e siècle.

En fait, peu de temps après leur création, les réserves atikamekw deviennent des obstacles gênants pour l'exploitation forestière et leur existence sur le territoire est remise en question par les allochtones. Le curé de La Tuque, par exemple, s'exprime en faveur de la relocalisation des Atikamekw de Weymontachie pour favoriser les coupes forestières en Haute-Mauricie et favoriser le développement économique de la région⁷⁴.

Si les Atikamekw voient les réserves comme un moyen de garder certains accès au territoire et préserver leur mode de vie ancestrale, le principal enjeu pour le ministère

⁷³ *Ibid.*, p. 39.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 40.

des Affaires indiennes est de rendre les réserves autosuffisantes financièrement, que ce soit par la cession de terres ou par la vente de bois. Le ministère se montre d'ailleurs favorable aux coupes forestières dans les réserves parce qu'elles offrent une source de revenus aux autochtones. Dans ses rapports annuels, le ministère présente les chiffres de vente comme un gage de progrès et de réussite pour les autochtones. Cet argent doit servir au développement de l'agriculture et à la construction d'habitations permanentes dans les réserves. Au cours des années 1870, il devient clair pour les agents indiens que les communautés autochtones du moyen-nord québécois ne pourront pas maintenir leurs activités de chasse et de trappe encore longtemps en raison de l'épuisement du gibier. L'agriculture permettrait non seulement aux réserves de s'autosuffire en offrant une alternative convenable à la chasse et au piégeage; elle constituerait également un moyen de civiliser et de sédentariser les autochtones, comme en fait part le superintendant général du ministère des Affaires indiennes en 1898 :

Increasing acquaintance with Indian affairs can hardly fail to strengthen the conviction that the initial step towards the civilization of our Indians should be their adoption of agricultural pursuits, and that if the red man is to take his place and keep pace with the white in other directions, he will be best fitted to do so, after a more or less prolonged experience of such deliberate method of providing for his wants. For the transformation of the nomadic denizens of the forest or prairie, or of such of them as under changed conditions have become vagrant hangers on about the outskirts of settlement, the first essential is fixity of residence, and the formation of the idea of a home⁷⁵.

L'État fédéral autorise ainsi le morcellement de plusieurs réserves autochtones du moyen-nord québécois à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Les portions périphériques des réserves sont vendues ou exploitées pour leur bois. Les autochtones doivent donc composer avec une nouvelle forme d'organisation spatiale les contraignant

⁷⁵ Ministère des Affaires indiennes du Canada. *Rapport annuel*, 1898, p. 21.

à se concentrer dans leurs villages saisonniers, où le ministère des Affaires indiennes souhaite voir émerger des communautés agricoles. Comme les rares portions de territoire « protégées » ne leur permettent pas d'assurer leur subsistance, les autochtones n'ont d'autres choix que de se tourner vers l'agriculture là où les conditions s'y prêtent, devenir guides pour les chasseurs sportifs ou travailler à la coupe et au flottage du bois. Sur la rive nord du St-Laurent, certaines communautés autochtones s'essaient à l'agriculture, mais les activités de chasse et de trappe occupent encore la majeure partie de leur temps. Plus au nord (sur la Côte-Nord notamment) les essais infructueux de mise en culture des terres convainquent les autochtones de maintenir leurs pratiques ancestrales. Au début du XX^e siècle, le mode de vie des Atikamekw s'oriente encore vers les activités traditionnelles de chasse, de trappe et de pêche, l'agriculture et le mode de vie sédentaire n'y faisant pas de percée significative. L'épuisement du gibier et la dégradation des aires de chasse par les allochtones exposent néanmoins les Atikamekw à des risques de famine.

Comme nous venons de le voir, le territoire de la Haute-Mauricie constitue pour les Atikamekw un milieu de vie au sein duquel ils développent un imaginaire géographique, des pratiques territoriales et des stratégies de subsistance. Si la présence des allochtones en Haute-Mauricie se limite d'abord aux commerçants de fourrures (la Compagnie de la Baie d'Hudson principalement) et aux missionnaires o.m.i au cours de la première moitié du XIX^e siècle, les débuts de l'exploitation forestière à travers la vallée du St-Maurice intensifient néanmoins cette intrusion à compter de 1850. Les coupes forestières engendrent alors des transformations environnementales ayant pour

effet de bouleverser les activités de chasse et de trappe des Atikamekw. C'est également à partir de ce moment que les allochtones commencent à configurer le territoire pour y permettre l'exploitation des ressources naturelles.

CHAPITRE 2

L'appropriation de la Haute-Mauricie par les allochtones entre 1900-1930

Au début du XX^e siècle, les allochtones étendent et consolident leur aire d'activités à travers la vallée du St-Maurice afin d'exploiter les ressources naturelles du territoire, principalement l'énergie hydroélectrique et le bois de pulpe. La création des nouveaux centres de production, la multiplication des sites d'exploitation et la construction d'infrastructures permettent de structurer et d'organiser le territoire. Tandis que prend forme la région industrielle, les allochtones développent un imaginaire géographique et des pratiques territoriales grandement influencés par les discours de développement industriel et économique tenus par l'État québécois et par la grande entreprise, qui deviennent alors les principaux acteurs territoriaux de la région. De cet imaginaire, découlent des projets d'aménagement permettant de mettre en ordre le territoire pour les besoins de l'industrie. C'est le cas notamment des barrages-réservoirs pour le contrôle des eaux de la rivière St-Maurice. Ce chapitre s'intéresse à l'émergence des industries à travers la vallée du St-Maurice, et nous cherchons à montrer comment se développe et s'exprime la territorialité des allochtones dans la région au cours des premières décennies du XX^e siècle.

2.1 LA MISE EN PLACE D'UNE RÉGION INDUSTRIELLE DANS LA VALLÉE DU ST-MAURICE

Dans le cadre de la seconde industrialisation, une structure industrielle se met en place à travers la vallée du St-Maurice. En quelques années à peine, l'émergence de l'industrie des pâtes et papiers et de l'industrie hydroélectrique entraîne de nombreux travaux d'aménagement sur le territoire, ainsi que l'apparition de nouvelles villes devenant des pôles de développement régionaux. En 1889, la Laurentide Pulp Company termine la construction d'une usine de pâtes et papiers et d'un barrage hydroélectrique sur la rive ouest du St-Maurice dans la paroisse de Ste-Flore¹; le quartier ouvrier jouxtant l'usine prend le nom de Grand-Mère en 1898 et obtient une charte municipale en 1901². La Laurentide détient quelques 800 kilomètres carrés de réserves forestières dans la région³. La Belgo Pulp and Paper Company s'installe quant à elle à proximité des chutes de Shawinigan Falls en 1901⁴, où la Shawinigan Water and Power Company achève la construction d'un barrage hydraulique l'année suivante⁵. Les concessions forestières de la Belgo se situent le long de la rivière Grand Bostonnais et son chantier de coupe borde la station Kiskissing de la Quebec and Lake St. John Railway⁶, vers le

¹ Jorge Niosi. « La Laurentide (1887-1928) : pionnière du papier journal au Canada », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 29, n° 3, 1975, p. 380.

² Claude Bellavance et France Normand. « Bâtir une région industrielle. Le développement de l'arrière-pays de Trois-Rivières (1850-1930) », *L'Action nationale*, vol. XC, n° 5, mai 2000, p. 68.

³ *Idem*.

⁴ Pierre Lanthier et Alain Gamelin. *L'industrialisation de la Mauricie : Dossier statistique et chronologie, 1870-1975*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, 1981, p. 186.

⁵ *The Shawinigan Water and Power Company : vingt-cinq années de progrès*. Montréal, Desbarats, 1926, p. 21.

⁶ Archives d'Hydro-Québec, fonds de la Shawinigan Water and Power Company, FI/2661, Rapport de l'ingénieur F. Seyer sur les barrages du Haut-St-Maurice, 5 juin 1907.

début du XX^e siècle⁷. Entre 1907 et 1910, la Quebec & St. Maurice Industrial Company (qui devient la Brown Corporation à partir de 1917) construit une usine de pâte chimique et un barrage hydraulique sur la portion est du St-Maurice à La Tuque⁸. La compagnie possède des droits de coupe dans le Haut-St-Maurice et produit de la pâte chimique avec le bois de pulpe qu'elle y récolte⁹.

L'avènement de l'industrie des pâtes et papiers à la fin du XIX^e siècle change la manière dont les allochtones mettent en exploitation les forêts de la vallée du St-Maurice. Des ressources jusqu'alors jugées sans intérêt trouvent désormais une valeur économique, comme le bois de pulpe. Parce qu'elles nécessitent de grandes quantités de matières ligneuses, l'industrie des pâtes et papiers doit se tourner vers des arbres de peu de valeur comme le sapin baumier et l'épinette noire¹⁰. Ce faisant, elle donne une valeur ajoutée aux concessions forestières de la région qui peuvent alors fournir plus de bois et rapporter davantage de profits aux exploitants et de redevances à l'État québécois. De nouvelles portions du territoire deviennent productives aux yeux des allochtones, et pour faire face à la demande croissante des industriels en bois de pulpe, l'État délimite de nouvelles concessions en Haute-Mauricie sur les portions encore non-affermées des terres de la couronne. Selon l'historien Guy Gaudreau, pas moins de 25 000 miles carrés de nouvelles concessions forestières sont mises à la disposition des industriels dans la

⁷ C'est en 1901 que l'arpenteur-géomètre Pascal-Horace Dumais réalise l'arpentage de cette concession. (Claude Boudreau et Michel Gaumond. *Le Québec sous l'oeil de l'arpenteur-géomètre depuis Champlain*, Québec, Les Publications du Québec, 2007, p. 96-97)

⁸ La Tuque est incorporée ville par une charte spéciale en 1911. (« La ville de La Tuque », *Le Nouvelliste*, 21 août 1926, vol. 6, n° 247, p. 20.)

⁹ Pierre Lanthier et Alain Gamelin. *L'industrialisation de la Mauricie : Dossier statistique et chronologie, 1870-1975*, *Op. Cit.*, p. 216-217.

¹⁰ René Hardy et al. *L'exploitation forestière en Mauricie, Dossier statistique : 1850-1930*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, cahier n° 4, 1980, p. 17.

province entre 1898 et 1905¹¹. Le début du XX^e marque donc l'intensification et l'élargissement des aires de coupes forestières à l'intérieur du bassin hydrographique du St-Maurice. Attirés par les réserves abondantes en bois de pulpe de la vallée, les allochtones remontent vers le nord et structurent le bassin supérieur de la rivière pour la collecte et le transit de la matière ligneuse.

De la même manière, l'émergence de l'hydroélectricité change la perception des allochtones à l'égard de la rivière Saint-Maurice. Les chutes et les rapides agissaient d'abord comme un frein à l'exploitation du bois de sciage au XIX^e siècle, tout en obligeant le gouvernement à investir considérablement dans les infrastructures de flottage. À l'ère de l'hydroélectricité, ils deviennent des atouts de premier ordre pour le développement industriel de la région en fournissant de l'énergie hydroélectrique aux nouvelles usines de transformation. La rivière St-Maurice offre un immense potentiel de production hydroélectrique en raison du nombre et de la puissance de ses chutes. Sur un parcours de quelques 250 miles, il existe plus d'une trentaine de chutes ou de rapides, dont les plus importants sont la chute de la Gabelle, la chute de Shawinigan Falls, la chute de Grand-Mère, la chute de La Tuque, le Rapide Sans-Nom, la chute de la Trenché, le Rapide Blanc, le Rapide des Cœurs, le Rapide Lièvre et le Rapide Allard¹². Les compagnies de pâtes et papiers entreprennent d'aménager ces pouvoirs d'eau, comme c'est le cas pour la Laurentide à Grand-Mère ou la Brown à La Tuque, mais rapidement, la Shawinigan Water and Power Company devient le principal développeur hydroélectrique de la vallée.

¹¹ Guy Gaudreau. « L'exploitation des forêts publiques au Québec et en Ontario », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n° 1, 1988, p. 17.

¹² *The St. Maurice, a 2 000 000 h.p. river*, Montréal, Shawinigan Water and Power Company, 1942, diagramme B.

L'exploitation plus intensive des ressources et du territoire à partir des dernières décennies du XIX^e siècle requiert des autochtones une connaissance approfondie de la région, et tout particulièrement en Haute-Mauricie. Le travail d'exploration et de collecte de données est nécessaire aux autochtones pour se représenter l'espace puisque la majeure partie du territoire leur est encore inconnue, comme l'explique l'ingénieur en chef de la Shawinigan Water and Power, John A. Walls, en 1909 :

The maps of all this region are practically worthless, so far as estimating drainage areas is concerned. The lakes are shown draining into the wrong rivers and rivers and lakes are many times shown far from their proper location. Our own maps compiled from many sources, are about as near correct as can be made, without further exploration work¹³.

La Shawinigan Water and Power fait alors appel à tout un bataillon d'ingénieurs pour évaluer le potentiel hydroélectrique de la région. Ses ingénieurs produisent des rapports d'exploration, accumulent des données hydrologiques et dessinent des cartes. Les compagnies de pâtes et papiers se lancent également dans l'exploration du territoire, alimentant à leur tour l'imaginaire géographique et contribuant à la prise en charge du territoire par les autochtones. Les ingénieurs forestiers arpentent le territoire pour dresser l'inventaire des forêts exploitables, évaluer la qualité et la quantité de bois marchand et cartographier les aires de coupe¹⁴. Pionnier de la nouvelle vague d'aménagement, de planification et d'exploitation forestière, l'ingénieur en chef du département forestier de la Laurentide, Ellwood Wilson, soutient que les compagnies de pâtes et papiers doivent cartographier le territoire et s'en tenir à des données précises avant d'entreprendre des coupes forestières. « It was not enough, argued Wilson, merely to know where the wood

¹³ Archives d'Hydro-Québec, fonds de la Shawinigan Water and Power Company, FI/2934, Lettre de J.A. Walls (ingénieur en chef) à J.E. Aldred (président), 11 janvier 1909.

¹⁴ Donald Mackay. *The lumberjacks*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1978, p. 72.

and the streams were, with a guess at the amount¹⁵. » Le travail d'exploration et d'évaluation réalisé sur le terrain doit permettre de baliser les portions productives et improductives du territoire et déterminer la vitesse de croissance des arbres, la quantité de bois disponible et les coûts d'exploitation¹⁶. En compilant ainsi une multitude de données sur le terrain, les ingénieurs dressent un tableau détaillé du territoire, et c'est sur ce type de connaissances scientifiques que s'appuie la mise en exploitation des ressources naturelles à partir du début du XX^e siècle.

2.2 LA RÉGULARISATION DES EAUX DE LA RIVIÈRE ST-MAURICE : UNE NOUVELLE PHASE D'ORGANISATION ET DE STRUCTURATION DU TERRITOIRE PAR LES ALLOCHTONES

Avec l'intensification des activités industrielles à travers la vallée, il devient rapidement nécessaire d'améliorer le cours du St-Maurice pour faciliter le flottage du bois de pulpe et augmenter la production d'énergie hydroélectrique. Il existe déjà un certain nombre d'infrastructures servant au flottage du bois à travers le bassin de la rivière St-Maurice au début du XX^e siècle, mais celles-ci n'ont qu'un usage temporaire — la saison de flottage — et ne visent qu'un seul but : permettre le transit du bois des chantiers de coupe jusqu'aux scieries ou aux usines de pâtes et papiers de la vallée. Dans son rapport d'exploration produit entre 1900 et 1901, l'ingénieur R.D. Berlinguet du ministère des Travaux publics du Canada évalue qu'environ une centaine de barrages servent au flottage du bois sur les tributaires du St-Maurice¹⁷. En rachetant les anciennes

¹⁵ *Ibid.*, p. 60.

¹⁶ *Idem.*

¹⁷ Archives d'Hydro-Québec, fonds de la Shawinigan Water and Power Company, FI/2689, Rapport de l'ingénieur R.D. Berlinguet à Eugène D. Lafleur (ingénieur en chef du ministère des Travaux publics du

concessions forestières des scieries, les producteurs de pâtes et papiers remettent en service les anciens barrages et ils en construisent d'autres dans les nouveaux secteurs de coupe concédés par l'État. Au début du XX^e siècle, avec l'extension des activités forestières vers le nord, l'espace construit des allochtones s'élargit et se consolide. La stratégie consiste à aménager le bassin hydrographique du St-Maurice pour en faire un vaste réseau de transport destiné au flottage du bois. L'aménagement des affluents requiert néanmoins des travaux d'envergure et une certaine mise en ordre du territoire, comme en fait part cet extrait d'article tiré du journal *Le Nouveau Trois-Rivières* en 1912 :

On se rend compte, en effet, que ces petits cours d'eau [les tributaires du St-Maurice] seraient de piètres moyens de transport du bois si on les laissait à l'état naturel. Ils sont encombrés de troncs d'arbres renversés et envahis sur les rives par une végétation d'arbres et de buissons qui en rendent l'approche difficile; de plus, le lit en est souvent parsemé de grosses roches qui seraient un obstacle au flottage¹⁸.

Le long des affluents du St-Maurice, des équipes de travailleurs dynamitent le lit des cours d'eau, coupent la végétation riveraine et enlèvent les troncs d'arbres pour éviter que les billes de bois ne s'y accrochent. Les compagnies forestières construisent des digues à l'embouchure des lacs pour en faire des réservoirs et emmagasiner l'eau nécessaire pour le flottage du bois. Comme l'ouverture des barrages élève le niveau des eaux en aval, il faut également construire des quais en caissons de bois pour protéger les rives de l'érosion, et à certains endroits, des palissades guident le bois flotté pour qu'il ne s'échoue pas sur les berges¹⁹. C'est ainsi que les allochtones transforment et aménagent

Canada), 21 janvier 1905.

¹⁸ D. Devreese. « La coupe du bois », *Le Nouveau Trois-Rivières*, vol. 4, n° 43, 7 juin 1912, p. 6.

¹⁹ *Idem*.

l'environnement pour y permettre l'exploitation forestière. Jusqu'au tournant des années 1910, il s'agit là des principaux travaux entrepris par les allochtones en Haute-Mauricie.

Les variations hydrologiques de la rivière St-Maurice incitent néanmoins les allochtones à réaliser des aménagements de plus grande envergure sur le territoire à compter de la fin de la première décennie du XX^e siècle. En effet, les périodes d'étiage saisonnières réduisent la capacité de production des usines hydroélectriques en plus d'entraver le flottage du bois jusqu'aux usines de transformation²⁰. Vers le début des années 1910, la Laurentide flotte trois millions de billots par année sur la rivière Saint-Maurice. Avec les variations du niveau des eaux, la compagnie de pâtes et papiers perd néanmoins l'équivalent de deux millions de billots sur les rives du St-Maurice à chaque saison de flottage. À certaines occasions, la compagnie doit même suspendre ses activités parce que les hautes eaux du printemps menacent son usine de production à Grand-Mère²¹.

La régularisation du débit des eaux pallierait les contraintes imposées par la rivière St-Maurice en fournissant un approvisionnement constant en eau aux barrages hydroélectriques de la vallée, celui de Shawinigan Falls tout particulièrement, où la Shawinigan Water and Power Company pourrait produire plus de chevaux-vapeur avec un débit minimum plus élevé. De leur côté, les compagnies de pâtes et papiers bénéficieraient doublement de la régularisation du débit de la rivière St-Maurice puisque l'emmagasinement des eaux garantirait un approvisionnement constant en énergie

²⁰ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1912, p. 14.

²¹ *Ibid.*, p. 104-105.

hydroélectrique aux barrages qu'elles opèrent à La Tuque et à Grand-Mère ainsi qu'une amélioration notable du réseau de transport du bois. La régularisation des eaux rendrait également les opérations de flottage plus sécuritaires en limitant les pertes financières encourues par le bris des estacades en période de crues. Aussi, avec un débit suffisant, les billes de bois risqueraient moins de rester accrochées aux berges du St-Maurice et elles pourraient être délogées grâce aux coups d'eau donnés par l'ouverture des vannes des barrages-réservoirs. Alex McLaurin, président de la St. Maurice Driving and Improvement Association et représentant de la Union Bag and Paper Company et de la Gres Falls Company affirme que tous les exploitants forestiers reconnaissent les avantages de la régularisation des eaux, car celle-ci permet de réduire le temps et les frais de flottage du bois sur le St-Maurice²². Georges Chahoon, directeur de la Laurentide Co., note pour sa part que l'augmentation des coupes forestières le long de la vallée et les activités croissantes de la Brown Corporation à La Tuque rendent l'emmagasinement des eaux « absolument nécessaire » pour que le flottage du bois soit la fois possible et économique²³. En effet, avec la multiplication des exploitants forestiers, l'intensification des coupes et l'extension du secteur d'activité vers le nord, la régularisation des eaux devient de plus en plus pressante. Tandis que la région industrielle de la vallée du St-Maurice se met en place, les allochtones aménagent le territoire en vue de faciliter l'approvisionnement des usines en ressources naturelles.

²² Archives d'Hydro-Québec, fonds de la Shawinigan Water and Power Company, FI/3198, Correspondance entre Alexander MacLaurin (directeur et manager de la Gres Falls Co. & Union Bag & Paper Co.) et Julian C. Smith (manager de la St. Maurice Hydraulic Co.), 12 octobre 1911.

²³ *Ibid.*, Correspondance entre George Chahoon (vice-président de la Laurentide Paper Company Ltd.) et Julian C. Smith (manager de la St. Maurice Hydraulic Co.), 10 octobre 1911.

Motivés par une volonté commune de régulariser le débit de la rivière St-Maurice, la Shawinigan Water and Power Company et les exploitants forestiers de la vallée s'associent pour construire des barrages d'emmagasinement des eaux en Haute-Mauricie. Cette volonté se traduit d'abord par la création de la St. Maurice Hydraulic Company en 1909²⁴. La nouvelle compagnie regroupe une partie des compagnies les plus influentes de la vallée, qui toutes dépendent de la rivière St-Maurice pour l'approvisionnement d'énergie hydroélectrique ou pour le flottage du bois. Ce regroupement marque le début d'une certaine collaboration entre les acteurs territoriaux de la région, les efforts et les fonds étant mis en commun pour une prise en charge plus effective du bassin hydrographique du St-Maurice.

La première initiative de la St. Maurice Hydraulic consiste à reconstruire les anciens barrages utilisés par les exploitants forestiers. Comme plusieurs lacs sont déjà endigués pour permettre le flottage du bois à travers la vallée, la réparation des barrages ou l'augmentation de leur capacité de rétention nécessiterait peu d'investissements. Dans une lettre adressée au ministre des Terres et Forêts en 1909, le vice-président de la Shawinigan Water and Power Company, Thomas McDougall, fait état des infrastructures déjà en place sur le territoire, et il explique comment la St. Maurice Hydraulic entend faire usage des barrages utilisés pour le flottage du bois :

I have no doubt that you are aware of the fact that all the large lakes on the St. Maurice and a great many of the smaller one are already dammed by lumberman, for their own uses, and what we want now is a working system

²⁴ La compagnie regroupe la Canada Iron Corporation Ltd. (Trois-Rivières), la Quebec and St. Maurice Industrial Co. Ltd. (devenant plus tard la Brown Corporation, à La Tuque), la Laurentide Company Ltd. (Grand-Mère), la Shawinigan Water and Power Co. Ltd. (Shawinigan Falls), l'Union Bag and Paper Co. (devenant plus tard la St-Maurice Paper, au Cap-de-la-Madeleine) et la Gres Falls Co. (une filiale de l'Union Bag and Paper Co. possédant les droits d'exploitation sur le pouvoir d'eau de La Gabelle), la St.-Maurice Driving and Improvement Association et la St-Maurice River Boom and Driving Co. Ltd.

whereby these dams will be improved and made available, not only for lumberers, but for the larger purpose of storing water for the use of the several water powers on the river²⁵.

Les allochtones reprennent ainsi les structures existantes pour donner une finalité complémentaire à l'emmagasinement des eaux : celle de régulariser le débit de la rivière St-Maurice pour la production d'énergie hydroélectrique.

C'est dans cet esprit que la St. Maurice Hydraulic reconstruit les anciens barrages érigés par l'entrepreneur forestier Stoddard sur la rivière Manouane, une quarantaine d'années auparavant. En 1901, l'ingénieur des Travaux publics du Canada R.D. Berlinguet avait également signalé le potentiel d'emmagasinement des eaux de cette rivière²⁶. Le premier barrage que la St. Maurice Hydraulic reconstruit en 1908 à la sortie du lac Kempt (désigné barrage A) crée une étendue d'eau de 80 miles carrés. Le réservoir recouvre une partie des terres louées par la Compagnie de la Baie d'Hudson et par la Brown Corporation, ainsi qu'une portion du territoire ancestral de la communauté atikamekw de Manouane. L'inondation des berges suscite le mécontentement du chef de bande de Manouane, mais ce dernier ne dépose aucune plainte au ministère des Affaires indiennes. La Compagnie de la Baie d'Hudson demande pour sa part des dédommagements en raison de l'ennoiement d'une partie de ses terrains et pour les dommages encourus à son poste de traite²⁷. La Brown Corporation, de son côté, s'entend

²⁵ Archives d'Hydro-Québec, fonds de la Shawinigan Water and Power Company, FI/3252, Correspondance entre E.E. Taché (ministre des Terres et Forêts du Québec) et Thomas McDougall (vice-président de la Shawinigan Water and Power Company), 29 novembre 1909.

²⁶ Archives d'Hydro-Québec, fonds de la Shawinigan Water and Power Company, FI/2689, Rapport de l'ingénieur Berlinguet adressé au ministère des Travaux publics du Canada sur les ouvrages de rétention des eaux du St-Maurice, 1905.

²⁷ Archives d'Hydro-Québec, fonds de la Shawinigan Water and Power Company, FI/3120, Rapport de l'ingénieur Henri Dessaulles à Julian C. Smith (manager de la St. Maurice Hydraulic Company) concernant la réparation des barrages de la Manouane, 16 mai 1910, p. 17-18.

avec la St. Maurice Hydraulic et l'État québécois pour obtenir une compensation financière. Le litige se règle à l'amiable puisque la Brown possède plusieurs parts de la St. Maurice Hydraulic, et qu'elle prévoit profiter de la régularisation des eaux de la rivière St-Maurice dans le cadre de ses activités forestières²⁸. Entre 1910 et 1911, la St. Maurice Hydraulic complète le réseau de régularisation de la Manouane en érigeant les barrages B et C, respectivement à l'embouchure du lac Manouane et à la sortie du lac Sochasatesis.

L'aménagement de la rivière Manouane marque une première étape dans la mise en place du système de régularisation des eaux dans la région et pave la voie à des projets de plus grande envergure en Haute-Mauricie. Les barrages-réservoirs de la Manouane servent ainsi de projets d'essai à la St. Maurice Hydraulic. Il s'agit également d'une stratégie pour convaincre les industriels et l'État québécois du bien-fondé de la régularisation des eaux, et par le fait même, obtenir leur appui pour réaliser l'aménagement de nouveaux réservoirs en Haute-Mauricie. À l'aide des barrages de la Manouane, la St. Maurice Hydraulic conduit une série d'expérimentations pour démontrer l'étendue des possibilités offertes par les tributaires du St-Maurice en termes de régularisation des eaux. Durant l'été 1911, par exemple, la St. Maurice Hydraulic ouvre les vannes des barrages de la rivière Manouane pour dégager les billes de bois de la St-Maurice Driving and Improvement Association, échouées sur les rives du St-Maurice. Impressionnées par l'efficacité avec laquelle les réservoirs permettent de déloger le bois, plusieurs compagnies (la Grès Falls Co., la Laurentide Co. et la St-

²⁸ Archives d'Hydro-Québec, fonds de la Shawinigan Water and Power Company, FI/2934, Agreement submitted by Quebec & St. Maurice Industrial Company, afterwards superceded by agreement, document n° 515, [s.d.].

Maurice Boom and Driving Co. Ltd.) écrivent à la St. Maurice Hydraulic pour souligner les résultats profitables de la régularisation des eaux sur le St-Maurice²⁹. Considérant concluants les essais de la St. Maurice Hydraulic, les industriels de la vallée du St-Maurice réclament davantage d'infrastructures de ce genre dans le Haut-St-Maurice.

Au XIX^e siècle, les exploitants forestiers aménageaient les cours d'eau au cas par cas et pour un usage exclusif — le flottage du bois — mais à partir du début du XX^e siècle, les nouvelles exigences industrielles à travers la vallée du St-Maurice réclament une prise en charge globale du territoire. C'est d'ailleurs ce qui incite les industriels à développer le réseau de régularisation de la rivière Manouane entre 1908 et 1911, puis à se rendre jusqu'aux sources du St-Maurice pour y aménager le réservoir Gouin.

2.3 L'AMÉNAGEMENT DU RÉSERVOIR GOUIN : EXTENSION ET CONSOLIDATION DE LA VALLÉE DU ST-MAURICE

À partir du tournant des années 1910, l'État joue un rôle plus actif dans l'administration et dans l'aménagement du territoire. Il rompt avec sa politique de laissez-faire économique pour entreprendre le développement des rivières du Québec³⁰. À partir de ce moment, l'État cherche à jouer un rôle de contrainte, de légitimation et de coordination auprès de l'entreprise privée³¹. L'intervention de l'État québécois survient au moment où les activités industrielles se font plus présentes à travers la vallée du St-Maurice, tout en progressant plus loin vers le nord. Les utilisateurs de la rivière devenant

²⁹ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1912, p. 100.

³⁰ Claude Bellavance. « L'État, la houille blanche et le grand capital. L'aliénation des ressources hydrauliques du domaine public québécois au début du XX^e siècle », *Op. Cit.*, p. 1.

³¹ *Ibid.*, p. 5.

également plus nombreux, la Shawinigan Water and Power Company s'adresse au ministère des Terres et Forêts en 1909 afin d'obtenir la garantie d'un partage équitable de l'eau courante. Le vice-président Thomas McDougall propose alors la création d'un « board of control » devant être composé de trois commissaires des eaux (des représentants de l'État, de l'industrie hydroélectrique et de l'industrie forestière) chargés de veiller à l'arbitrage des droits sur l'eau. McDougall recommande également que le « board of control » devienne propriétaire des barrages de régularisation déjà existants et qu'il en construise de nouveaux³². Davantage qu'un simple plan de partage des droits sur l'eau, il s'agit en fait d'une stratégie de concertation et de collaboration pour la prise en charge et la mise en exploitation du bassin hydrographique de la rivière St-Maurice aux bénéfices des entrepreneurs sis à travers la vallée.

Le comité tripartite tel que proposé par McDougall ne voit jamais le jour, même si l'État s'inspire probablement de cette proposition quand il décide de prendre en charge lui-même la gestion des rivières en créant la Commission des eaux courantes du Québec en 1910³³. Cet organisme gouvernemental est chargé de régulariser les rivières, d'assurer une gestion efficace des eaux et de veiller à l'arbitrage des droits d'utilisation sur l'eau³⁴. Ministre des Terres et Forêts pendant huit ans (1897-1905) puis premier ministre du Québec pendant cinq ans (1900-1905), Simon-Napoléon Parent occupe le poste de président de la Commission, qui se compose également des ingénieurs Ernest Bélanger

³² Archives d'Hydro-Québec, fonds de la Shawinigan Water and Power Company, F1/3252, Correspondance entre E.E. Taché (ministre des Terres et Forêts du Québec) et Thomas McDougall (vice-président de la Shawinigan Water and Power Company), 29 novembre 1909.

³³ À l'origine, l'organisme se nomme la Commission du régime des eaux courantes du Québec.

³⁴ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1912, p. 5.

et William I. Bishop³⁵. En 1914, Olivier Lefebvre devient ingénieur en chef de la Commission, et la même année, Arthur Amos intègre l'équipe en tant que représentant du Service Hydraulique du ministère des Terres et Forêts³⁶. Plutôt que de réunir les représentants de la grande industrie autour d'une même table de concertation tel que proposé par McDougall, la Commission rassemble des experts en hydrographie et en exploitation forestière, pour la plupart des ingénieurs civils formés à l'École Polytechnique de Montréal.

Le personnel technique de la Commission des eaux courantes doit permettre à l'État d'acquérir les connaissances nécessaires à l'aménagement d'ouvrages de régularisation des eaux sur le territoire. Les ingénieurs de la Commission explorent les cours d'eau de la province, installent des instruments pour le jaugeage et le nivellement de précision des rivières, recueillent des données météorologiques, établissent des échelles hydrométriques et cartographient le territoire. Ils définissent également des stratégies de régularisation des eaux (écoulement, dérivation, distribution, emmagasinement)³⁷. Les ingénieurs de la Commission contribuent ainsi à l'approfondissement des connaissances de la vallée du St-Maurice. Ils donnent une vue d'ensemble et fortement documentée du territoire à aménager, de manière à permettre la construction d'infrastructures telles que les barrages-réservoirs en Haute-Mauricie.

Le premier projet de la Commission des eaux courantes consiste à régulariser le débit de la rivière St-Maurice, auquel elle consacre d'ailleurs une bonne partie de ses

³⁵ *Ibid.*, p. 6.

³⁶ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1914, p. 11

³⁷ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1912, p. 4-5.

premiers rapports annuels. En 1912, après avoir complété les barrages-réservoirs de la Manouane, la St. Maurice Hydraulic Company demande l'autorisation d'aménager les lacs aux sources du St-Maurice, mais cette fois, l'État préfère prendre les choses en mains. Craignant d'éventuels conflits entre les usagers de la rivière, et comme il est fiduciaire des terres de la couronne, l'État se porte garant du projet³⁸. Il s'agit de sa première initiative pour régulariser le débit d'une rivière³⁹. La Commission des eaux courantes se charge des études nécessaires à la construction du barrage et elle supervise les travaux. La Shawinigan Water and Power, de son côté, prend part au projet par l'intermédiaire de sa filiale la St. Maurice Construction Company Limited, incorporée à la fin de l'année 1911⁴⁰ et chargée de diriger les travaux à partir de 1915⁴¹.

L'aménagement d'un réservoir aux sources de la rivière St-Maurice incite les autochtones à multiplier les études ainsi que les points de collecte de données à travers la vallée. Les ingénieurs de la Commission étudient le bassin hydrographique comme un tout en s'intéressant à chacun des affluents du St-Maurice et en tenant compte d'une multitude de données influençant le régime des eaux⁴². Entre l'été 1913 et l'automne 1915, l'ingénieur A.O. Bourbonnais réalise le nivellement de précision de la rivière St-Maurice, de son embouchure jusqu'à La Loutre. À cette occasion, il établit pas moins de

³⁸ Olivier Lefebvre. « The St. Maurice river regulation and the Gouin dam », *Journal of the engineering institute of Canada*, vol. 3, n° 7, 20 juillet 1920, p. 343.

³⁹ Soulignons que l'État procède en parallèle à l'aménagement d'un barrage-réservoir à la tête de la rivière St-François.

⁴⁰ Archives d'Hydro-Québec, fonds de la Shawinigan Water and Power Company, FI/3273, Declaration of the St. Maurice construction company Limited, for registration under articles 6091 to 6097 of the revised statutes of the province of Quebec, 12 décembre 1911.

⁴¹ Olivier Lefebvre. « The St. Maurice river regulation and the Gouin dam », *Op. Cit.*, p. 344.

⁴² La température, les précipitations et l'hydrométrie notamment.

148 repères sur une distance de quelques 237 milles⁴³. Chacune des chutes et des rapides sur le cours du St-Maurice dispose également d'échelles hydrométriques⁴⁴. Pour mesurer le plus précisément possible le débit et le ruissellement des eaux à l'intérieur du bassin, les ingénieurs établissent des stations de jaugeage sur les rives du St-Maurice à compter de 1914. Cette année là, les ingénieurs civils B. De Salaberry et R.M. Beausoleil laissent une série de marques et de points de repère sur les berges du St-Maurice, en aval des principaux tributaires de la rivière. Il s'agit de « stations de jaugeage » frappées des initiales des ingénieurs et de celles de la Commission. La même année, De Salaberry et Beausoleil commencent les travaux de jaugeage le long de plusieurs affluents du St-Maurice : Mattawin, Wessonneau, aux Rats, Vermillon, Grand-Flamand, Manouane, Najoua, Petit-Cyprès, Wabano, Petit-Rocher, Jolie, Windigo, Grand-Pierriche, Trenche, Grand et Petit Bostonnais⁴⁵. La Commission acquiert ainsi une connaissance poussée de la rivière St-Maurice et de ses affluents, et à chaque année, un nombre croissant d'ingénieurs compilent des données et établissent de nouveaux points de collecte dans la région.

La Commission des eaux courantes réalise également des études de terrain visant à choisir l'emplacement du nouveau barrage-réservoir. À cette occasion, les allochtones apprennent à se familiariser avec un territoire à peine cartographié. En juin 1912, la Commission envoie une équipe d'ingénieurs réaliser une reconnaissance préliminaire du Haut-St-Maurice. Le groupe se compose des ingénieurs W. Thibaudeau, A.-B. Normandin du Service Hydraulique du ministère des Terres et Forêts, H. Dessaulles de

⁴³ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1915, p. 31.

⁴⁴ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1914, p. 13.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 30-45.

la St-Maurice Hydraulic Company et M. Carteret de la Quebec & St. Maurice Industry. Dans leurs rapports, Thibaudeau et Normandin proposent un premier schéma d'aménagement consistant à construire cinq barrages contrôlant chacun une série de lacs aux sources du St-Maurice⁴⁶. Les ingénieurs proposent un second projet consistant à construire un seul gros barrage un peu en amont du Rapide La Loutre. Selon leurs calculs, ce barrage emmagasinerait deux fois plus d'eau que les cinq petits barrages du projet n° 1 en réunissant tous les lacs pour ne former qu'un seul et même réservoir⁴⁷. Aussi, pour réduire le nombre d'équipes de surveillance et minimiser les frais d'administration et de construction⁴⁸, la Commission décide d'aménager le barrage-réservoir à la sortie du lac Kikendatch, à quelques kilomètres en amont du Rapide La Loutre⁴⁹.

Avant le commencement des travaux, la Commission des eaux courantes cherche une voie d'accès pour relier le site d'aménagement au reste de la région. Elle fait alors appel à trois équipes d'ingénieurs, celles de De Salaberry, de Thibaudeau et de Sherman,

⁴⁶ Le barrage A contrôlerait un bassin d'une superficie de 654 miles en endiguant les lacs du Sud, de l'Est et du Nord, ainsi que les eaux de la rivière Nemio. Le barrage B contrôlerait un bassin d'une superficie de 782 miles en endiguant les lacs Mattawa, Sarana, Simard et du Mâle. Le barrage C contrôlerait un bassin d'une superficie de 736 miles en endiguant les eaux des lacs Baptiste, Obedjiwan, Orugarrus, Perchaude, Paul et Mikado. Le barrage D contrôlerait un bassin d'une superficie de 486 miles en endiguant les lacs à l'eau Claire, Asawewasanan et Kapamitipmac. Le barrage E contrôlerait un bassin d'une superficie de 1068 miles en endiguant les lacs Coutidiwasten, des deux Décharges, des Déserteurs, Kikendatch, ainsi que les eaux des rivières Galette et au Vison (Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1912, p. 117).

⁴⁷ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1912, p. 25.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 26.

⁴⁹ D'abord connu sous le nom de « La Loutre », le barrage prend officiellement le nom de barrage Gouin en 1919, en l'honneur de Lomer Gouin, premier ministre du Québec entre 1905 et 1920. (Bernard Harvey. *Dompter la houille blanche : la construction des barrages au Québec, 1898 à 1963, un essai sur l'évolution des techniques et sur la place des ingénieurs francophones*, Mémoire de maîtrise (histoire), Québec, Université Laval, 1998, p. 74)

afin d'étudier le terrain durant l'été et l'automne 1912⁵⁰. Après avoir inspecté la portion du territoire comprise entre la gare de Parent, le long de la ligne du Transcontinental, et le site d'aménagement projeté en amont de La Loutre, l'ingénieur civil De Salaberry estime que le terrain ne se prête guère à l'établissement d'une route. Le territoire mal drainé forme une vaste étendue de marais, de marécages et de méandres au creux de plateaux et de montagnes accidentées. L'ingénieur Joseph Bureau, du ministère des Terres et Forêts, ajoute que la route passant par Parent n'aurait d'utilité que le temps des travaux en raison du peu de ressources exploitables de ce secteur. Bureau suggère plutôt d'aménager une route longeant la rivière St-Maurice entre Weymontachie et La Loutre. Cette route pourrait ensuite servir à l'exploitation forestière et à l'aménagement des pouvoirs d'eau de la Haute-Mauricie⁵¹. Au terme de ces études, la Commission laisse le choix final à la St. Maurice Construction Company, qui opte pour l'aménagement d'une route longeant la rivière St-Maurice. (voir figure 3)

En établissant de nouvelles artères de communication en Haute-Mauricie, les autochtones mettent en réseau le territoire et consolident leur aire d'activités dans la région. En 1915, une véritable colonisation industrielle se met en place le long du St-Maurice avec la construction des infrastructures nécessaires au transport des hommes et des marchandises jusqu'au chantier de La Loutre. Le principal défi que pose l'aménagement du réservoir est l'éloignement du site et l'absence de voies de communication pour s'y rendre, comme l'explique une fois les travaux complétés l'ingénieur en chef de la Commission des eaux courantes, Olivier Lefebvre : « There is

⁵⁰ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1912, p. 20.

⁵¹ *Ibid.*, 1912, p. 120-123

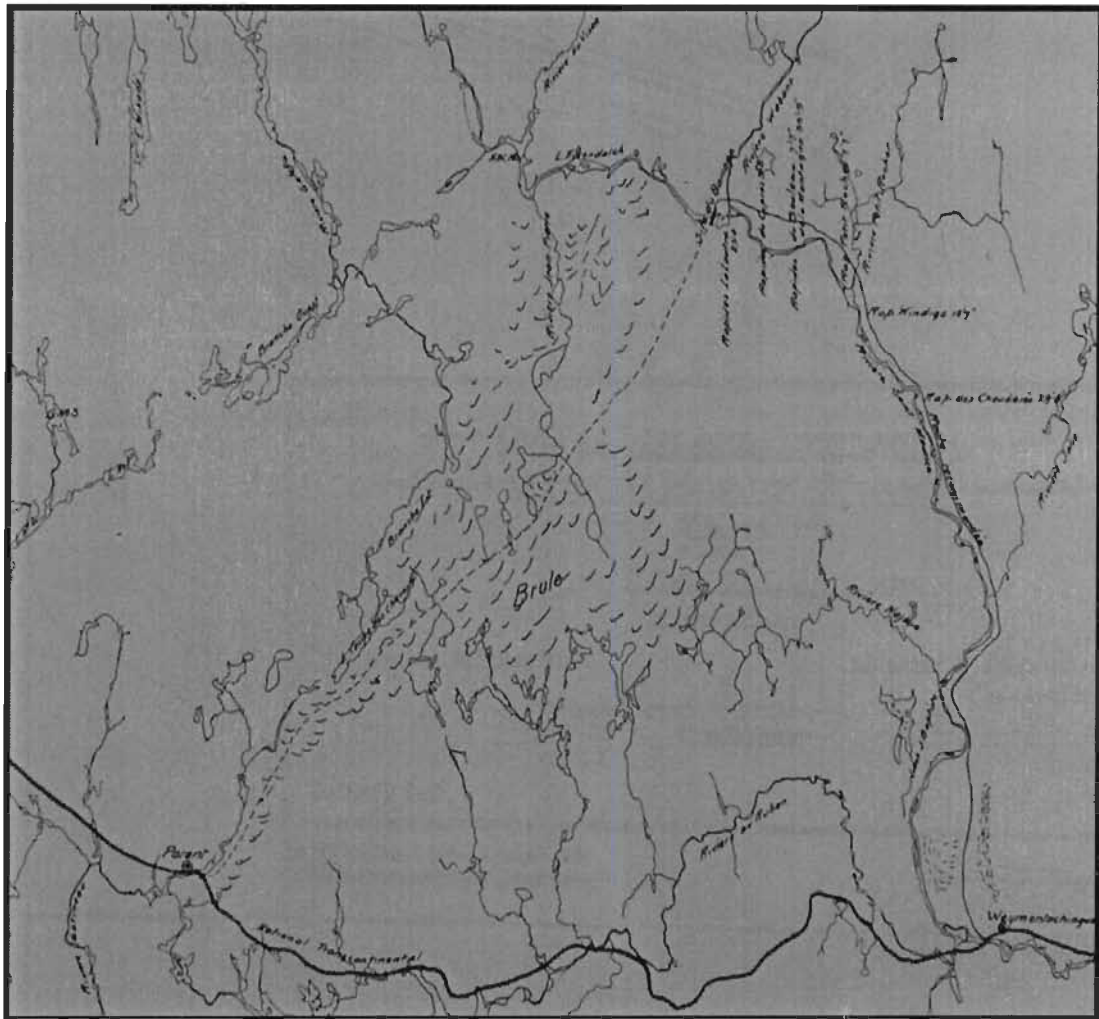
nothing extraordinary about the Gouin dam, except that its location is very far away from any transportation facilities, and the big problem was to find the best way to reach the site and take the plant and materials to it⁵². » Une série de postes-relais et de points de transit apparaissent alors sur le territoire. Parmi eux, le village de Sanmaur, construit en face de Weymontachie sur la rive opposée du St-Maurice, fait figure de plaque tournante vers le nord. Les hommes et les marchandises (les provisions, la machinerie et les matériaux de construction) y arrivent en train par la ligne ferroviaire du Transcontinental. À partir de ce point, le transport s'effectue par la voie des eaux jusqu'au Rapide Chaudière. Une partie des travaux consistent à améliorer la rivière St-Maurice pour la rendre navigable entre le poste Sanmaur et le Rapide Chaudière, sur une distance de quelques trente miles. L'installation d'une digue sur le St-Maurice permet de concentrer le débit du côté est de la rivière, et pour dégager le chenal de navigation, des hommes retirent les rochers et draguent le lit du cours d'eau. Sur la seconde portion du parcours, soit la vingtaine de miles comprise entre le Rapide Chaudière et le site d'aménagement projeté, sept rapides brisent le cours de la rivière⁵³ que le tracé d'une ligne ferroviaire en bordure du St-Maurice permet d'éviter pour acheminer plus aisément le matériel jusqu'au chantier⁵⁴.

⁵² Olivier Lefebvre. « The St. Maurice river regulation and the Gouin dam », *Op. Cit.*, p. 345.

⁵³ Il s'agit des chutes Windigo (9 pieds), du Petit Rocher (9 pieds), de la Montagne (35 pieds), du Bouleau (9 pieds), du Cyprès (25 pieds) et de La Loutre (17 pieds).

⁵⁴ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1916, p. 14.

FIGURE 3
Carte des routes proposées pour accéder au rapide La Loutre (1913)

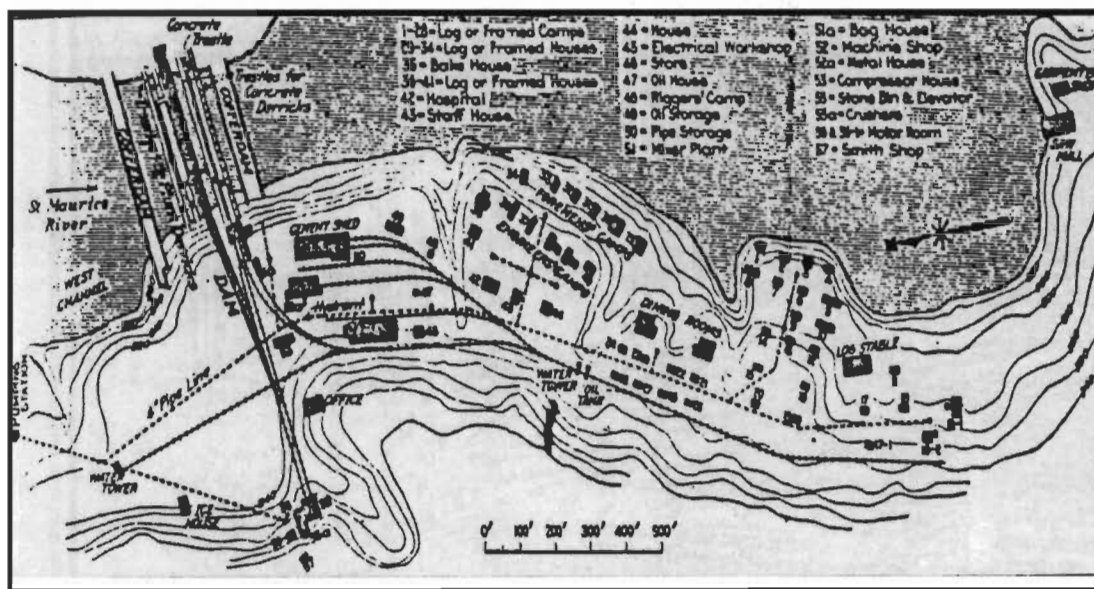


Source : Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel, Plan pour accompagner le rapport de M.J. Bureau, 1913, planche XI.*

La mise en réseau du territoire par les allochtones se poursuit avec le début des travaux de construction du barrage La Loutre (voir figure 4). À partir de 1915, le chantier devient un véritable centre de collecte des ressources naturelles, la région fournissant la plupart des matériaux nécessaires à l'aménagement du barrage. Sur place, une scierie produit du bois de charpente (bâtiments, coffrages, tréteaux, batardeaux, etc.), mais comme le chantier de La Loutre se trouve au cœur des concessions forestières

de la Brown Corporation, la St. Maurice Construction Company doit d'abord obtenir son autorisation avant de récolter du bois dans ce secteur⁵⁵. La pierre concassée et le sable entrant dans la confection du béton sont également extraits autour du chantier⁵⁶. Pour finir, une centrale d'une capacité de 1 100 chevaux-vapeur fournit l'énergie hydroélectrique au chantier de construction à partir de 1916⁵⁷. D'une certaine manière, le champ d'activités qui se met en place en amont du Rapide La Loutre reproduit à petite échelle le maillage plus étendu que les allochtones établissent dans l'ensemble de la région au cours des premières décennies du XX^e siècle : un réseau intégré de collecte des ressources naturelles.

FIGURE 4
Carte du chantier de construction en amont du Rapide La Loutre (1917)



Source : «St. Maurice river, control works are nearing completion», *Engineering New Record*, vol. 79, n° 17, octobre 1917, p. 787.

⁵⁵ Archives d'Hydro-Québec, fonds de la Shawinigan Water and Power Company, FI/3716, Contrat entre la Brown Corporation et la St. Maurice Construction Company pour la coupe de bois, 10 novembre 1915.

⁵⁶ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1916, p. 17.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 15.

Achevé à la fin de l'année 1917, le réservoir Gouin transforme radicalement le territoire et marque la prise de contrôle du Haut-St-Maurice par les allochtones. L'immense étendue d'eau créée recouvre l'ancienne chaîne de lacs aux sources du St-Maurice ainsi qu'une centaine de miles carrés de terres. Au total, le réservoir s'étend sur une superficie de 300 miles carrés et peut emmagasiner jusqu'à 160 milliards de pieds cubes d'eau. D'une hauteur de 90 pieds, le barrage a une capacité de rétention bien supérieure à la plupart des réservoirs à cette époque⁵⁸; seul le surpasse alors le réservoir Gatun au Panama, avec une capacité de 180 milliards de pieds cubes d'eau⁵⁹. En ennoyant de vastes étendues de terres, le réservoir engloutit toutefois les postes de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Kikendatch et à Obedjiwan. De son côté, la Brown Corporation perd un peu plus de 20 000 acres de terres, qu'elle détient sous billet de location (blocs no. 22, 23, 24 et 25) dans les cantons Huard et Dubois, près de l'embouchure du réservoir Gouin. En guise de compensation, la Brown réclame à l'État la partie sud du bloc no. 70 dans le canton Lagacé, au nord-ouest du réservoir, ce que le ministère des Terres et Forêts consent à lui accorder en 1921⁶⁰. Les nouvelles possibilités de développement industriel permises par le réservoir Gouin minimisent néanmoins l'ampleur des pertes encourues pour les allochtones (la Brown Corporation tout particulièrement). Les concessions forestières peuvent être remplacées et les bâtiments reconstruits sans trop de problèmes.

⁵⁸ Par exemple, le réservoir Assouan en Égypte ou le réservoir Roosevelt aux États-Unis.

⁵⁹ « Le St-Maurice », *Le Nouvelliste*, vol. 1, n° 17, 17 novembre 1920, p. 4.

⁶⁰ Archives de la Bibliothèque et archives nationales du Québec, Fonds du ministère des Terres et Forêts, Correspondance entre la Brown Corporation et le Ministère des Terres et Forêts concernant l'échange de terrains submergés, BANQ E21, J74, SS 5, [1919-1922].

L'achèvement du réservoir Gouin marque également un tournant dans la consolidation des activités industrielles de la vallée du St-Maurice. L'augmentation de la puissance de tous les pouvoirs d'eau — le débit constant atteignant désormais 12 000 pieds-cubes par seconde, soit le double du débit naturel — permet aux allochtones d'entreprendre la construction de nouvelles installations hydroélectriques, et ainsi poursuivre le développement industriel de la région. Avec l'achèvement des travaux au chantier de La Loutre en 1917, le ministère des Terres et Forêts demande à la Commission des eaux courantes d'envoyer une équipe d'ingénieurs inventorier les pouvoirs d'eau non-utilisées de la rivière St-Maurice. C'est à cette occasion qu'au cours de l'été et de l'automne 1917, l'équipe dirigée par l'ingénieur L.-M. Mathis exécute le relevé complet du Rapide des Cœurs et du Rapide Allard dans le Haut-St-Maurice pour le compte de l'État⁶¹. La Shawinigan Water and Power Company, de son côté, profite du début des travaux entrepris à La Loutre pour améliorer le barrage de Grand-Mère en 1915, alors exploité par la compagnie Laurentide Paper. Comme le barrage n'utilise qu'une partie du pouvoir disponible à cet endroit, la Shawinigan Water and Power crée une filiale avec la Laurentide (la Laurentide Power) dans le but de compléter les installations. En 1923, elle crée ensuite la filiale St. Maurice Power Company avec la Gres Falls Company afin de développer le site de La Gabelle⁶².

En s'associant aux autres concessionnaires de la région, la Shawinigan Water and Power achève de mettre en place son réseau de production hydroélectrique dans le bassin inférieur de la rivière St-Mauricie, de manière à consolider ses activités à travers

⁶¹ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1917, p. 34.

⁶² « Une filiale à la Shawinigan », *Le Nouvelliste*, vol. 3, n° 63, 13 janvier 1923, p. 5.

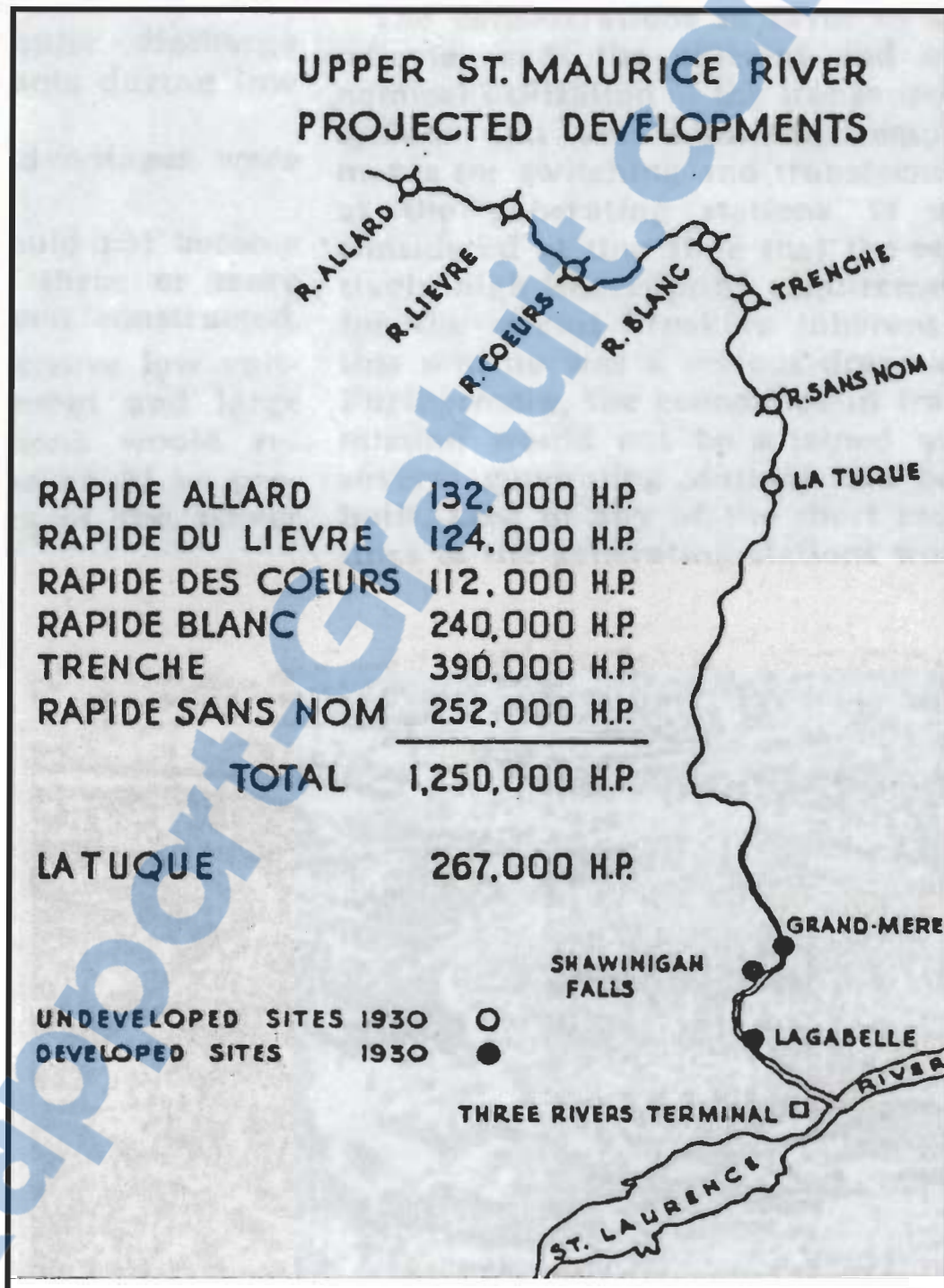
la vallée. Grâce au débit supplémentaire fourni par le réservoir Gouin, il lui faut plusieurs années pour tirer tout le potentiel des forces aménagées à Shawinigan Falls, Grand-Mère et La Gabelle. Avant d'entreprendre le développement des pouvoirs d'eau de la Haute-Mauricie, la Shawinigan Water and Power opte d'abord pour l'amélioration de la puissance de ses barrages déjà en opération⁶³. Lorsque l'État québécois lui accorde le monopole de tous les pouvoirs d'eau du Haut-St-Maurice en 1928⁶⁴, la Shawinigan Water and Power envoie ses ingénieurs sur le terrain afin de dresser l'inventaire du territoire, recueillir des données et déterminer la valeur réelle des forces hydrauliques⁶⁵. À partir de ce moment, une nouvelle étape dans l'appropriation et dans l'exploitation du territoire commence pour les allochtones, la construction des barrages hydroélectriques en Haute-Mauricie s'échelonnant des années 1930 à 1950. (voir figures 5 et 6)

⁶³ En 1930, le barrage de Shawinigan Falls produit environ 250 000 chevaux-vapeur pour une hauteur de chute de 140 pieds, le barrage de Grand-Mère produit 165 000 chevaux-vapeur pour une hauteur de chute de 80 pieds et La Gabelle produit 120 000 chevaux-vapeur pour une hauteur de chute de 60 pieds. (« Notre ville et ses industries », *L'Écho du Saint-Maurice*, vol. 15, n° 42, 17 avril 1930, p. 5.)

⁶⁴ Claude Bellavance. *Shawinigan Water and Power, 1898-1963, Op. Cit.*, p. 84.

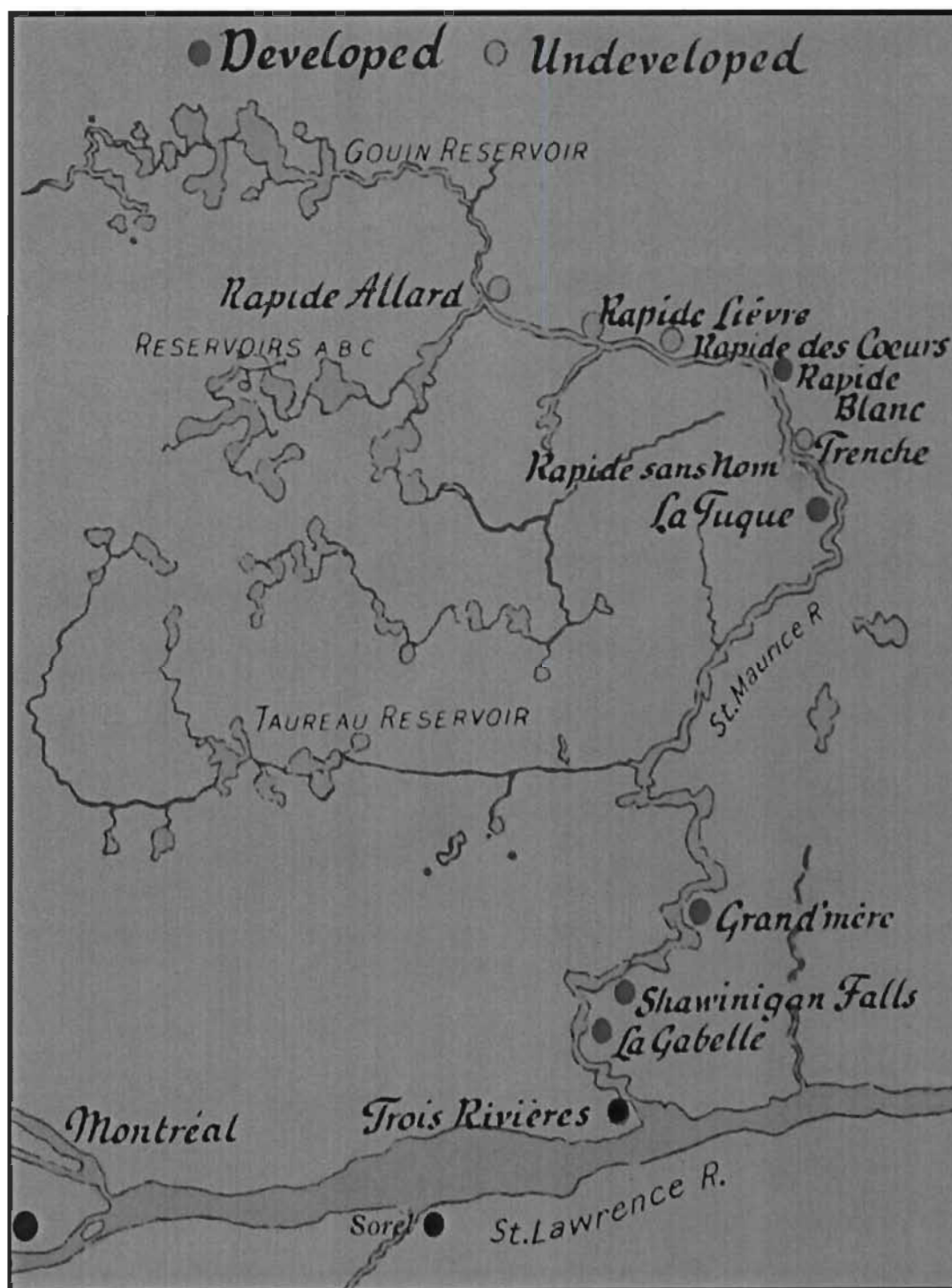
⁶⁵ « La province de Québec obtient l'avantage : aménagement gigantesque des forces hydrauliques réglé, le gouvernement provincial engage la Shawinigan à des dépenses énormes », *L'Écho du Saint-Maurice*, vol. 14, n° 1, 5 juillet 1928, p. 1.

FIGURE 5
Carte des développements projetés sur la rivière St-Maurice



Source : E. Van N. Leipoldt. « Hydro-electric development on upper St. Maurice river », *Modern Power and Engineering*, vol. 45, août 1951, p. 44.

FIGURE 6
Carte des installations hydroélectriques sur la rivière St-Maurice (1942)



Source : *The St. Maurice, a 2 000 000 h.p. river*, Montréal, Shawinigan Water and Power Company, 1942, diagramme A.

La complétion du réseau de régularisation des eaux en Haute-Mauricie améliore également les conditions d'exploitation forestière le long de la vallée du St-Maurice en permettant des activités de coupe plus intensives sur une portion plus étendue du territoire. Avec l'intensification des activités forestières et la progression des chantiers de coupe vers le nord, les réservoirs jouent un rôle grandissant dans la tenue des opérations forestières de la région à compter des années 1920. En effet, dès sa création, le réservoir Gouin assure le contrôle des crues printanières, et en retenant les eaux, il permet d'éviter que le bois ne se répande le long des baies et dans les parties basses de la rivière⁶⁶. Les billots suivent un chenal restreint, ce qui évite aux compagnies de pâtes et papiers de perdre des quantités de bois le long des rives⁶⁷. À chaque année, les crues menacent les estacades utilisées pour le flottage du bois, mais en réduisant le volume des eaux, le réservoir Gouin assure une plus grande protection aux installations des compagnies forestières⁶⁸. À certaines occasions, la Commission des eaux courantes accorde également des coups d'eau pour déloger les embâcles, comme c'est le cas en 1919, lorsque 1 500 000 billots restent bloqués au Rapide Blanc⁶⁹. La mise en place des réservoirs de la Manouane avait déjà permis de contrôler le débit des eaux sur une bonne partie de la rivière St-Maurice. Une fois l'aménagement du réservoir Gouin complété, le Haut-St-Maurice bénéficie à son tour de la régularisation des eaux. Dans cette perspective, c'est tout le parcours de la rivière qui se trouve sous contrôle à partir de 1917.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 20.

⁶⁷ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1921, p. 10.

⁶⁸ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1912, p. 115.

⁶⁹ Commission des eaux courantes de Québec. *Rapport annuel*, 1919, p. 19.

En plus de faciliter le transit des ressources dans un axe nord-sud, les barrages-réservoirs de la Haute-Mauricie permettant de consolider les activités de coupe dans le nord, et tout particulièrement le long de la rivière Manouane et sur le pourtour du réservoir Gouin, où la Laurentide et la Brown Corporation concentrent leurs activités forestières à partir des années 1920. Ces compagnies intègrent les ouvrages de régularisation des eaux à leur propre réseau de production afin d'aller chercher le bois plus loin, les étendues d'eau créées par les barrages permettant d'atteindre de nouvelles portions du domaine boisé. Les ouvrages de régularisation facilitent ainsi l'incursion des compagnies forestières à l'intérieur des terres, et ces installations font partie intégrante du réseau d'activités industrielles des allochtones.

La Brown Corporation profite des améliorations apportées à la rivière St-Maurice pour commencer ses activités de coupe en amont du barrage Gouin durant l'hiver 1920. À chaque année, au cours de cette décennie, elle flotte environ 5 000 000 pieds de bois jusqu'à son usine de transformation à La Tuque. La grande étendue d'eau du réservoir facilite le transport des billots jusqu'au barrage Gouin, la compagnie disposant d'un réseau d'estacades dans ce secteur⁷⁰. Aussi, sur les quelques 700 mille-carré-pieds d'eau fournis annuellement par la Commission des eaux courantes aux compagnies de pâtes et papiers pour le flottage du bois sur la rivière St-Maurice, la Brown réclame à elle seule 180 mille-carré-pieds d'eau⁷¹. La compagnie dispose en outre de chantiers de coupe le long de la rivière Wabano, un affluent du St-Maurice. Dans ce secteur, la Brown utilise

⁷⁰ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1920, p. 21.

⁷¹ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1921, p. 21.

l'ancien réseau de transport aménagé par la St. Maurice Construction Company afin de faciliter le transit de son bois. La Commission des eaux courantes reconnaît d'ailleurs les avantages de ces infrastructures quand elle mentionne dans son rapport annuel de 1927 : « Le système de navigation sur le St-Maurice, de même que le tronçon du chemin de fer nécessités par la construction du barrage Gouin, rendent l'exploitation forestière dans le Haut-St-Maurice beaucoup plus économique⁷². »

La Laurentide, quant à elle, concentre ses activités de coupe le long de la Manouane à partir de 1924, et elle utilise l'eau des réservoirs A, B et C pour flotter son bois⁷³. Avec l'aide d'estacades, elle accumule ses billots en amont et en aval du réservoir C, avant de les relâcher sur le St-Maurice durant la saison de flottage⁷⁴. Comme les barrages A, B et C n'ont pas été initialement conçus dans le but de faciliter le flottage du bois sur la Manouane, la Laurentide doit mener divers travaux d'amélioration (telles que l'installation d'une glissoire à billes aux trois barrages, la construction d'une dalle en bois longue de six miles pour éviter les rapides, ainsi que la mise en place d'un réseau d'estacades). À compter de 1924, la Laurentide coupe à chaque année quelques millions de billes de bois dans ce secteur⁷⁵. À l'aide des réservoirs, son aire de coupe s'étend sur la rive nord de la Manouane et descend au sud du lac Kempt pour venir prendre en étau la réserve atikamekw de Manouane (voir figure 7).

⁷² Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1927, p. 23.

⁷³ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1924, p. 26.

⁷⁴ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1927, p. 21.

⁷⁵ Commission des eaux courantes du Québec. *Rapport annuel*, 1926, p. 23.

FIGURE 7
Carte des concessions forestières de la Canada Power and Paper Company Limited⁷⁶ (1928)



Source : Centre d'archives de la BANQ (Vieux-Montréal), Fonds de la Consolidated Bathurst Incorporated, P149/472-18, Limits of the Canada Power and Paper Company Ltd., Draftline Office Laurentide Co. Ltd., 13 mars 1928.

⁷⁶ Sur cette carte, la Laurentide détient les portions en rouge et la St. Maurice Valley Corporation (regroupant la Belgo et la St. Maurice Paper) celles en vert.

La construction des réservoirs en Haute-Mauricie marque donc le début d'un contrôle plus efficace du réseau hydrographique de la rivière St-Maurice par les allochtones. Aussi, en fournissant un débit constant aux barrages hydroélectriques et en facilitant le flottage du bois, les ouvrages de régularisation des eaux jouent un rôle de premier ordre dans le processus d'industrialisation de la région. C'est également sur ces infrastructures que s'appuie une partie du travail de territorialisation des allochtones au début du XX^e siècle. Entre autres, les réservoirs du Haut-St-Maurice permettent l'exploitation des concessions forestières plus éloignées. Les compagnies de pâtes et papiers réalisent d'abord leurs coupes sur les terrains de chasse des bandes atikamekw de Manouane et de Weymontachie, et en se rendant plus loin vers le nord à l'aide des ouvrages de rétention des eaux, elles finissent par intégrer dans leur orbite le territoire ancestral des Atikamekw d'Obedjiwan.

Dans ce chapitre, nous avons vu comment la mise en place d'une structure industrielle refonde la territorialité des allochtones à travers la vallée du St-Maurice. À partir du tournant du XX^e siècle, les industriels aménagent, mettent en ordre et consolident le territoire pour la récolte du bois de pulpe et la production d'énergie hydroélectrique. De leur côté, les ingénieurs cumulent des connaissances sur le terrain et permettent aux allochtones de s'approprier symboliquement le territoire. Leurs relevés tendent à imposer une nouvelle cartographie en Haute-Mauricie et occulter par le fait même celle des Atikamekw. La nécessité d'améliorer le potentiel de production de la région incite les industriels à entreprendre une série d'interventions en Haute-Mauricie — la construction des barrages-réservoirs notamment — lesquelles s'appuient sur le

savoir et l'expertise des ingénieurs. À cette occasion, l'aire de contrôle des allochtones englobe le territoire ancestral des Atikamekw. Ce processus d'appropriation entraîne néanmoins la perte d'assises territoriales des Atikamekw et la confrontation des imaginaires géographiques entre autochtones et allochtones.

CHAPITRE 3

Les rapports de territorialités en Haute-Mauricie

Au début du XX^e siècle, les allochtones étendent leur aire d'activités vers le bassin supérieur de la rivière St-Maurice. Ils se font alors plus présents sur le territoire ancestral des Atikamekw. Dans le chapitre précédent, nous avons vu comment la demande en matières premières avait incité les allochtones à investir la Haute-Mauricie et à structurer le territoire pour y construire des réservoirs d'emménagement des eaux et y récolter du bois de pulpe. Dans ce chapitre, nous abordons plutôt les rapports de territorialités découlant du contact entre les Atikamekw et les allochtones. Il s'agit de démontrer comment l'appropriation physique et symbolique de la Haute-Mauricie par les allochtones entraîne à plus ou moins long terme la dépossession territoriale des Atikamekw et la mutation de leur territorialité.

Au cours des premières décennies du XX^e siècle, les allochtones imposent leur imaginaire géographique et leur mode d'occupation territoriale en Haute-Mauricie. C'est en explorant le territoire et en produisant des inventaires, des cartes et des plans d'aménagement, qu'ils accumulent le savoir nécessaire à la construction d'infrastructures et à l'exploitation des ressources naturelles. Pour les Atikamekw, cette intrusion engendre un phénomène de déterritorialisation et de reterritorialisation, car la progression des activités industrielles vers le nord a pour effet d'effacer leur présence et

de superposer de nouveaux usages et de nouveaux marqueurs d'occupation sur leur territoire ancestral. En récoltant du bois de pulpe et en construisant des barrages-réservoirs, les allochtones font table-rase de ce qui se trouve initialement sur le territoire, entraînant par le fait même la reconfiguration du milieu de vie des Atikamekw. À cette occasion, les terrains de chasse et les lieux de fréquentation des Atikamekw disparaissent ou deviennent de simples extensions de l'aire d'activité des allochtones. Les Atikamekw perdent ainsi une partie des moyens de perpétuer leurs pratiques culturelles et leur mode de vie. De ce point de vue, la déterritorialisation et la reterritorialisation établissent une nouvelle territorialité en Haute-Mauricie, celle des allochtones.

3.1 L'APPROPRIATION SYMBOLIQUE DU TERRITOIRE PAR LES ALLOCHTONES : ACCUMULATION DES CONNAISSANCES TERRITORIALES ET PRODUCTION D'UN IMAGINAIRE GÉOGRAPHIQUE

Le début du XX^e siècle marque la montée des ingénieurs dans l'appareil public et dans les hautes sphères décisionnelles des industries, ce personnel technique jouant un rôle de premier ordre dans la prise en charge et dans l'aménagement du territoire. Ceux-ci alimentent l'imaginaire géographique des allochtones par la collecte des données sur le terrain et par la production de relevés, de cartes et de plans d'aménagement. Par l'accumulation des connaissances territoriales, les ingénieurs permettent ainsi aux allochtones de s'approprier symboliquement l'espace géographique.

L'État québécois fait appel aux ingénieurs à partir de la première décennie du XX^e siècle pour faire face aux nouvelles exigences industrielles. Jusqu'alors, l'État ne pouvait pas compter sur un personnel qualifié suffisamment nombreux, mais avec les

débuts de la seconde industrialisation, l'expertise des techniciens devient nécessaire pour prendre en charge et développer le territoire. C'est dans ce contexte que les ingénieurs civils formés à l'École Polytechnique de Montréal intègrent massivement la fonction publique pour surveiller, légiférer et contrôler la mise en exploitation du territoire¹. Certains d'entre eux se retrouvent au service de la Commission des eaux courantes du Québec à partir du début des années 1910². L'État envoie également les étudiants Gustave Piché et Avila Bédard recevoir une formation à l'école forestière de Yale aux États-Unis en 1905 dans le but de fonder la première école de foresterie du Québec à l'Université Laval³ et former les ingénieurs forestiers chargés d'administrer les forêts de la province.

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, les ingénieurs produisent et accumulent les connaissances nécessaires à l'aménagement d'infrastructures et à l'exploitation des ressources naturelles à travers la vallée du St-Maurice. Ce faisant, ils développent un nouveau mode de représentation spatiale et de nouvelles manières d'appréhender le territoire. Par exemple, en faisant usage d'aéroplanes pour cartographier les concessions forestières, les ingénieurs cherchent à reproduire une « vue à vol d'oiseau » du territoire. Du haut des airs, la forêt devient une sorte de carte grandeur nature aux yeux des ingénieurs, ou comme le mentionne Ellwood Wilson de la Laurentide : « It was [...] exactly like having a coloured relief map spread

¹ Robert Gagnon. *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal, 1873-1990, la montée des ingénieurs francophones*, Op. Cit., p. 195.

² *Ibid.*, p. 179.

³ « Les forêts de la province de Québec », *Le Nouveau Trois-Rivières*, vol. 7, n° 20, 4 décembre 1914, p. 5.

out below for study⁴. » C'est avec ce mode de représentation et de production des connaissances que les allochtones établissent une nouvelle cartographie de la forêt et qu'ils orientent leurs activités de coupe dans la région au cours des premières décennies du XX^e siècle.

De cette vue à vol d'oiseau découle une forme de « map-planing⁵ », pour reprendre les mots du documentariste Richard C. Bocking, un modèle de représentation où le territoire se traduit en une série de données, de cartes et de plans destinés à l'exploitation des ressources. Les ingénieurs compilent des informations sur le terrain et les rassemblent en catégories (inventaires forestiers, hydrologiques, topographiques, géologiques, etc.) de manière à brosser une vue d'ensemble des sites à aménager ou à exploiter. Avec une vision utilitaire, ils définissent le territoire en fonction de ses attributs physiques et de son état matériel. Cette procédure mentale va de pair avec l'idée d'espace vide, neutre et impersonnel⁶. Selon le géographe Robert Sack, le travail d'abstraction spatiale facilite la configuration et l'assemblage des lieux pour y réaliser une infinité d'usages⁷. Les ingénieurs évacuent la dimension humaine de leurs relevés, et c'est ainsi que les Atikamekw disparaissent virtuellement de la Haute-Mauricie et ne figurent pas dans l'imaginaire géographique des allochtones.

Organisées en catégories et classées par ordre d'importance (différentes valeurs sont accordées au territoire), les informations compilées par les ingénieurs nous

⁴ Donald Mackay. *Ibid.*, p. 70.

⁵ Richard C. Bocking. *Canada's water for sale ?*, Toronto, John Lewis & Samuel, 1972, p. 68.

⁶ David Delaney. *Territory : A Short Introduction*, Malden, Blackwell Publishing Ltd, 2005, p. 77.

⁷ Robert Sack. *Op. Cit.*, p. 62.

renseignent sur les intentions et les visées territoriales des allochtones. Les ingénieurs mettent surtout l'accent sur le potentiel forestier et hydroélectrique de la Haute-Mauricie. Dans le contexte de la seconde industrialisation, la production d'énergie hydroélectrique et la coupe du bois de pulpe génèrent davantage de profits que ne pourrait le faire toute autre activité économique. Aussi, comme la vallée du St-Maurice en est d'abord une de rivières et de forêts, les ingénieurs s'intéressent surtout aux pouvoirs d'eau, aux réserves de matière ligneuse et aux facilités d'aménagement pour le transport du bois et l'emmagasinement des eaux. Ce sont donc les exigences de l'activité industrielle (ou de la rentabilité des entreprises) qui régissent la collecte des données sur le territoire et conditionnent l'image que les allochtones en ont : un espace où il est possible de produire du bois de pulpe et de l'énergie hydroélectrique. Avec ce mode de représentation, les Atikamekw trouvent bien peu de place pour signaler leur existence ou la spécificité de leurs pratiques ancestrales, la chasse et le piégeage faisant d'ailleurs office d'activités marginales dans le contexte industriel du début du XX^e siècle.

En ne collectant qu'un certain type de données sur le terrain (celles se rapportant aux ressources exploitables) et en réduisant le territoire à de simples attributs physiques, les ingénieurs développent une vision simplifiée du territoire⁸. Cette approche efface en quelque sorte les spécificités des sites d'aménagement, et les ingénieurs n'y voient que des réceptacles destinés à accueillir des modèles d'infrastructures uniformisés et modélisables. Lors de la construction du barrage Gouin, par exemple, la Commission des eaux courantes s'appuie sur l'expertise d'ingénieurs de réputation internationale pour

⁸ Tina Loo. « Disturbing the Peace : environmental change and the scales of justice on a northern river », *Op. Cit.*, p. 900.

concevoir les plans du barrage, tandis que le type de structure choisi pour emmagasiner les eaux est assez répandu à l'époque, plusieurs barrages de ce type ayant déjà été construits auparavant aux États-Unis⁹. Dans cette perspective, le travail d'inventaire réalisé sur le terrain sert à adapter différents schémas d'aménagement pour un maximum d'efficacité, de performance et de rentabilité. Comme les réalités locales ont peu ou pas d'incidence sur la construction des barrages, les rapports d'ingénierie les écartent. C'est peut-être pourquoi les ingénieurs accordent si peu de visibilité aux Atikamekw lorsqu'ils produisent leur relevés et leurs plans d'aménagement en Haute-Mauricie.

En classifiant les lieux, les rapports d'ingénierie établissent également des délimitations entre ce que les autochtones contrôlent et ce qu'ils ne contrôlent pas. L'historien Morris Zaslow a d'ailleurs indiqué que dans l'histoire du Canada, les relevés ont permis de repousser constamment les frontières nationales. Selon lui, il s'agit bien souvent de la première manœuvre de l'État canadien en matière d'appropriation territoriale¹⁰. Aussi, dans les zones marginales ou éloignées comme la Haute-Mauricie, les relevés et les cartes contribuent à délimiter l'aire d'occupation des communautés autochtones à des endroits précis sur le territoire, les réserves en l'occurrence. Dans le contexte industriel du début du XX^e siècle, cette stratégie permet de libérer le territoire de la présence autochtone et de faciliter l'exploitation subséquente des ressources naturelles. Le contrôle des accès renforce le pouvoir des décideurs¹¹, et si l'on en croit le missionnaire Joseph-Étienne Guinard, la grande entreprise, le ministère fédéral des

⁹ Bernard Harvey, *Op. Cit.*, p. 75.

¹⁰ Morris Zaslow. *Reading the rocks : the story of the geological survey of Canada, 1842-1972*, Toronto, Macmillan of Canada, 1975.

¹¹ Robert Sack. *Op. Cit.*, p. 58-59.

Affaires indiennes et le ministère provincial des Terres et Forêts agissent de pair pour confiner les Atikamekw dans les réserves en Haute-Mauricie au début du XX^e siècle¹².

À l'aide des relevés et des cartes, les allochtones parviennent donc à étendre leur contrôle sur les portions du territoire initialement occupées par les autochtones. Les ingénieurs collectent des données sur le terrain et les transportent ensuite vers les centres décisionnels à partir desquels l'État québécois et les industriels planifient l'aménagement et l'exploitation du territoire¹³. Le sociologue Bruno Latour indique qu'en prenant la forme de « mobiles immuables », l'information recueillie sur le terrain transite plus facilement jusqu'aux centres décisionnels. Sous formes de cartes, de plans ou de relevé, les mobiles immuables simplifient une réalité complexe (un groupe humain ou une portion du territoire par exemple) et réduisent l'information à une échelle intelligible pour les décideurs. À l'aide de ces informations, le personnel technique développe un savoir synoptique permettant de dominer du regard le territoire et d'y organiser plus efficacement les activités¹⁴. Ce modèle d'organisation bureaucratique rejoint également l'idée du géographe Bruce Braun selon laquelle la nature constitue pour les allochtones un espace vide sur lequel se déploient des calculs politiques et économiques où seuls quelques acteurs prennent part aux décisions se rapportant au territoire¹⁵. C'est ainsi qu'au début du XX^e siècle, l'État et les industriels jouent le rôle d'acteurs territoriaux, tout en maintenant les Atikamekw à l'écart du processus décisionnel entourant l'aménagement de la Haute-Mauricie.

¹² Serge Bouchard. *Mémoires d'un simple missionnaire : le père Joseph-Étienne Guinard, o.m.i., 1864-1965*, *Op. Cit.*, p. 150-151.

¹³ Cole Harris. *Op. Cit.*, p. 175.

¹⁴ Bruno Latour. *La science en action : introduction à la sociologie des sciences*, *Op. Cit.*, p. 545.

¹⁵ Bruce Braun. « Buried epistemologies the politics of nature in postcolonial British Columbia », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 87, n° 1, mars 1997, page 7.

L'appropriation symbolique du territoire par les allochtones s'appuie donc en grande partie sur le travail des ingénieurs. D'abord intéressés par les possibilités d'exploitation du territoire, les ingénieurs produisent des représentations spatiales et un imaginaire géographique dont les autochtones sont exclus. Pour les Atikamekw, il s'agit d'une première forme de marginalisation et de dépossession territoriale, puisqu'ils disparaissent virtuellement du territoire. Les rapports et l'expertise des ingénieurs permettent ensuite de construire des infrastructures et d'exploiter le territoire initialement occupé par les autochtones. Cette nouvelle phase de dépossession territoriale et de déterritorialisation a pour effet d'effacer les marqueurs d'occupation des Atikamekw, de les couper du territoire, de les priver de leurs moyens de subsistance et d'entraver la transmission de leurs pratiques ancestrales.

3.2 L'APPROPRIATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE PAR LES ALLOCHTONES : MAILLAGE ET MISE EN RÉSEAU DE LA VALLÉE DU ST-MAURICE

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, les allochtones construisent des infrastructures pour accéder plus facilement au territoire et faciliter sa mise en exploitation. Avec l'établissement de maillages et de réseaux dans l'espace, ils consolident et structurent la vallée du St-Maurice. Aussi, comme le territoire est porteur de messages¹⁶, ces marqueurs physiques signalent l'appropriation territoriale des allochtones au cours des premières décennies du XX^e siècle.

¹⁶ David Delaney. *Op. Cit.*, p. 91.

L'extension des voies de communication le long de la vallée du St-Maurice constitue une étape déterminante dans le processus de colonisation industrielle de la région. Ces réseaux permettent de contrôler des lieux stratégiques comme les réserves de matières premières, et c'est pourquoi les allochtones cherchent à établir différents accès vers le nord à partir du début du XX^e siècle. L'historien René Verrette insiste d'ailleurs sur le rôle du chemin de fer (la ligne du Transcontinental tout particulièrement) dans la formation de l'espace régional mauricien¹⁷. Selon lui, et comme l'ont également souligné René Hardy et Normand Séguin¹⁸, la voie ferrée permet d'ouvrir l'arrière-pays à l'exploitation des ressources naturelles et de lier entre eux les centres industriels de la vallée du Saint-Maurice¹⁹. La mise en réseau et l'ouverture du territoire par le rail consolident ainsi l'espace économique régional de la vallée du St-Maurice²⁰, en plus d'accentuer la présence des allochtones sur le territoire ancestral des Atikamekw.

Avec le déploiement des axes de transport vers le nord, des postes de relais apparaissent à travers la vallée du St-Maurice, ceux-ci marquant à leur tour la prise de possession du territoire par les allochtones. Lieux de rassemblement, de référence et de pouvoir, ils se trouvent au cœur du réseau d'opération et de production des allochtones. Ces postes sont toutefois temporaires, et à mesure que s'étend l'aire d'activité industrielle, ils disparaissent et de nouveaux les remplacent plus au nord. Le village de Sanmaur, par exemple, sert de lieu de passage pour les hommes et les marchandises lors de l'aménagement du réservoir Gouin, et il prend ensuite une nouvelle fonction lorsque

¹⁷ René Verrette. *Op. Cit.*, p. 100.

¹⁸ René Hardy et Normand Séguin. *Forêt et société en Mauricie : la formation de la région de Trois-Rivières, 1830-1930, Op. Cit.*, p. 58.

¹⁹ René Verrette. *Op. Cit.*, p. 109.

²⁰ René Hardy et Normand Séguin. *Forêt et Société en Mauricie: la formation de la région de Trois-Rivières, 1830-1930, Op. Cit.*, p. 58.

la Brown Corporation s'y installe et en fait le centre de ses opérations forestières dans le Haut-St-Maurice à partir de 1917. La St. Maurice Forest Protective Association — un organisme veillant au contrôle des feux de forêts dans la région — y installe également un camp pour ses gardes-forestiers²¹. Sanmaur servira plus tard de lieu de transit pour la construction des barrages hydroélectriques de la Shawinigan Water and Power Company au Rapide Blanc en 1934, à la Trenché en 1950 et au Rapide-sans-nom en 1958. Bien que temporaires, les postes de relais facilitent la mise en ordre du territoire par les allochtones, en plus de permettre la collecte des ressources naturelles et la construction d'infrastructures permanentes comme les barrages hydroélectrique ou les barrages-réservoirs. Outils de territorialisation pour les allochtones, ils constituent néanmoins des vecteurs d'intrusion et de dépossession territoriale pour les Atikamekw.

Avec l'aménagement d'infrastructures sur le territoire, les allochtones intègrent des environnements reculés dans leur aire d'influence et dans leur sphère d'activités. Ces installations établissent des connexions physiques et symboliques entre le nord et le sud. Ils permettent d'unifier le territoire et l'aire d'activités des allochtones. Parallèlement, en transformant les cours d'eau en voies de transit pour le transport du bois et pour l'énergie hydroélectrique à compter du début du XX^e siècle, les allochtones intègrent et imbriquent le bassin hydrographique de la rivière St-Maurice à leur propre réseau de production. À l'aide du réservoir Gouin, notamment, ils étendent leur contrôle sur le territoire ancestral des Atikamekw.

²¹ Serge Bouchard. *Mémoires d'un simple missionnaire : le père Joseph-Étienne Guinard, o.m.i., 1864-1965*. Op. Cit., p. 171.

3.3 DÉGRADATIONS ENVIRONNEMENTALES ET BOULEVERSEMENTS SOCIAUX CHEZ LES ATIKAMEKW : LES EFFETS DE LA DÉTERRITORIALISATION EN HAUTE-MAURICIE

C'est en établissant de nouveaux modes d'organisation spatiale, en contrôlant les accès dans l'espace et en faisant table-rase de ce qui se trouve initialement sur le territoire que les allochtones déterritorialisent la Haute-Mauricie. Les coupes forestières confinent les Atikamekw à l'intérieur d'enclaves isolées, tandis que les barrages court-circuitent leurs réseaux d'échange et de communication basés sur les cours d'eau. Dans ces conditions, il devient difficile pour les Atikamekw de fréquenter leurs aires de chasse et de maintenir leurs pratiques ancestrales. Aussi, avec la disparition de leurs marqueurs d'occupation et de leurs référents identitaires, les Atikamekw perdent leur visibilité sur le territoire.

Dans le cadre d'aménagements comme celui du réservoir Gouin, les allochtones ne tiennent pas compte de la présence des Atikamekw et des repercussions possibles pour eux²². En recouvrant environ 100 miles carrés de terres, le réservoir Gouin ennoie le cœur même du territoire de chasse de la bande atikamekw d'Obedjiwan. L'ancien village de Kikendatch se retrouve sous une quinzaine de mètres d'eau, tandis que le village d'Obedjiwan (occupé de nouveau par les Atikamekw à partir de 1912) est partiellement inondé. L'enneigement des terres retarde également la création de la réserve

²² Claude Gélinas. « La création des réserves Atikamekw en Haute-Mauricie (1895-1950), ou quand l'indien était vraiment un indien », *Op. Cit.*, p. 36.

d'Obedjiwan, puisque le réservoir recouvre une partie de la réserve projetée par le ministère des Affaires indiennes²³.

L'extension des activités industrielles en Haute-Mauricie a d'abord pour effet de gommer les marqueurs d'occupation des Atikamekw sur le territoire. La mise en exploitation du territoire par les allochtones transforme le paysage familier des Atikamekw, et probablement aussi la perception que ces derniers ont de leur milieu de vie. Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, l'action combinée des coupes forestières et des feux de forêt avait entraîné le dépérissement de l'écosystème et la modification du couvert végétal²⁴. Avec l'intensification des activités forestières et la généralisation des coupes à blanc au début du XX^e siècle, la mutation du domaine forestier devient manifeste. La construction des barrages-réservoirs modifie à son tour le paysage familier des Atikamekw. L'ennoïement des terres reconfigure leur territoire ancestral, tandis que les silhouettes décharnées des arbres submergés rappellent pendant des décennies le choc causé par l'aménagement des réservoirs en Haute-Mauricie²⁵. D'une certaine manière, les transformations environnementales rendent le territoire étranger aux Atikamekw, et ceux-ci doivent réapprendre à le connaître.

Les activités industrielles des allochtones font également disparaître les repères naturels se trouvant à la base des pratiques et du mode d'organisation socio-territoriale

²³ *Ibid.*, p. 44.

²⁴ René Hardy et al. *L'exploitation forestière en Mauricie, Dossier statistique : 1850-1930, Op. Cit.*, p. 12.

²⁵ Lors de l'aménagement du réservoir Gouin, les ingénieurs décident d'inonder le territoire sans retirer les arbres au préalable. Selon eux, il n'est pas rentable économiquement de procéder à des coupes forestières dans ce secteur puisque le territoire à inonder ne forme qu'une vaste étendue de marais, de forêts ravagées par le feu et de terres impropres à la culture. (« The Gouin Dam », *The Engineering Journal*, septembre 1923, p. 558.)

des Atikamekw²⁶. Par exemple, en recouvrant l'ancienne chaîne de lacs aux sources du St-Maurice, la création du réservoir Gouin affecte le sens et les capacités d'orientation des Atikamekw lors de leurs déplacements en canot. Aussi, comme la répartition et la transmission des terrains de chasse s'effectuent en fonction des attributs physiques du territoire, les transformations environnementales ébranlent les référents et les points de repère des Atikamekw. Confrontés à ces changements, les Atikamekw doivent intérioriser de nouvelles balises spatiales et se répartir sur le territoire en tenant compte de la dégradation de l'environnement et de la condensation croissante de leur milieu de vie. Ainsi, à partir des premières décennies du XX^e siècle, les Atikamekw composent avec la présence accrue des allochtones en Haute-Mauricie et redéfinissent leur aire d'occupation en conséquence.

L'industrialisation agit donc comme une force déterritorialisante en occultant les marqueurs d'occupation des Atikamekw. D'une certaine manière, la mise en exploitation de la Haute-Mauricie par les allochtones fait table-rase de ce qui se trouve sur le territoire²⁷. Cet acte de déterritorialisation engendre des dislocations sur le plan historique et identitaire puisque les Atikamekw s'identifient à leur milieu de vie en s'appropriant des paysages qui leur sont familiers²⁸. Ils humanisent l'espace à l'aide de marqueurs matériels et de représentations issues de leur imaginaire géographique. Les

²⁶ Gérard Fortin. *Éléments d'étude des impacts des barrages-réservoirs de la Haute-Mauricie sur le territoire ancestral des Attikameks*, Village des Hurons, Conseil Attikamek-Montagnais, 1979, p. 31.

²⁷ Nous référons ici à la notion de « space-clearing function », développée par le géographe Robert Sack (Robert Sack. *Op. Cit.*, p. 59).

²⁸ Serge Bouchard et Sylvie Vincent. *Études d'impact et réalités socio-culturelles, texte proposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines, 1985, p. 6.

activités industrielles des allochtones effacent néanmoins les souvenirs de même que la présence des Atikamekw sur le territoire, comme en fait part Sylvie Poirier :

It was not merely the territory and the resources, in the Western sense of these words, that were subjected to flooding, it was also places, camping and portaging areas, locations of happy et unhappy events, and burial grounds. These places were names, narrated, lived, and passed on from one generation to the next; they were permeated with the traces, the presence, and the memory of the ancestors²⁹.

Les zones dégradées par l'industrie comprennent des terrains de chasse, des lieux de fréquentation immémoriaux, des points de rencontre et des repères géographiques autour desquels s'organise la vie communautaire des Atikamekw. Même si ces lieux significatifs sont inondés ou transformés en sites d'exploitation industrielle par les allochtones³⁰, les Atikamekw continuent de les identifier comme des portions de leur territoire ancestral³¹. Plusieurs secteurs dégradés ou envahis par les allochtones cessent néanmoins d'être des milieux de vie pour les Atikamekw à partir du début du XX^e siècle.

Les transformations environnementales privent non seulement les Atikamekw d'espaces vécus ou perçus, ils les empêchent aussi de circuler librement sur le territoire. Les réservoirs rendent la navigation en canot dangereuse et la végétation inondée crée une barrière infranchissable le long des berges³². Les compagnies forestières disposent de bateaux à coque d'acier pour naviguer sur les eaux chargées de débris, mais les embarcations légères des Atikamekw résistent mal aux chocs et aux bris occasionnés par

²⁹ Sylvie Poirier. « Territories, identity, and modernity among the Atikamekw (Haut St-Maurice, Quebec) », *Op. Cit.*, p. 105.

³⁰ Gerry McNulty et Louis Gilbert. « Attikamek (Tête de Boule) », dans June Helm (ed.), *Handbook of North American Indians*, vol. 6, Subarctic, Washington, Smithsonian Institution, 1981, p. 212-213.

³¹ Daniel Sutherland Davidson. *Op. Cit.*, p. 29.

³² Ajoutons à cela le vent et les vagues plus fortes qui compliquent les déplacements sur l'eau.

les arbres submergés³³. Durant l'hiver, l'ouverture des vannes des barrages-réservoirs entraîne également la fluctuation du niveau des eaux et fragilise la glace, ce qui rend la circulation dangereuse le long des cours d'eau gelés. Dans ces conditions, les Atikamekw ont du mal à atteindre les lieux de rassemblement à la base de leur vie communautaire, ainsi que les sites de chasse et de trappe, situés pour la plupart en bordure des eaux.

En limitant ainsi l'accès des Atikamekw à leurs terrains de chasse dégradés, l'exploitation industrielle des allochtones affecte tout particulièrement la capacité des Atikamekw à vivre du territoire. Depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, les coupes forestières réduisent l'habitat du gibier et les secteurs de chasse des Atikamekw. Au tournant des années 1910, la construction de la voie ferrée du Transcontinental crée à son tour de larges trousés dans la forêt, de part en part du territoire ancestral des Atikamekw. De nombreux feux de forêt originent également des chantiers de construction en Haute-Mauricie en raison de la négligence des ouvriers, comme l'écrit Guinard dans ses mémoires : « la construction du chemin de fer détruisit à peu près toute la forêt dans la région. Tout fut brûlé sur de grandes distances de chaque côté dans la région. [...] La forêt brûlait en permanence en Mauricie et peu de monde s'en souciait³⁴. » La présence accrue des allochtones dans la région provoque la migration de la faune en périphérie des zones d'activités industrielles toujours plus étendues. En 1930, le reporter Albert Plouffe écrit dans le journal régional *Le Nouvelliste* : « La fumée de la locomotive annonça bientôt aux fauves épouvantés qu'ils devaient retraiter devant le

³³ Serge Bouchard. *Mémoires d'un simple missionnaire : le père Joseph-Étienne Guinard, o.m.i., 1864-1965*, Op. Cit., p. 161.

³⁴ *Ibid*, p. 141.

progrès humain³⁵. » C'est bien ce qui semble se produire en Haute-Mauricie à partir du début du XX^e siècle.

La construction des barrages-réservoirs ébranle à son tour la capacité des Atikamekw à assurer leur subsistance sur le territoire. Les ouvrages de régularisation des eaux perturbent notamment la vie aquatique en ralentissant le cycle de reproduction et entraînant le déclin des populations ichthyologiques. En modifiant les sites de ponte, les habitudes alimentaires et migratrices des poissons, la distribution des espèces, les relations de prédation et la quantité d'oxygène disponible, ils appauvrissent le milieu de vie des organismes aquatiques, et les stocks de poissons diminuent à l'intérieur des réservoirs en raison des dégradations environnementales³⁶.

Avec l'ennoisement des forêts, la décomposition du bois et le relâchement du mercure dans l'eau contaminent la chair des poissons dont se nourrissent les Atikamekw. Au moment de l'aménagement des barrages-réservoirs en Haute-Mauricie, on connaît encore mal les effets du mercure sur la santé de l'homme. C'est seulement à partir des années 1940 que les scientifiques commencent à comprendre les risques de la contamination au mercure. C'est à ce moment que le ministère des Affaires indiennes avertit les Atikamekw de faire bouillir leur eau avant de la consommer, et dans les années 1950, il leur conseille de réduire leur consommation de poissons en provenance

³⁵ Albert Plouffe. « Le barrage Gouin est une œuvre gigantesque et un triomphe du génie humain », *Le Nouvelliste*, vol. 10, n° 269, 16 septembre 1930, p. 3.

³⁶ E.D.S Inter inc. *Aménagement hydro-électrique du Haut-Saint-Maurice : Utilisation du territoire par les Atikamekw et inondation partielle de la réserve de Wemotaci*, Montréal, Hydro-Québec, 1989, p. 85.

du réservoir Gouin³⁷. Au milieu des années 1980, les biologistes Frédéric Lévesque et Camille Pomerleau réalisent une étude sur la concentration du mercure dans le réservoir. Ils soulignent qu'un territoire inondé de façon permanente est sensé atteindre son état d'équilibre dans un délai d'environ 25 ans. Dans le cas du réservoir Gouin toutefois, la fluctuation constante du niveau des eaux retarde sa décontamination. Des quantités notables de méthylmercure sont submergées et lessivées le long des berges³⁸. Nous pouvons donc supposer que les Atikamekw sont exposés à des quantités variables de mercure depuis au moins les années 1920, et que la présence de cette substance toxique dans l'eau constitue un risque sanitaire pour les autochtones, d'autant plus que le poisson tient une place centrale dans leur alimentation lorsque le gibier vient à manquer en raison du braconnage et de la dégradation de leurs terrains de chasse.

En inondant les berges, les barrages-réservoirs affectent par ailleurs les activités de chasse et de trappe des Atikamekw. Comme le bord des cours d'eau abrite les concentrations de gibier les plus fortes, la reconfiguration des lacs et des rivières par les allochtones dégrade l'habitat et les sites d'alimentation des animaux à fourrure (castor, rat musqué, loutre, vison), des orignaux et de la sauvagine³⁹. La faune vivant en bordure des eaux se reproduit à un rythme plus lent au cours des années qui suivent l'aménagement du réservoir Gouin. C'est notamment le cas du castor et du rat musqué⁴⁰. L'élévation du niveau des eaux entraîne le déclin et la migration du gibier, et dans ces

³⁷ Peter Leney. « Pourquoi les Attikameks ont abandonné Kikendatch pour Obedjiwan : l'histoire cachée », *Recherches amérindiennes*, vol. 27, n° 1, 1996, p. 71-72.

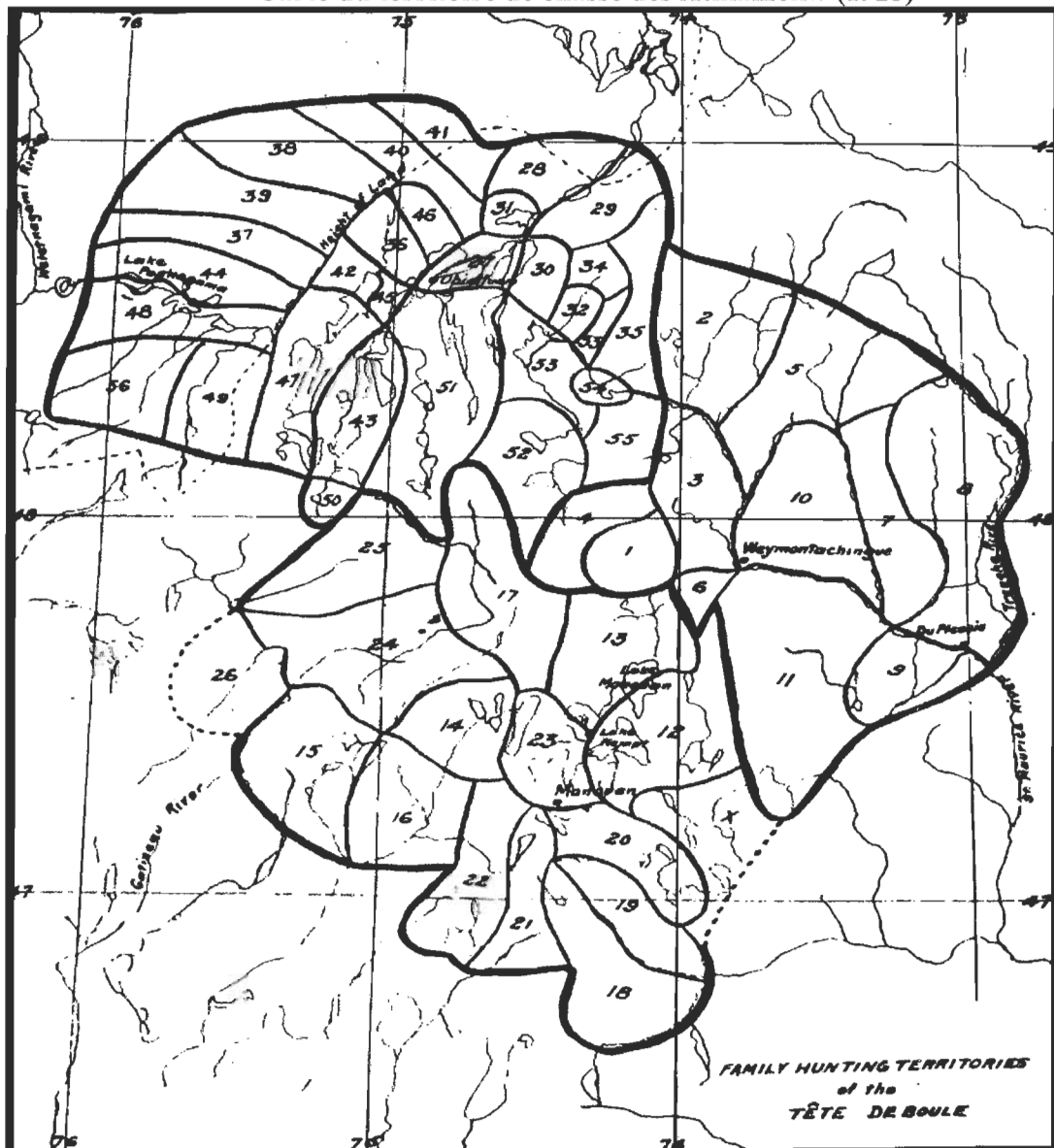
³⁸ Frédéric Lévesque et Camille Pomerleau. *Contamination en mercure de la chair du doré jaune des réservoirs Gouin et blanc (1984)*, Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1986, p. 30.

³⁹ E.D.S Inter inc. *Op. Cit.*, p. 87-88.

⁴⁰ Gérard L. Fortin. *Éléments d'étude des impacts des barrages-réservoirs de la Haute-Mauricie sur le territoire ancestral es Attikameks*, *Op. Cit.*, p. 22.

conditions, plusieurs familles atikamekw ne parviennent plus à vivre de leur terrain de chasse situé en bordure du réservoir. Si nous nous référons à la carte produite par Daniel-Sutherland Davidson en 1925, il est vrai que plusieurs terrains de chasse de la communauté atikamekw d'Obedjwan se situent en bordure des lacs et des rivières inondés par le réservoir Gouin. (voir figure 8)

FIGURE 8
Carte du territoire de chasse des Atikamekw (1925)



Source : Daniel Sutherland Davidson. «Notes on Tête de Boule ethnology», *American Anthropologist*, vol. 30, n° 1, janvier-mars 1924, p. 46.

Ne sachant plus où aller, les chasseurs doivent se relocaliser en périphérie des zones inondées, chez un parent ou un proche, comme en fait part Davidson dans son recensement de 1925. C'est le cas de Solomon Awashish, de sa femme et de leurs deux enfants, dont l'ensemble du terrain de chasse se retrouve sous les eaux lors de l'aménagement du réservoir Gouin (terrain de chasse n° 42 sur la carte de Davidson). D'une année à l'autre, Awashish doit chasser avec d'autres familles, et peut-être a-t-il profité des liens de famille élargie pour accompagner son cousin Toma Chachia (terrain de chasse n° 40) ou le père de sa femme, Joseph Chachia (terrain de chasse n° 41). Davidson note dans son recensement que les familles peu nombreuses comme celle de James Chachita et de sa femme invitent parfois des chasseurs à se joindre à eux (terrain de chasse n° 43)⁴¹. La concentration des chasseurs dans les zones épargnées par l'industrie occasionne néanmoins une charge supplémentaire sur l'écosystème et une pression de chasse plus élevée sur le gibier qui s'épuise à un rythme accéléré. En raison de la disparition des terrains de chasse et de l'épuisement du gibier sur le territoire, il devient plus difficile pour les chasseurs atikamekw de maintenir leurs pratiques de conservation de la faune, comme celles consistant à laisser au moins un couple de castor par colonie ou à alterner les secteurs de piégeage par exemple⁴². À la fin des années 1930, Guinard souligne que les cas de famine se multiplient chez les Atikamekw, et progressivement, ces derniers doivent s'en remettre au ministère des Affaires indiennes pour assurer leur survie⁴³. Les Atikamekw développent ainsi un état de dépendance à

⁴¹ Daniel Sutherland Davidson. *Op. Cit.*, p. 43.

⁴² Serge Bouchard. *Mémoires d'un simple missionnaire : le père Joseph-Étienne Guinard, o.m.i., 1864-1965*, *Op. Cit.*, p. 194-195.

⁴³ « Le Père Guinard nous parle des Indiens du St-Maurice », *Le Nouvelliste*, vol. 19, n° 235, 10 août 1939, p. 10.

l'égard du ministère, ce qui permet parallèlement aux allochtones d'accroître leur contrôle administratif sur la Haute-Mauricie.

À plus ou moins long terme, le retrait forcé de certains secteurs exploités par les allochtones, la disparition des référents identitaires, la perte d'assises territoriales et la difficulté de maintenir les pratiques de subsistance provoquent des interférences dans le processus de transmission culturelle des Atikamekw. La perte d'accès au territoire engendre une cassure intergénérationnelle, puisque c'est en forêt que les aînés transmettent leur savoir aux plus jeunes et que les mythes se matérialisent et prennent vie. Chez les autochtones, la préservation des coutumes ancestrales et la construction de la culture passent par un imaginaire collectif fondé sur la connaissance et la fréquentation du territoire⁴⁴. Sans ce contact avec la forêt, le processus de transmission culturelle reste incomplet. C'est également pourquoi le confinement des Atikamekw dans les réserves les empêche d'assurer leur devoir de protection du territoire hérité des ancêtres⁴⁵. Les transformations environnementales limitent donc la capacité des Atikamekw à préserver leur mode de vie, leur culture et leurs pratiques ancestrales.

À compter des premières décennies du XX^e siècle, les allochtones effacent la présence atikamekw en Haute-Mauricie, et par une série d'actes de déterritorialisation, les allochtones font table-rase de ce qui se trouve initialement sur le territoire afin d'y inscrire de nouveaux usages. Les allochtones disposent d'outils de déterritorialisation

⁴⁴ Sylvie Poirier. « Territories, identity and modernity among the Atikamekw (Haut Saint-Maurice, Québec) », *Op. Cit.*, p. 112.

⁴⁵ Sylvie Poirier. « The Atikamekw. Reflections on their changing World », *Op. Cit.*, p. 138.

comme les relevés et les cartes produits par les ingénieurs pour réinitialiser le territoire. Ces mobiles immuables, comme les nomme Bruno Latour, simplifient la prise de possession du territoire par les allochtones en plus de gommer les marqueurs d'occupation des atikamekw. Les relevés et les cartes contribuent à faire de la Haute-Mauricie un espace conceptuellement vide et à rendre le territoire disponible pour un nouveau champ d'activités, qu'il s'agisse de l'exploitation du bois de pulpe ou de la construction d'ouvrages de régularisation des eaux. Absents de l'imaginaire géographique des allochtones, les Atikamekw ne figurent donc pas dans les rapports d'ingénierie. Lorsqu'ils ne les ignorent tout simplement pas, les allochtones s'appuient sur les outils de déterritorialisation pour fixer les Atikamekw à l'intérieur des réserves, et ainsi libérer le territoire de leur présence.

Dans la foulée de la seconde industrialisation, les allochtones se font plus présents en Haute-Mauricie, et à cette occasion, ils superposent leurs réseaux de production et leurs pratiques sur le territoire ancestral des Atikamekw. L'aménagement de la vallée du St-Maurice permet de transformer le bassin hydrographique en un réseau de transport destiné au transit du bois de pulpe et de l'énergie hydroélectrique. L'établissement de ce maillage spatial court-circuite néanmoins les réseaux d'échange et de communication des Atikamekw. Plus encore, l'envolement des terres découlant de la construction des barrages-réservoirs efface les points d'ancrage des Atikamekw sur le territoire, qu'il s'agisse des repères géographiques ou identitaires, des lieux de souvenirs et de mémoires, des sites de rassemblements et de rencontres, des cimetières et des terrains de chasse et de trappe.

Si le territoire est un lieu de paroles rendu volubile par les mythes et les échanges quotidiens entre les chasseurs et les animaux, la déterritorialisation en fait un endroit muet et silencieux. Le territoire est toujours porteur de messages, mais il véhicule désormais le langage des allochtones et devient synonyme d'exclusion, de dépossession et de marginalisation pour les Atikamekw. Privés de leurs accès au territoire et confinés dans l'espace exigu des réserves, les Atikamekw n'ont plus la capacité d'interagir et de dialoguer avec la forêt. Le territoire agit comme un miroir en reflétant l'image et le récit de vie de ses occupants, mais dans le contexte de déterritorialisation des premières décennies du XX^e siècle, celui-ci ne renvoie plus que le reflet vide et froid de l'absence des Atikamekw en Haute-Mauricie.

CONCLUSION

Ce mémoire de maîtrise avait pour objet d'étude le processus de dépossession territoriale des Atikamekw en Haute-Mauricie au début du XX^e siècle. C'est au moyen de la notion de territorialité que nous nous sommes intéressés aux contacts entre les Atikamekw et les allochtones. Comme leurs activités sont difficilement conciliables et que leurs imaginaires géographiques divergent, les Atikamekw et les allochtones entrent en confrontation pour l'occupation d'un même espace. C'est ce que nous avons souhaité faire ressortir dans cette étude.

Pour mettre en lumière les rapports territoriaux entre les Atikamekw et les allochtones, nous avons documenté leurs pratiques et souligné en quoi elles se distinguent. Nous avons d'abord défini la territorialité des Atikamekw en montrant que celle-ci s'exprime au travers de leurs activités de subsistance et de leur mode d'organisation socio-territoriale. La Haute-Mauricie est un milieu de vie pour eux, un espace vécu où se déploie un ensemble d'activités, de croyances et de représentations se trouvant au cœur de leur culture, de leur vie communautaire et de leurs rapports au territoire. Confrontés à l'intrusion massive des allochtones à partir des premières décennies du XX^e siècle, ils doivent néanmoins trouver des stratégies pour maintenir leurs pratiques ancestrales et leurs accès au territoire.

Nous avons ensuite vu dans quel contexte les allochtones étendent leur territorialité à travers la vallée du St-Maurice au début du XX^e siècle. Avec la mise en place d'une structure industrielle dans la région, ils se font alors plus présents sur le territoire. Aussi, comme l'exploitation des ressources naturelles et la construction d'infrastructures requièrent une connaissance approfondie du territoire, les industriels et l'État québécois font appel aux ingénieurs pour collecter des données sur le terrain. Nous avons démontré que cette production de connaissances alimente l'imaginaire géographique des allochtones, en plus de faciliter la prise en charge de la Haute-Mauricie. Nous avons signalé, par ailleurs, qu'avec l'aide des rapports d'ingénierie, les décideurs attribuent de nouvelles fonctions au territoire et le reconfigurent pour les besoins de l'industrie.

Comme nous cherchions à retracer le processus de dépossession territoriale des Atikamekw, nous nous sommes intéressés à la progression de l'aire d'activité industrielle des allochtones et à ses répercussions sur le mode de vie des Atikamekw. Dans un premier temps, nous avons mentionné que les allochtones procèdent à une forme d'appropriation symbolique du territoire à l'aide des données recueillies sur le terrain par les ingénieurs. De notre point de vue, il s'agit d'un acte de déterritorialisation puisque les allochtones superposent leur savoir sur celui des Atikamekw en occultant par le fait même l'imaginaire géographique des premiers occupants. Dans un second temps, nous avons souligné qu'avec l'aménagement du territoire, les allochtones établissent un maillage spatial avec lequel ils étendent et consolident leur aire de contrôle. Confrontés à cette intrusion étrangère, les Atikamekw ont de moins en moins d'incidence sur le

territoire, tandis que les allochtones deviennent les seuls véritables acteurs territoriaux en Haute-Mauricie.

Pour finir, nous avons traité des bouleversements auxquels sont confrontés les Atikamekw au cours des premières décennies du XX^e siècle. D'une part, la dégradation de leurs terrains de chasse les contraint à se relocaliser sur des portions de plus en plus exigües du territoire et à revoir leur mode de répartition spatiale en regard de la présence et des activités des allochtones en Haute-Mauricie. D'autre part, les signes et les traces des Atikamekw disparaissent en raison des transformations territoriales. Nous avons signalé qu'avec l'effacement de leurs marqueurs d'occupation, les Atikamekw perdent une partie de leurs référents identitaires et de leurs points de repère sur le territoire. L'activité industrielle des allochtones ébranle donc profondément le mode de vie, l'organisation socio-territoriale et l'imaginaire géographique des Atikamekw, et dans ces circonstances, il devient difficile pour eux de préserver leurs pratiques ancestrales.

Au final, que pouvons nous tirer de cette étude ? D'abord, l'aménagement du réservoir Gouin constitue une étape marquante dans le processus d'appropriation territoriale des allochtones. À cette occasion, les allochtones étendent leur aire d'activités en construisant de nouvelles voies d'accès vers le nord, ils repoussent les frontières « du monde connu » en accumulant des données sur le terrain et ils consolident leur réseau de production régionale en connectant le nord et le sud de la vallée. Le réservoir Gouin permet également de nouveaux développements industriels dans la région à partir de la fin des années 1910 en fournissant l'eau nécessaire au flottage du bois et à la production d'énergie hydroélectrique.

Parallèlement, l'aménagement du réservoir apparaît à la suite d'une série de bouleversements territoriaux pour les Atikamekw. À compter de la seconde moitié du XIX^e siècle, les coupes forestières dégradent les terrains de chasse des Atikamekw. Par la suite, l'exploitation du bois de pulpe et la construction de barrages-réservoirs accentuent encore davantage les perturbations environnementales en Haute-Mauricie. Le réservoir Gouin dégrade à son tour le milieu de vie des Atikamekw en ennoyant une large portion de leur territoire de chasse.

Cette étude portait sur le choc causé par la mise en exploitation de la Haute-Mauricie pour les Atikamekw, c'est pourquoi nous avons surtout couvert la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. À partir des années 1930, la diffusion des secteurs de coupe sur le pourtour du réservoir Gouin, la construction de barrages hydroélectriques en Haute-Mauricie par la Shawinigan Water and Power Company, la fermeture des postes de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans la région, la sédentarisation progressive des autochtones dans les réserves et la généralisation du travail salarié dans les chantiers de coupe annoncent de nouvelles transformations socioéconomiques et culturelles pour les Atikamekw. Une étude plus large couvrant les années 1930 et 1940 permettrait de rendre compte de ces changements avec plus d'acuité et ainsi mieux saisir l'évolution de la territorialité atikamekw.

Avec ce mémoire, nous avons apporté certaines pistes de réflexion permettant de mieux comprendre la situation des Atikamekw au début du XX^e siècle. Notre recherche présente néanmoins des limites. Le dépouillement des sources, par exemple, est

assymétrique. Nous sommes parvenus à reconstituer l'imaginaire géographique des allochtones à l'aide de sources nombreuses et variées, mais en contrepartie, le corpus documentaire portant sur les autochtones est de moindre envergure. Aussi, nous n'avons pas consulté les archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, rassemblées à Winnipeg au Manitoba. Les livres de comptabilité des postes de traite de la région du St-Maurice et la correspondance administrative de la compagnie recèlent une grande quantité de données ethnographiques sur les Atikamekw au XIX^e et au XX^e siècles. La consultation de ces archives permettrait de restituer de façon plus précise le mode de vie, les pratiques territoriales, la répartition spatiale et les déplacements des Atikamekw en Haute-Mauricie et en périphérie.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir traité des territorialités atikamekw et allochtone dans toute leur complexité. En ayant mis de l'avant la dimension territoriale, nous avons seulement cherché à observer sous un angle spécifique les rapports entre les Atikamekw et les allochtones en Haute-Mauricie au début du XX^e siècle. Plusieurs questions restent en suspens, notamment celles concernant les stratégies d'adaptation des Atikamekw face à l'intrusion des allochtones et aux transformations de leur territoire ancestral. Il ne faut surtout pas voir les autochtones comme des victimes passives¹, mais nous avons bien peu de renseignements pour documenter leurs pratiques d'adaptation dans le contexte de la seconde industrialisation. Nous savons que les Atikamekw se sont

¹ À ce sujet, voir les travaux de Jean Manore : Jean Manore. *Cross-Currents : Hydroelectricity and the engineering of Northern Ontario*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1999.; Jean Manore. « Nature's power and native persistence : the influence of First Nations and the environment in the development of the Mattagami hydro-electric system during the twentieth century », *Journal of the Canadian Historical Association/Revue de la Société historique du Canada*, vol. 6, n° 1, 1995, p. 157-177.

adaptés aux fluctuations naturelles du biotope, mais que pouvons-nous dire à propos des changements d'origine anthropique ?

Nous souhaitons donc jeter un nouvel éclairage sur la situation des Atikamekw au début du XX^e siècle. Pendant longtemps, il a été question du territoire sans tenir compte de la présence autochtone, les décideurs leur accordant peu d'attention et l'historiographie traditionnelle reproduisant cette forme d'exclusion. De l'histoire du XX^e siècle, les chercheurs ont surtout retenu les progrès techniques et technologiques, les prouesses du génie industriel et les avantages économiques tirés de la transformation de la nature. Mais qu'en est-il des communautés marginales et de leur discours, plus souvent qu'autrement mis en sourdine par les chœurs du développement industriel ? Dans le cadre des revendications territoriales entreprises par les Atikamekw au cours des dernières décennies, les chercheurs ont peut-être un rôle à jouer dans la reconnaissance de leurs marqueurs d'occupation. Le défi consiste à fournir aux autochtones les outils nécessaires pour qu'ils puissent renouer avec le territoire duquel ils ont été exclus par les allochtones. Avec ce mémoire, nous espérons avoir contribué à cet objectif.

BIBLIOGRAPHIE

1. SOURCES

A) sources manuscrites

Archives nationales du Canada

Fonds du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, RG10.

Bibliothèque et archives nationales du Québec (Centre d'archives de Québec)

Fonds du Ministère des Terres et Forêts, E21.

Bibliothèque et archives nationales du Québec (Centre d'archives du Vieux-Montréal)

Fonds de la Consolidated Bathurst Incorporated, P149.

Centre d'archives d'Hydro-Québec

Fonds de la Shawinigan Water and Power Company, F1.

B) Sources imprimées

Publications gouvernementales

Ministère des Affaires indiennes. *Rapports annuels*, 1867-1930.

Commission des eaux courantes du Québec. *Rapports annuels*, 1912-1930.

Ministère des Travaux publics du Canada. *Rapports annuels*, 1867-1900.

Journaux

L'Industriel, 1907-1908

Le Nouveau Trifluvien, 1908-1911

L'Écho du Saint-Maurice, 1917-1920

Le Nouvelliste, 1920-1930

Études et articles de revues

BOUCHARD, Serge. *Mémoires d'un simple missionnaire : le père Joseph-Étienne Guinard, o.m.i., 1864-1965*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1980, 229 p.

BUIES, Arthur. *L'Outaouais supérieur*, Québec, C. Darveau, 1889, p. 62.

DAVIDSON, Daniel Sutherland. « Notes on Tête de Boule ethnology », *American Anthropologist*, vol. 30, n° 1, janvier-mars 1924, p. 18-46.

JENNESS, Diamond. *The Ojibwa of Parry Island. Their social and religious life*. Ottawa, J.O. Patenaude, 1935.

LEACOCK, Eleanor B. *The Montagnais hunting territory and the fur trade*. Menasha (Wisconsin), American Anthropological Association, 1954.

LEFEBVRE, Olivier. « The St. Maurice river regulation and the Gouin dam », *Journal of the engineering institute of Canada*, vol. 3, n° 7, 20 juillet 1920, p. 343.

LEIPOLDT, E. Van N. « Hydro-electric development on upper St. Maurice river », *Modern Power and Engineering*, vol. 45, août 1951, p. 44.

« The Gouin Dam », *The Engineering Journal*, septembre 1923, p. 558.

The Shawinigan Water and Power Company : vingt-cinq années de progrès. Montréal, Desbarats, 1926, p. 21.

The St. Maurice, a 2 000 000 h.p. river, Montréal, Shawinigan Water and Power Company, 1942, diagramme B.

2. ÉTUDES

A) Volumes et études

BÉDARD, Mario et al. *L'imaginaire géographique : perspectives, pratiques et devenir*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2012, 376 p.

BELLAVANCE, Claude. *Shawinigan Water and Power, 1898-1963, formation et déclin d'un groupe industriel au Québec*, Québec, Boréal, 1994, 446 p.

BLANCHARD, Raoul. *Le Canada français : province de Québec, étude géographique*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1960, 314 p.

BOCKING, Richard C. *Canada's water for sale ?*, Toronto, John Lewis & Samuel, 1972, 192 pages.

BOUCHARD, Serge et Sylvie Vincent. *Études d'impact et réalités socio-culturelles, texte proposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines, 1985, 34 p.

BOUDREAU, Claude et Michel Gaumond. *Le Québec sous l'oeil de l'arpenteur-géomètre depuis Champlain*, Québec, Les Publications du Québec, 2007, 140 p.

CARLSON, Hans. *Home is the hunter : the James Bay Cree and their land*, Vancouver, UBC Press, University of British Columbia, 2008, 344 p.

CASTREE, Noel. *Making sense of nature : representation, politics and democracy*, Routledge, London and New York, Taylor & Francis Group, 2014, 347 p.

CHAMBERLAND, Roland et al. *Terra Incognita des Kotakoutouemis : l'Algonquinie orientale au XVIIe siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, 266 p.

CLERMONT, Norman. *Ma femme, ma hache et mon couteau croche : deux siècles d'histoire à Weymontachie*, Québec, Ministère des affaires culturelles, 1977, 144 pages.

COLLIGNON, Béatrice. « Les fondements territoriaux de l'identité inuit d'hier et d'aujourd'hui », dans Joël Bonnemaïson, Luc Cambrezy et Laurence Quinty-Bourgeois (eds.). *Les territoires de l'identité – Le territoire, lieu ou frontière ?*, tome 1, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 98.

COSGROVE, Denis. *Geography and vision : seeing, imagining and representing the world*, London and New York, I.B. Tauris, 2008, 256 p.

DELANEY, David. *Territory : A Short Introduction*, Malden, Oxford, Wiley-Blackwell, 2005, 178 p.

DESCOLA, Philippe. *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005, 623 p.

E.D.S Inter inc. *Aménagement hydro-électrique du Haut-Saint-Maurice : Utilisation du territoire par les Atikamekw et inondation partielle de la réserve de Wemotaci*, Montréal, Hydro-Québec, 1989, 122 p.

FORTIN, Gérard. *L'ancienne et la nouvelle réserve Coucoucache*, Village des Hurons, Conseil Attikamek-Montagnais, 1979, 27 pages.

FORTIN, Gérard. *Éléments d'étude des impacts des barrages-réservoirs de la Haute-Mauricie sur le territoire ancestral des Attikameks*, Village des Hurons, Conseil Attikamek-Montagnais, 1979, 23 p.

GAGNON, Robert. *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal, 1873-1990, la montée des ingénieurs francophones*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1991, 526 p.

GAUDREAU, Guy. *Les récoltes des forêts publiques au Québec et en Ontario, 1840-1900*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999, 178 p.

GÉLINAS, Claude. *La gestion de l'étranger, les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie, 1760-1870*, Québec, Septentrion, 2000, 383 p.

GÉLINAS, Claude. *Entre l'assommoir et le godendart. Les Atikamekw et la conquête du Moyen-Nord québécois, 1870-1940*, Sillery, Septentrion, 2003, 300 p.

GÉLINAS, Claude. *Les autochtones dans le Québec post-confédéral*, Sillery, Septentrion, 2007, 262 pages.

GLEACH, Frederic Wright et Regna Darnell. *Celebrating a century of the American Anthropological Association : Presidential portraits*. Lincoln, University of Nebraska Press and the American Anthropological Association, 2002, 364 pages.

GOW, James Iain. *Histoire de l'administration québécoise : 1867-1970*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986, 443 p.

GREGORY, Derek. *Geographical imaginations*, Cambridge, Blackwell Publishers, 1994, 442 p.

HARDY, René et al. *L'exploitation forestière en Mauricie, Dossier statistique : 1850-1930*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, cahier n° 4, 1980, 199 p.

HARDY, René et Normand Séguin. *Forêt et société en Mauricie : la formation de la région de Trois-Rivières, 1830-1930*, Montréal, Boréal Express, Musée national de l'Homme, 1984, 222 pages.

HARDY, René et Normand Séguin. *Histoire de la Mauricie*, Québec, Éditions de l'Institut québécois de recherche sur la culture, 2004, 1144 pages.

LANTHIER, Pierre et Alain Gamelin. *L'industrialisation de la Mauricie : Dossier statistique et chronologie, 1870-1975*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, cahier n° 6, 1981, 489 p.

LATOURE, Bruno. *La science en action : introduction à la sociologie des sciences*, Paris, Gallimard, 1995, 663 p.

LEROUX, Jacques et al. *Au pays des peaux de chagrin : occupation et exploitation territoriale à Kitcisakik (Grand-Lac-Victoria) au XX^e siècle*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2004, 255 p.

LÉVESQUE, Frédéric et Camille Pomerleau. *Contamination en mercure de la chair du doré jaune des réservoirs Gouin et Blanc (1984)*, Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1986, 56 p.

MACKAY, Donald. *The lumberjacks*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1978, 319 p.

MANORE, Jean. *Cross-Currents : Hydroelectricity and the engineering of Northern Ontario*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1999, 209 p.

MASSEL, David. *Quebec hydropolitics : the Peribonka Concessions of the Second World War*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2011, 242 pages.

NELSON-MARTIN, Dawson. *Des Attikamègues aux Têtes-de-Boule : mutation ethnique dans les Hauts Mauriciens sous le Régime français*, Sillery, Septentrion, 2003, 167 p.

RAFFESTIN, Claude. *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies techniques, 1980, 249 p.

RATELLE, Maurice. *Contexte historique de la localisation des Attikameks et des Montagnais, de 1760 à nos jours (1er volume)*, Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1987, 297 pages.

VERRETTE, René. *Les idéologies de développement régional : le cas de la Mauricie, 1850-1950*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1999, 367 pages.

ZASLOW, Morris. *Reading the rocks : the story of the geological survey of Canada, 1842-1972*, Toronto, Macmillan of Canada, 1975, 599 p.

B) Articles de revue ou d'ouvrage collectif

BELLAVANCE, Claude. (1998). « L'État, la houille blanche et le grand capital. L'aliénation des ressources hydrauliques du domaine public québécois au début du XX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 4, printemps 1998, p. 487-520.

BELLAVANCE, Claude et France Normand. « Bâtir une région industrielle. Le développement de l'arrière-pays de Trois-Rivières (1850-1930) », *L'Action nationale*, vol. XC, n° 5, mai 2000, p. 57-88.

BRAUN, Bruce. « Buried epistemologies the politics of nature in postcolonial British Columbia », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 87, n° 1, mars 1997, p. 3-31.

CHAREST, Paul. « Les ressources naturelles de la Côte-Nord ou la richesse des autres une analyse diachronique », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 5, n° 2, p. 35-52.

CHAREST, Paul. « Hydroelectric dam construction and the foraging activities of estearn Quebec Montagnais », dans Eleanor Leacock et Richard Lee (ed.). *Politics and history*

in band societies, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, p. 413-426.

COLLIGNON, Béatrice. « Les fondements territoriaux de l'identité inuit d'hier et d'aujourd'hui », dans Joël Bonnemaïson, Luc Cambrezy et Laurence Quinty-Bourgeois (dir.). *Les territoires de l'identité — Le territoire, lieu ou frontière ?*, tome 1, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 93-109.

DAVIDSON, Daniel Sutherland. « Notes on Tête de Boule ethnology », *American Anthropologist*, vol. 30, n° 1, janvier-mars 1924, p. 18-46.

DESBIENS, Caroline. « Producing North and South, a political geography of hydro development in Québec », *The Canadian Geographer*, vol. 48, n° 2, 2004, p. 101-118.

DESBIENS, Caroline. « Du Nord au Sud, géographie autochtone et humanisation du territoire québécois ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n° 141, 2006, p. 393-401.

DESBIENS, Caroline. « Water all around, you cannot even drink : the scaling of water in James Bay/Eeyou Istchee », *Area*, vol. 39, n° 3, 2007, p. 259-267.

FLANNERY, Regina. « John Montgomery Cooper, 1881-1949 », *American Anthropologist*, vol. 52, 1950, p. 64-74.

GAUDREAU, Guy. « L'exploitation des forêts publiques au Québec et en Ontario », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n° 1, 1988, p. 3-26.

GÉLINAS, Claude. « Commerce des fourrures et société autochtone en Haute-Mauricie à la fin du XIII^e siècle », *Recherches amérindiennes au Québec*, 2000, vol. 30, n° 2, p. 23-32.

GÉLINAS, Claude. « Identité et histoire des autochtones de la Haute-Mauricie aux XVII^e et XVIII^e siècles : un regard sur le débat Attikamègues — Têtes de Boule », dans *L'éveilleur et l'ambassadeur. Essais archéologiques et ethnohistoriques en hommage à Charles A. Martijn*, R. Tremblay (ed.), Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, Paléo-Québec, n° 27, p. 199-212.

GÉLINAS, Claude. « La création des réserves Atikamekw en Haute-Mauricie (1895-1950), ou quand l'indien était vraiment un indien », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 12, n° 2, 2002, p. 35-48

GILL, Pierre. « Obedjiwan », *Magazine Premières nations*, vol. 3, n° 3, automne 2011, p. 11.

HALLOWELL, Irving A. « Frank Gouldsmith Speck, 1881-1950 », *American Anthropologist*, vol. 53, 1951, p. 67-87

HALLOWELL, Irving A. et Erna Gunther. « Daniel Sutherland Davidson, 1900-1952 »,

American Anthropologist, vol. 56, 1954, p. 873-876.

HARRIS, Cole. « How did colonialism disposes ? Comments from an edge of empire », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 94, n° 1, 2004, p. 165-182.

LABRECQUE, Marie-France. « Développement du capitalisme dans la région de Weymontachie (Haute-Mauricie) : incidence sur la condition des femmes attikamèques », *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. 14, n° 3, 1984, p. 75-87.

LENEY, Peter. « Pourquoi les Attikameks ont abandonné Kikendatch pour Obedjiwan : l'histoire cachée », *Recherches amérindiennes*, vol. 27, n° 1, 1996, p. 69-72.

LOO, Tina. « People in the way: modernity, environment, and society on the Arrow Lakes », *BC Studies : The British Columbian Quarterly*, n° 142-143, 2004, p. 161-196.

LOO, Tina. « Disturbing the peace : environmental change and the scales of justice on a northern river », *Environmental history*, vol. 12, octobre 2007, pages 895-919.

LOO, Tina. « An Environmental history of progress : damming the Peace and Columbia rivers », *The Canadian historical review*, vol. 92, n° 3, 2011, p. 399-427.

LONEY, Martin. « The construction of dependency, the case of the grand rapids hydro project », *The Canadian Journal of Native Studies*, vol. 7, n° 1, 1987, p. 57-78.

MANORE, Jean. « Nature's power and native persistence : the influence of First Nations and the environment in the development of the Mattagami hydro-electric system during the twentieth century », *Journal of the Canadian Historical Association/Revue de la Société historique du Canada*, vol. 6, n° 1, 1995, p. 157-177.

MCNULTY, Gerry et Louis Gilbert. « Attikamek (Tête de Boule) », dans June Helm (dir.) *Handbook of North American Indians*, vol. 6, Subarctic, Washington, Smithsonian Institution, 1981, p. 208-216

MÉTRAUX, Alfred. « R.P. John Montgomery Cooper (1881-1949) », *Journal de la Société des Américanistes*, tome 39, 1950, p. 247-250.

NIOSI, Jorge. « La Laurentide (1887-1928) : pionnière du papier journal au Canada », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 29, n° 3, 1975, p. 375-415.

POIRIER, Sylvie. « Contemporanéités autochtones, territoires et (post) colonialisme : réflexions sur des exemples canadiens et australiens », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 24, n° 1, 2000, p. 137-153.

POIRIER, Sylvie. « Territories, identity and modernity among the Atikamekw (Haut Saint-Maurice, Québec) », dans C.H. Scott (eds.). *Aboriginal autonomy and development in northern Quebec and Labrador*, Vancouver, UBC Press, 2001, pages 98-116.

POIRIER, Sylvie. « The Atikamekw. Reflections on their changing World », dans Bruce Morisson et R. Wilson (eds.), *The canadian experience*, Oxford, Oxford University Press, 2004, p. 129-149.

PEYTON, Jonathan. « Corporate ecology : BC Hydro's Stikine-Iskut project and the unbuilt environment », *Journal of historical geography*, vol. 37, n° 3, juillet 2011, p. 358-369.

RAFFESTIN, Claude. « Space, territory and territoriality », *Environment and planning D : Society and Space*, vol. 30, 2012, p. 121-141.

ROUSSEAU, Jacques. « L'indien de la forêt boréale, élément de la formation écologique », dans E.G.D. Murray (ed.) *Studia Varia. Royal Society of Canada*, vol.1, 1957, Toronto, University of Toronto Press, 1957, p. 37-51

SACK, Robert. « Human territoriality : a theory », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 73, n° 1, march 1983, p. 55-74.

VIAU, Roland. « L'autopsie d'un contact : 1600-1900 », dans Odette Vincent (ed.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, p. 123-146.

C) Mémoires et thèses

BROUILLETTE, Normand. *Le développement industriel d'une région du proche hinterland québécois : la Mauricie, 1900-1975*, Thèse de doctorat (géographie), Montréal, Université McGill, 1983, 381 p.

GÉLINAS, Claude. *Les autochtones et la présence occidentale en Haute-Mauricie (Québec), 1760-1910*, Thèse de doctorat (anthropologie), Montréal, Université de Montréal, 1998, 654 p.

HARVEY, Bernard. *Dompter la houille blanche : la construction des barrages au Québec, 1898 à 1963, un essai sur l'évolution des techniques et sur la place des ingénieurs francophones*, Mémoire de maîtrise (histoire), Québec, Université Laval, 1998, 145 p.

LEBEL, Sylvie. *Relations interculturelles entre les Atikamekw et les colons canadiens en Mauricie entre 1870 et 1910*, Mémoire de maîtrise (histoire), Québec, Université Laval, 2003, 167 pages.